

# [SUR]VIVRE DEHORS

## BESOINS, DISPOSITIFS ET ENJEUX EXISTANTS ET À VENIR À PROPOS DES PERSONNES SANS-ABRI



Octobre 2019



Kaléido'Scop  
Mobilité(s) - Diversité(s) - Créativité(s)

Benjamin Pradel

**GRANDLYON**  
la métropole

**# OCTOBRE 2019**  
**Métropole de Lyon**

■ **Coordination**

Direction de la prospective et du dialogue public  
Nicolas Leprêtre / Jean-Loup Molin

■ **Enquête, analyse, rédaction, photographies**

Benjamin Pradel

■ **Réalisation**

Nathalie Joly (DPDP)

# PRÉAMBULE

La vie à la rue s'est imposée, sinon comme un phénomène de masse, du moins comme **un phénomène très visible dans les grandes aires urbaines**, et plus particulièrement dans leurs centralités. Si une démarche comme « Logement d'abord » traduit la volonté et porte l'espoir d'endiguer celui-ci, de nombreux facteurs laissent à penser qu'il demeurera une réalité bien présente dans la vie urbaine de demain : flux toujours renouvelé de migrants économiques, politiques ou climatiques ; fragilité des structures familiales ; instabilité économique ; chômage, travail précaire et phénomène des travailleurs pauvres ; manque de logements ; envolée du niveau des loyers ; etc.

Nos institutions territoriales se trouvent ainsi confrontées à **une terrible contradiction** : organiser durablement l'aide aux sans domiciles et adapter l'espace urbain pour le rendre habitable revient à faire l'aveu que le phénomène ne peut être enrayé à court et moyen terme, mais aussi à prendre le risque de rendre visible et d'installer durablement une pauvreté dans des espaces publics aux usages jusqu'alors récréatifs (se déplacer, se promener, faire ses courses, etc.) ; à l'inverse, ne pas prendre en charge le phénomène, rendre l'espace urbain répulsif (mobilier anti SDF) ou bien proposer des solutions de confort transitoires et précaires revient à nier l'humanité des personnes et leur droit à la ville, et en fait à nier l'humanité de notre société toute entière.

La direction de la prospective et du dialogue public a souhaité engager un travail de fond sur ce sujet, en lien avec le « Plan pauvreté ». Ce travail ne vise pas à nourrir le débat moral et idéologique, ni à challenger l'action publique sur ses modalités d'action, et encore moins à refabriquer des connaissances qui existent déjà, mais plus simplement à rendre compte des réalités de la vie à la rue en focalisant le regard sur la vie et **les usages des personnes concernées** : leurs profils, leurs besoins, leurs sociabilités, les services qu'elles utilisent, leurs pratiques d'occupation de l'espace urbain.

Situer le regard au niveau des usages des personnes à la rue nous semble nécessaire pour créer les conditions du dialogue avec elles ; pour imaginer des réponses pragmatiques ; et finalement pour ouvrir l'espace des possibles entre les deux alternatives de la contradiction évoquée ci-avant.

Le travail mis en œuvre repose à la fois sur la capitalisation d'études et travaux de recherche existants et sur des investigations de terrain et auprès des acteurs qui accompagnent les publics à la rue.

La démarche donne lieu à plusieurs livrables : accès aux ressources, mécanismes de mise à la rue, territorialité des sans-abris, etc. Ces livrables combinent deux dimensions : d'une part des données de base sur la caractérisation des publics, leurs représentations, leurs besoins, les ressources et services auxquels ils ont accès ; d'autre part le décryptage de cinq tensions qui nous semblent particulièrement structurantes aujourd'hui :

- **CENTRALITÉ / PÉRIPHÉRIE** (les personnes sans abri ont-elles un usage différencié du centre et de la périphérie ? Les profils des personnes sont-ils les mêmes au centre et en périphérie ?) ;
- **VISIBILITÉ / INVISIBILITÉ** (l'invisibilité comme condition d'accès aux ressources, au travail et à la citoyenneté ? La visibilité comme construction d'une identité de et dans la rue ?) ;
- **MOBILITÉ / IMMOBILITÉ** (la mobilité entre condition d'accès aux ressources et injonction d'une vie à la rue ? L'immobilité entre condition d'exercice de sociabilités territorialisées et assignation à un territoire ?) ;
- **SERVICES DÉDIÉS / SERVICES UNIVERSEL** (des services dédiés efficaces mais également stigmatisant ? Des services universels préservant l'estime de soi mais à l'accessibilité très incertaine ?) ;

- **OFFRE PUBLIQUE / OFFRES PRIVÉES** (des dispositifs privés, associatifs de plus en plus nombreux et foisonnants ? Des dispositifs existants à articuler aux initiatives nouvelles pour nourrir un mouvement d'innovation sociale ? Des dispositifs numériques favorisant l'accès aux services mais au risque d'une perte de contact humain ?).

■ Nicolas Leprêtre, Jean-Loup Molin

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>p. 7</b>
<b>L'ESSENTIEL</b> .....	<b>p. 9</b>
<b>FICHES</b> .....	<b>p. 17</b>
Rester propre .....	p. 17
Se soigner .....	p. 23
Se nourrir .....	p. 29
S'abriter dans la rue .....	p. 35
Faire valoir ses droits.....	p. 43
Gérer ses affaires personnelles .....	p. 49
Se connecter et s'informer.....	p. 53
Gagner sa vie .....	p. 59
Créer du lien social .....	p. 65
Se déplacer .....	p. 71
Se protéger .....	p. 77
S'éduquer et se former .....	p. 81
Mourir.....	p. 87
Avoir une vie sexuelle et affective .....	p. 91



# INTRODUCTION

Ce rapport tente de faire le point sur les besoins fondamentaux des personnes sans-abri<sup>1</sup> et les ressources disponibles pour y répondre. Ces ressources sont essentiellement des dispositifs affichant leur objectifs d'aide aux personnes sans-abri mais aussi parfois des services plus généralistes ou des actions moins formalisées.

Ces besoins sont traités à travers 14 entrées non exhaustives qui vont de « Se nourrir » à « Avoir une vie sexuelle et affective » en passant par « S'abriter » ou « Se déplacer ». Il n'y a aucune hiérarchie normative entre ces besoins, l'ordre de présentation n'est pas signifiant. Il n'y a pas de frontières hermétiques entre chacun d'entre eux, des problématiques peuvent croiser différentes thématiques. Enfin, il n'y a pas d'ambition d'exhaustivité de ces besoins et ressources retenus. Chaque thématique fait l'objet d'un développement en forme de fiche qui présente, systématiquement :

- des éléments de contexte et de connaissances sur le besoin en question avec des références de travaux scientifiques et de publications sur le sujet,
- un recensement de plusieurs services existants qui répondent à ce besoin et leurs limites identifiées et classées selon des catégories,
- un recensement de certaines initiatives émergentes voire innovantes apportant des compléments aux services existants dans la prise en compte de ce besoin,
- des éléments sur les problématiques d'avenir et des pistes de réflexion qui nous semblent intéressantes à mener à partir de l'analyse de ces éléments.

## UNE NÉCESSAIRE DÉFINITION QUI ESCAMOTE LA COMPLEXITÉ ?

L'emphase de ce rapport a été mise sur les besoins des personnes qui (sur)vivent dans la rue mais encore faut-il se mettre d'accord sur la façon de les définir.

En Belgique, le terme désigne « *une personne qui n'a pas de résidence habitable, qui ne peut, par ses propres moyens, disposer d'une telle résidence et qui se trouve dès lors sans résidence ou dans une résidence collective où elle séjourne de manière transitoire, passagère en attendant de pouvoir disposer d'une résidence personnelle* » (loi du 12 janvier 1993). Retenir cette approche conduit à définir le sans-abrisme comme un phénomène social déterminé par le partage d'une situation commune d'un ensemble de personnes singulières.

En France, jusqu'au début des années 2000, l'INED et l'INSEE utilisaient le terme « sans-domicile ». En 2012, l'INSEE utilise le terme sans-abri pour désigner une personne qui dort « *habituellement dans un lieu non prévu pour l'habitation* ». Une convergence se crée donc pour dire que les personnes sans-abri partagent une situation commune issue d'une acception normée de l'habitat : ne pas vivre dans un logement pérenne, salubre et personnel.

## DU SANS-ABRISME AUX SANS-ABRIS

Une telle définition peut présupposer l'existence de besoins spécifiques pour cette population spécifique. Or dans un dialogue sur les sans-abri, les interlocuteurs parlent souvent de situations différentes faute d'accord sur une définition (Damon<sup>2</sup>, 2002) et, de

---

1. Le terme SDF (Sans Domicile fixe) est utilisé dans ce document pour évoquer des dispositifs spécifiques, dans les citations d'auteurs, dans les productions statistiques et dans des expressions existantes (mobilier anti-SDF). Le terme personne sans-abri ou sans-abri est utilisé par l'auteur préférentiellement.

là, les prises en charge regroupent un ensemble hétéroclite de réponses à un problème hétérogène. Ce travail souligne plusieurs aspects de cette hétérogénéité qui recoupe :

- Une **diversité des personnes** touchées par le phénomène et donc une diversité de publics à prendre en charge : hommes, femmes, enfants, adolescents, jeunes adultes, personnes âgées, déficients cognitifs, handicapés physiques ou psychiques, etc.
- Une **diversité des « modes de vie »** dans les manières dont les personnes utilisent, s'approprient, accèdent aux espaces urbains et aux ressources nécessaires à leur survie quotidienne dans la ville : mobiles ou ancrées, débrouillardes ou dépendantes, intégrées ou isolées, etc.
- Une **diversité des besoins** singuliers et pluriels nécessaires à la vie quotidienne des personnes et des groupes de personnes qui vivent dehors : intolérances alimentaires, maladies spécifiques, consommation de substances, traitement médicamenteux, reconnaissance des droits, etc.

La complexité de la prise en charge est de reconnaître ces spécificités, leurs articulations et interactions qui définissent la singularité des besoins pour chaque personne, tout en déployant une politique publique qui doit identifier un phénomène global pour s'y attaquer.

## PENSER LES SANS-ABRI DANS LA VILLE

L'approche globalisante du phénomène regroupe des catégories distinctes dans un ensemble homogène. Elle favorise un recentrage sur les problèmes d'envergure : par exemple, l'absence de « chez-soi » pris comme dénominateur commun. Elle favorise alors des actions d'ampleur : par exemple, « Logement d'abord ». Mais au vue de la complexité des besoins, cette approche gagne à être articulée avec une approche plus catégorielle voire individuelle prenant davantage en compte les besoins spécifiques des personnes. Dans « Logement d'abord », les besoins différenciés en habitat sont en partie pris en compte : femme/homme, personnes en situation de handicap, en situation d'isolement, etc.

Les personnes sans-abri sont de plus en plus considérées dans leurs singularités mais elles continuent d'être pensées comme le creux inégalitaire de la partie développée des villes, celle qui travaille, consomme, se loge, etc. Et lorsqu'elles sont considérées via le partage d'une situation commune, celle-ci n'est pas pensée comme une partie intégrante de la société, ni à la marge, ni en miroir. Si on ne peut pas tordre le coup aux représentations et imaginaires qui changent lentement, il n'est pas impossible de penser les singularités d'une part, tout autant que de replacer le phénomène du sans-abrisme dans l'ordre commun de nos sociétés d'autre part.

Si les études qualitatives se multiplient, les statistiques souvent nécessaires à l'identification publique du phénomène comme fait de société manquent. En France, la dernière enquête nationale INSEE remonte à 2012. Mais à l'échelle des villes, de premiers recensements sont mis en place comme à Paris ou encore l'enquête de qualification des besoins de la MRIE à Lyon et Villeurbanne en 2019. Elles ne parviendront jamais à rencontrer l'ensemble des sans-abri dont beaucoup restent invisibles. Cependant, elles traduisent la volonté des acteurs du social et de l'urbain d'avoir une meilleure compréhension des publics et de leur besoins pour repenser les dispositifs, modes d'action et leur place dans le corps social.

---

2. Julien Damon, La Question SDF. Critique d'une action publique, Puf, 2002.



# L'ESSENTIEL

La ville, sa forme, ses espaces, ses régulations, ses densités, forme un environnement qui influence la vie à la rue car elle oblige à y déployer des stratégies pour y trouver les ressources répondant aux besoins de tous les jours. Cette condition urbaine entre en interaction avec la singularité des personnes dans leur parcours et dans leur capacité associées à satisfaire leurs besoins spécifiques. Entre les deux, les dispositifs existants et émergents ainsi que les politiques publiques sont autant de médiations cherchant à construire une ville plus hospitalière et solidaire. Ils articulent une prise en charge d'un phénomène global et, de plus en plus, une prise en compte des usages et singularités en cherchant à révéler ou produire de nouveaux communs urbains pouvant être mis à disposition des sans-abri.

## LA VILLE COMME ENVIRONNEMENT DE (SUR)VIE AVEC LEQUEL NÉGOCIER

**Les sans-abri cherchent souvent à se rendre invisibles. Ils dissimulent leur situation pour conserver une estime de soi tout autant que pour accéder à des ressources en ville.**

Invisibiliser sa situation permet de tenter de contrecarrer la stigmatisation que subissent les sans-abri dans un rapport d'estime de soi en n'accrochant pas le regard de l'autre dans les lieux où ils s'installent. Cette stratégie permet aussi de multiplier les chances d'accéder à certains lieux publics (gare, bibliothèque, centre administratif, etc.) ou privés (restaurant, magasin, centre-commercial, etc.). Il s'agit d'utiliser les ressources qui s'y trouvent (chaleur en hiver, fraîcheur en été, WC, lavabo, prises, Wifi, poubelles, etc.) en passant sous les radars des agents de sécurité qui se multiplient et des regards stigmatisants. Invisibiliser sa situation facilite également les démarches administratives (par exemple, se présenter aux agents d'accueil) ou le passage d'un entretien d'embauche dans un parcours de réinsertion.

**Préserver une apparence normée dans un rapport estimable à son corps est alors un défi pour ceux qui refusent de porter les stigmates externes de leur désocialisation.**

Les enjeux de propreté, de tenue vestimentaire ou de stockage des bagages ne sont alors pas seulement des enjeux de santé, de protection ou de mobilité. Ils entrent dans une stratégie de normalisation de l'apparence liée à des enjeux de discrimination et de restriction d'accès au bien commun.

**Dans une situation où la mise à la rue entraîne une importante perte de repère et de lien (avec la famille, le travail, le temps, etc.), il s'agit de parvenir à s'en construire de nouveaux.**

Pour survivre selon différentes situations et avant de pouvoir prendre soin de soi, la vie à la rue révèle de nouveaux apprentissages. Certains adoptent des stratégies pour se rendre invisibles et trouver des solutions à leur besoins quotidiens dans l'offre publique. D'autres performant leur situation pour attirer les regards et faire la « manche ».

Dans un cas comme dans l'autre, l'accès aux ressources demande une expérience et des capacités inégalement distribuées. Des barrières spécifiques existent pour certaines population. Les primo-arrivant manquent parfois d'une socialisation permettant d'avoir des informations sur les lieux d'accueil ou de distribution. Les personnes dont les besoins de santé ne sont pas couverts peuvent avoir des difficultés pour se mouvoir et accéder à la ville. Une instabilité psychologique ou psychiatrique peut compliquer la rencontre et le suivi des maraudes.

Les frontières sont alors fines entre les problématiques, par exemple entre celles d'hygiène et de santé psychique ou physique tout autant qu'avec celles de l'alimentation ou encore de la sexualité. Traiter un besoin d'isolement des autres ne suffit souvent pas et ces derniers interagissent entre eux : carence alimentaire et maladie, handicap psychique et défaut d'hygiène, etc.

**Répondre à ses besoins dans la rue nécessite ainsi un savoir-être et un savoir-faire déployé différemment selon les situations.**

Les besoins de jour ne sont pas les mêmes que ceux de la nuit. Le jour, les personnes sans-abri vaquent à diverses occupations dans la rue ou autour de leur lieux de couche : mancher, acheter, boire, traîner, consommer, se déplacer, se retrouver. Certains se déplacent de la périphérie vers le centre. La nuit, ils s'installent pour partie dans la rue avec des dispositifs mobiles ou non loin de leur lieu de manche tandis que d'autres rejoignent leurs lieux de couche dans les plis de la ville, au centre ou en proximité de ce dernier, souvent cachés et isolés, pour dormir, manger, etc.

Savoir où se poser, où laisser ses affaires en sécurité, où trouver de quoi se protéger la nuit, avec qui partager un lieu de couche, comment s'y rendre relève d'un savoir-faire et être en ville nocturne spécifique. Au-delà de la spécificité de dormir dehors, ce savoir-faire et ce savoir-être sont aussi à mettre en relation avec les manières de se procurer de l'argent et du travail.

**La vie à la rue ne signifie pas une vie faite de dons et de services gratuits, ni une vie sans dépenses quotidiennes d'argent.**

Le RSA ne suffit pas pour vivre, d'autant plus que les non-recours sont importants et qu'en étant à la rue, le prix des choses est plus élevé que lorsqu'on dispose d'un logement fixe. Couvrir ses besoins demande de l'argent. D'un côté, la manche est une tentative de troquer la dépendance à l'égard des services d'assistance, contre une dépendance au coup par coup dans une activité qui répond à des codes et des normes qui peuvent renvoyer à une activité professionnelle. De l'autre, ils sont nombreux à refuser le RSA et la manche dans une volonté d'autonomie et de refus de la dépendance.

Certains se débrouillent et/ou travaillent (glanage dans les marchés, petits boulots, etc.). Le phénomène des travailleurs pauvres à la rue est bien une réalité, et celle-ci relève d'un effet de ciseau entre des prix du logement en forte hausse et des salaires bas pour des métiers à faible qualification. Or il apparaît que le taux d'emploi est d'autant plus élevé que les conditions d'hébergement sont stables. À l'image du logement, l'emploi et la mise en activité serait alors un enjeu de reprise de soi avant d'être un enjeu de rémunération.

**Gagner sa vie, dormir, se protéger, discuter en groupe, est d'autant plus difficile qu'occuper un espace en ville, pour s'installer ou s'abriter, est de plus en plus compliqué.**

D'un côté, les travaux récurrents, la privatisation des lieux publics, la multiplication des agents de sécurité, la mise en tourisme des lieux centraux, le plan Vigipirate ou la baisse du nombre des espaces résiduels rendent difficile l'ancrage dans la ville, pour dormir comme pour rester immobile dans l'espace public.

D'un autre côté, le mobilier anti-SDF, le déclenchement des arrosages automatiques, les coupures d'eau des sanitaires ou la multiplication des barrières sont faites pour interdire de s'installer durablement. Les sans-abri se déplacent alors de quelques centaines de mètres mais sans solutions alternatives et conséquentes pour traiter le phénomène.

**Au-delà d'un espace urbain peu hospitalier, il n'existe pas d'initiatives pour lutter contre l'insécurité des sans-abri.**

La sécurité des personnes à la rue n'est que très peu assurée, ce qui constitue un écart par rapport aux droits. La violence est ancrée dans les représentations que la société

porte sur les sans-abri comme un élément interne au groupe, relativement aux personnes et non à leur situation.

Les agressions envers ou entre sans-abri ne font pas l'objet de dépôt de plaintes et les témoignages sont rarement pris en compte si une personne ou association tierce n'intervient pas. C'est que le rapport des sans-abri est ambigu avec des forces de Police censées protéger mais qui délogent aussi. Il y a une difficulté à objectiver les situations d'agressions, de viol, d'insécurité et un déni de la violence au quotidien.

## DES PERSONNES AUX BESOINS MULTIPLES ET SPÉCIFIQUES

**La question du genre dans la rue apparaît prégnante face aux questions de sécurité et plus généralement comme différenciante pour l'accès aux ressources et la définition des besoins.**

Les femmes sont de plus en plus présentes dans les populations de sans-abri mais sont moins visibles que les hommes dans la rue. Elles se protègent davantage car sont soumises à plus d'agressions. Elles s'exposent donc moins pour aller chercher les ressources nécessaires notamment dans les lieux mixtes (bains douche, distribution, etc.).

La question de leur prise en charge dans les lieux d'accueil et d'hébergement est paradoxale. La mixité des lieux n'est pas toujours la solution. Dans ces cas, elles s'autoexcluent souvent au profit des hommes. Les espaces de change, les accueils de nuit, les lieux d'hygiène ne sont pas toujours adaptés à la cohabitation entre les hommes et les femmes et les produits distribués ne correspondent pas toujours aux besoins spécifiques des femmes.

Avec la prise en compte du genre dans la satisfaction des besoins, apparaît la difficulté de mettre en place des actions pour des publics spécifiques de la part des systèmes de prise en charge existants.

**La prise en compte des publics est peu différenciée. Comment prendre en compte les besoins d'usages spécifiques dans des lieux généralistes, par exemple autour de la propreté et de l'hygiène ?**

Les femmes ont des besoins spécifiques en la matière tant dans l'organisation du service rendu (mixité, lieu pour les enfants, etc.) que dans l'accès aux produits (protections intimes). Les réponses existantes sont encore expérimentales alors que cette population est celle qui a le plus augmenté. La prise en compte des besoins des familles, enfants et bébés reste elle aussi balbutiante en dehors des structures d'accueil.

Or, avec les femmes, les familles avec enfants sont de plus en plus nombreuses à la rue. Il n'existe pas non plus d'initiative autour de la question de la propreté centrée sur les personnes handicapées mentales ou moteurs (accessibilité aux bains-douches). Enfin, le public LGBT+ et les personnes dont l'identité de genre ne correspond pas à leur sexe biologique sont rarement pris en compte (organisation de l'intimité, accès à des soins adaptés, lieux de parole).

**Dans l'augmentation des populations spécifiques, on note l'importance croissante des personnes sans-abri en situation d'handicap mental, psychique ou cognitif.**

En rupture familiale et de parcours de soin, en manque de structures adéquates, les sans-abri avec des maladies mentales notamment (troubles bipolaires, troubles dépressifs, schizophrénie, paranoïa, névroses obsessionnelles) se multiplient, questionnant les prises en charges et la compréhension des besoins spécifiques.

Ainsi, ces situations entraînent certains comportements spatiaux qu'il est intéressant d'intégrer aux stratégies de prise en charge et de suivi : besoin de se sentir en sécurité sous un lampadaire, refus de la promiscuité des hébergements, éloignements des lieux vidéosurveillés, isolement pour dormir, etc. Elles peuvent rendre laborieuses le recours à certains services ; difficulté à se déplacer vers les lieux de prise en charge, peur de l'aidant, etc. Ces personnes particulièrement vulnérables nécessitent un accompagnement spécifique existant mais insuffisant.

## UNE ÉVOLUTION EN COURS DES DISPOSITIFS D'AIDE

### **Des dispositifs offrant des ressources pour les personnes sans-abri se sont multipliés dans une forme de médiation entre offre et besoins.**

Dons numériques, réseaux de proximité, produits suspendus, hébergement solidaire, services solidaires sont des nouvelles formes de solidarités. Elles sont portées autant par des structures publiques que des associations, habitants voire entreprises. Les formes nouvelles et notamment numériques et d'origine non institutionnelle, cherchent à trouver de nouvelles façons de faire se rencontrer les besoins des sans-abri et les ressources, souvent privées, de la ville : des surplus dans les commerces, des dons chez les particuliers, des sociabilités de proximité, des communs (verre d'eau, accès aux WC, etc.) dans les bureaux. Au-delà, des services plus mobiles et donc dans le rapprochement, se déploient parallèlement aux dispositifs situés : douches mobiles, bus aménagés, cantines mobiles, etc.

Cette multiplication des dispositifs tend à multiplier les communs et rend la ville plus solidaire. Ce dispositifs semblent également plus difficiles à identifier dans le paysage urbain (qui fait quoi, comment et pourquoi ?) du fait de leurs statuts multiples et de l'universalité de certaines démarches (par exemple les mouvements anti gaspillage). Ils pourraient être davantage articulés aux structures de prise en charge traditionnelles et plus anciennes pour couvrir des besoins non satisfaits.

### **L'évolution progressive du secteur de la prise en charge est en cours car la transformation générale de la société, fondée sur la dignité, commande de prendre en compte les besoins des sans-abri.**

La prise en compte des besoins est à la base de nouveaux services et façons de faire qui se structurent autour d'une volonté de connaissance du sujet : par l'écoute et la prise en compte de la parole des sans-abri dans les dispositifs voire leur intégration dans des formes de gouvernance partagée, par des travaux de recensement au plus près du terrain, par des recherches intégrées au développement de politiques publiques de lutte contre le sans-abrisme, par les remontés de terrain des associations.

Les dispositifs situés (centres d'hébergement, d'accueil, point de distribution, bains-douches, etc.) sont épaulés par des dispositifs plus mobiles qui vont vers les sans-abri au-delà des maraudes. Les solidarités autrefois informelles et de proximité se formalisent aussi dans les commerces et entreprises (produits suspendus, services gratuits, etc.) qui deviennent des lieux ressources dispersés dans la ville.

### **Le numérique connecté entraîne la dématérialisation des démarches administratives mais aussi des dispositifs de don et de solidarité.**

Avec l'arrivée d'applications solidaires, de possibilité de mise en réseau locale des habitants avec les sans-abri qui, de plus en plus connectés eux-mêmes, peuvent communiquer leurs besoins, la relation d'échange évolue. Cet outil peut lever des freins au don par une simplification des démarches, voire une anonymisation, mais en même temps elle peut redéfinir les liens avec les associations ou les habitants sur le terrain en déshumanisant aussi la relation.

### **Cette évolution semble s'accompagner d'une forme de distanciation avec la notion de dépendance et l'idée d'une reconnaissance de leur autonomie et capacité de faire.**

Dans une approche individu-centrée et en articulation avec les dispositifs existants, l'idée que les personnes sans-abri aient une marge d'action sur l'aide proposée fait son

---

1. La durée d'expérience professionnelle requise (en tant que salarié, non salarié ou bénévole) est passé de trois à un an. La reconnaissance d'un diplôme étranger est une procédure qui évalue le diplôme étranger soumis par rapport à la nomenclature française des niveaux de formation et au cadre européen des certifications (CEC). Les attestations de comparabilité et attestations de reconnaissance d'études / de formation pour les diplômes étrangers sont délivrées par l'ENIC-NARIC. Elles prennent en compte le diplôme d'origine avec l'ensemble des caractéristiques du système éducatif auquel il appartient (durée des études, pré-requis académiques, etc.).

chemin, d'autant plus qu'elle serait garante d'une meilleure implication des personnes et efficacité des dispositifs : aller ou ne pas aller, pousser une porte, donner son avis, choisir, etc.

Cependant, cette capacité n'est pas la même pour tous et les plus fragiles doivent être accompagnés au plus près, notamment pour faire valoir leurs droits et réduire les non-recours. La lutte contre le non-recours n'est pas propre aux sans-abrisme mais elle peut réduire le risque de mise à la rue, voir être le premier pas pour en sortir.

### **Dans l'évolution de la prise en charge, la reconnaissance de nouveaux besoins au-delà des besoins physiologiques entrent aujourd'hui dans la réflexion et questionnent les dispositifs.**

C'est notamment le cas des besoins en termes de vie affective et de sexualité (reconnue depuis 2002 par l'OMS comme une dimension fondamentale de l'être humain et de sa santé). Il existe une essentialisation de la sexualité des sans-abri vue comme violente, *insécure*, et dépendant de la personne. Or la pratique, ses représentations et la vie affective distincte de la sexualité dépendent aussi de l'absence de lieu à soi, d'intimité, de la stigmatisation, du sentiment de déclassement, etc.

Peu de place est faite aux couples dans les structures, et les sans-abri qui désirent rester ensemble en intimité n'ont souvent pas d'autre choix que de rester à la rue. Plus généralement, il y a un besoin d'usages spécifiques dans des lieux généralistes, ici les centres d'hébergement et les pratiques sexuelles, là le besoin d'intimité des femmes dans les bains douches, etc.

### **L'éducation et la formation sont reconnues comme des leviers de réinsertion mais également comme une forme de quasi-prévention du sans-abrisme à investiguer en amont des situations de déprise.**

L'éducation et la formation, dans l'accès aux établissements scolaires dans un premier temps de la vie et, par la suite, à la formation dans une continuité assurée par le système éducatif, sont des remparts indispensables (mais non suffisants) au déclassement social. Les ruptures de scolarité sont légions, notamment lors des sorties des dispositifs et il est alors compliqué pour les personnes de ré-rentrer dans un système dont ils ont été exclus de fait.

L'éducation est aussi celle, pour les migrants, à la langue nationale facilitant le rapport aux administrations mais plus encore la construction du quotidien et le lien avec les dispositifs. Si l'accès au savoir ne garantit pas une protection au sans-abrisme, l'éducation et la formation sont aussi des leviers d'estime de soi-même. D'où l'importance de questionner les dispositifs de valorisation des savoirs des personnes, tant dans ce qu'elles ont accumulé avant leur situation de sans-abri (métiers, compétences, etc.) que dans leur connaissance du fonctionnement urbain.

### **L'accès à une activité rémunérée semble constituer un levier pour sortir de la rue mais à condition qu'il se double d'un accès au logement, tremplin vers l'emploi.**

Retrouver un emploi ou une formation ne garantit pas une sortie du sans-abrisme et l'emploi ne protège pas automatiquement du sans-abrisme. Les travailleurs pauvres et à la rue sont une nouvelle catégorie de nos sociétés qui interroge à la fois les niveaux de rémunérations, les prix des logements accessibles et l'importance de la formation des personnes.

Mais l'accès à une première activité régulière et valorisante constitue une première marche à l'image des dispositifs du logement d'abord. Les initiatives de ce genre centrées sur l'activité rémunérée seraient sûrement à soutenir et développer davantage.

## DES CITADINS AU STATUT À (RE)CONNAÎTRE

**La prise en compte de l'identité des personnes sans-abri comme membres à part entière de la société, à travers leurs besoins mais au-delà de leur situation spécifique reste difficile.**

L'ampleur du sans-abrisme dans les villes reste largement invisible. Beaucoup restent invisibles et insaisissables. Cette invisibilité renvoie à leur non-représentation dans les politiques publiques et encore moins dans les instances participatives. Améliorer la connaissance de leurs besoins est particulièrement nécessaire pour améliorer l'efficacité des politiques publiques qui les concernent.

Les personnes sans-abri ne sont sûrement pas assez reconnues alors même qu'à l'échelle locale elles font partie intégrante de la communauté urbaine. Elles tissent des liens autant de sociabilité que de solidarité avec les commerçants, les habitants, entre pairs et les autorités (Police Municipale, Nationale, etc.).

C'est que les personnes sans-abri questionnent la relation entre la ville et l'habitat. Elles sont perçues comme des habitants de l'espace public via leurs pratiques quotidiennes et dérangent car ce dernier n'appartient théoriquement à personne. Elles y déploient une forme d'habitat qui renvoie à une appropriation privative de l'espace en occupant l'espace et une place. Reconnaître le statut de citoyen à l'échelle de la ville aux sans-abri et leur faciliter la vie à la rue tout en aidant à les en sortir est à la fois un paradoxe et une double piste de réflexion à envisager. Elle ne peut cependant être que difficilement effective si, au quotidien, ils ne peuvent même pas accéder aux droits répondant à des besoins fondamentaux (droit opposable au logement, garantie de sécurité, identité nationale, aides accessibles, etc.) qu'une simple reconnaissance de citoyen doit leur ouvrir.

**La construction et la reconnaissance de l'identité des personnes sans-abri passent aussi par la dimension symbolique et les représentations de soi qui se jouent dans l'accès aux dispositifs d'aide.**

Reconnaître les sans-abri dans leur personne et donc leurs usages et besoins, et non simplement leur situation relativement à l'absence de logement pérenne, c'est aussi prendre en compte la dimension symbolique et les représentations de soi qui se jouent dans l'accès aux ressources urbaines. Il y a un côté fonctionnel et symbolique dans toute chose qu'il serait utile d'intégrer dans la compréhension de la relation que les sans-abri peuvent développer avec la ville. L'abri n'est pas qu'une protection des intempéries, c'est aussi une protection de l'estime de soi, du regard des autres et de l'intimité. C'est aussi la valorisation d'une forme de compétence à se reconstruire un chez-soi dans une situation de déprise.

Cette dimension symbolique s'applique aussi dans la relation aux aides, services, recours, etc. Certains refusent le RSA qui s'apparente à un statut d'assisté et de faignant. L'aide alimentaire fait entrer l'individu dans une situation de dépendance, de non-maîtrise et non-choix de son alimentation. La rue est en elle-même porte des valeurs de liberté, d'indépendance de l'institution, de résistance, de tranquillité (ne rien devoir à personne). Dans ce rapport symbolique aux dispositifs, se joue la stigmatisation de la personne par sa situation et sa volonté de conserver une prise sur son identité propre. Cela est une piste pour une prise en compte adaptée des besoins au cœur des dispositifs. La question est aussi celle de l'universalité de ces derniers. Les dispositifs ouverts et utilisables par toutes et tous et ceux spécifiques aux sans-abri n'attirent pas les mêmes populations et ne construisent pas les mêmes rapports à l'assistance.

**Entre mobilité et immobilité, liberté et contrainte, les personnes sans-abri sont au cœur des paradoxes d'une société hypermobile dont ils restent pourtant à la marge.**

La mobilité des personnes sans-abri est une question de déplacement (marche, transport en commun, vélo, voire automobile) pour accéder aux ressources et déployer des

activités (manche, repos, achat, travail, etc.). Elle est aussi une question de déplacement des lieux de ces activités, notamment la manche et le repos, d'un point à un autre, soit les plus passants pour la première ou les plus sécurisés pour la seconde. Elle est enfin une question de déplacement, contraint ou choisi, des lieux de couche (tente, espace aménagé dans la rue, squat) et des territoires de proximité autour qu'elles fréquentent.

Ainsi, à la fixité du logement et à une mobilité pendulaire des logés, répond un habitat plus mouvant et une errance dans la ville qui s'inscrit en principe dans une société de l'hypermobilité. Hypermobiles en quête de repos et d'ancrage mais dont l'absence de logement privé en propre interdit l'installation de très longue durée, les personnes sans-abri ne sont pas dans le bon mouvement, celui qui intègre.

A l'inverse, dans un espace public innervée de la valeur déplacement, être immobile trop longtemps est suspect et stigmatisant. S'installer c'est s'exposer dans le flux et rapidement être contraint à bouger même de quelques mètres. Et si certains se déplacent beaucoup dans la ville, d'autres s'ancrent dans certains quartiers pour sécuriser leurs ressources et cet ancrage, bien que souvent fragile, peut être le début d'une sortie de la rue. Dans ce balancement entre immobilité et mobilité, ancrage et déplacement, liberté et contrainte, se joue la construction d'un citoyen hypermoderne que pourrait incarner, en toute relativité, une partie des sans-abri.





# RESTER PROPRE

## CONTEXTE

L'hygiène fait partie des besoins élémentaires des sans-abri mais l'accès aux douches et aux produits de première nécessité sont souvent inaccessibles ou inadaptés. Selon une enquête de la Croix-Rouge Française<sup>1</sup>, seulement 15% de sans-abri peuvent se permettre des douches quotidiennes et près de 50% d'entre eux ne possèdent pas les produits d'hygiène nécessaires à leur toilette.

L'hygiène relève ainsi d'un défi pour les personnes en grande précarité et à la rue qui refusent de porter les stigmates externes de leur désocialisation et tentent de préserver leur image corporelle (Dequiré, 2010)<sup>2</sup>. Cette lutte pour le maintien de soi est une question d'estime tout en cherchant à conserver un corps neutre, non repérable, car conforme à la norme d'exposition de soi en public (Zeneidi-Henri, 2002). Elle s'inscrit aussi dans une préservation d'une apparence permettant de conserver l'accès à certains équipements, notamment privés (WC de restaurant). La rupture avec le mimétisme social de la neutralité marque alors une étape dans la désocialisation et rend plus difficile l'accès à certaines ressources. L'oubli de soi s'exprime alors par une distanciation par rapport au corps, un abandon de la lutte contre le marquage de ce dernier par la souffrance, lorsque, liée à la perte de la position sociale antérieure, elle ne peut plus être contenue. Les questions de santé prennent ensuite rapidement le pas sur celles de l'hygiène au quotidien.

Dans cette lutte pour l'hygiène et la propreté, la condition des femmes sans-abri est particulièrement difficile. Parmi les adultes sans-domicile, si la population masculine reste majoritaire, c'est parmi les femmes et les enfants que la progression a été la plus forte (Noblet, 2017)<sup>3</sup>. Or les services existants ne sont pas adaptés à cette nouvelle donne. Ils sont souvent mixtes et l'intimité questionnée. L'hygiène intime, si elle est aussi importante pour les hommes, nécessite pour les femmes l'accès à des produits de première nécessité que sont les protections hygiéniques, chères et peu accessibles. Elles utilisent alors des tee-shirts ou du papier journal, au risque de graves complications de santé et de dégradation de l'image de soi. Pour certaines, la propreté entre dans un processus d'anonymisation et de conservation d'une identité féminine, pour d'autres, souvent les plus jeunes, être sale rentre dans une stratégie de protection (Amistani, 1999)<sup>4</sup>.

## SERVICES EXISTANTS

### ■ Les bains-douches municipaux

Souvent vieillissant ou mal adaptés, employant plusieurs agents municipaux, parfois payants, les bains-douches ferment les uns après les autres à Lille, Paris, Lyon... Malgré l'amélioration de l'habitat, leur fréquentation est en augmentation et les accueils de jour, la piscine, l'hôpital ou le domicile de proches viennent alors pallier le manque de place. Les bains-douches accueillent des populations multiples et précaires : sans domicile mais aussi étudiants, retraités ou travailleurs pauvres et mal logés. Souvent mixtes et aux équipements normés, elles sont parfois peu accueillantes pour les femmes ou familles. Dans ce contexte, la mixité est préoccupante pour deux raisons : elle concerne le public qui en bénéficie et l'équipe accueillante qui s'occupe de la gestion des lieux.

1. Enquête OpinionWay pour la Croix-Rouge, mars 2012.

2. Anne-Françoise Dequiré, « Le Corps des sans domicile fixe », Recherches & éducations [En ligne], 3 | septembre 2010, mis en ligne le 1<sup>er</sup> janvier 2012, consulté le 15 mars 2019. - <http://journals.openedition.org/rechercheseducations/572>

3. Pascal Noblet, Chapitre 8. « Le sans-abri : un acteur faible, une figure instrumentalisée », in Manuel Boucher, Geoffrey Pleyers et Paola Rebughini (dir.), *Subjectivation et Désobjectivation « Penser le sujet dans la globalisation »*, 2017.

4. Amistani C. (1999), « Des femmes SDF réflexion générale sur une recherche en cours » in le nouveau marseillais, n° 55.

### ■ Les toilettes publiques

La question de faire ses besoins, pour les sans-abri est peu traitée. Les techniques diffèrent d'une personne à une autre, mais l'accès à des toilettes est une question plus générale d'équipement des villes. Si uriner pour un homme est un acte plutôt simple, y compris dans l'espace public, l'exercice est plus compliqué pour les femmes. Plusieurs types de sanitaires coexistent dans la ville : les « pissotières » construites après-guerre pour certaines d'entre elles, les sanitaires à entretien automatique, les sanitaires autonomes (non reliés à un réseau d'eau et d'électricité), les toilettes sèches (dans des parcs) et les sanitaires gardiennés. Ces lieux d'aisance sont bien connus des sans-abri même s'ils peuvent être parfois payants, inadaptés aux femmes ou aux personnes à mobilité réduite, éloignés des lieux de vie ou encore mal entretenus. Certains ne sont pas accessibles la nuit. La durée d'occupation maximale des toilettes publiques (20mn) permet aussi d'effectuer une toilette rapide.

### ■ Les fontaines publiques

Les fontaines publiques sont utilisées par les sans-abri pour la toilette ou laver des vêtements au savon. Mais l'intimité y est inexistante et le simple fait de se dénuder dans un endroit public est illégal, et passible d'amende. Les fontaines permettent surtout d'accéder à de l'eau potable gratuite. L'accès à l'eau potable s'aggrave l'hiver lorsque les températures descendent en dessous de 0°C et que les fontaines publiques sont mises au repos pour éviter que le gel ne les endommage. En période estivale l'accès aux fontaines est critique car, en cas de forte chaleur voire de canicule, les personnes sans-abri sont souvent les premiers à souffrir de déshydratation.

### ■ Les kit hygiène

Plusieurs collectifs et associations venant en aide aux sans-abri distribuent des « kit d'hygiène » constitués par des appels aux dons ou lors des journées de collecte. Ils comprennent des produits d'hygiène de première nécessité, indispensables au quotidien mais inaccessibles aux plus petits budgets : gels douches, dentifrices, shampooings, rasoirs ou encore hygiène féminine. Ces kits sont distribués via les accueils de jours, centres d'hébergement ou maraude. Ils permettent aussi de créer du lien en ayant une écoute attentive aux besoins via la question de l'hygiène.

### ■ Les laveries automatiques

Rester propre implique aussi de conserver propres ses vêtements. Malgré leur prix, les laveries automatiques sont beaucoup utilisées par les sans-domicile-fixe lorsqu'ils ne fréquentent pas ou peu les centres d'hébergement. Mais les contraintes d'horaire (machine de jour) et de temps d'attente, le manque de machines et la limitation du poids de vêtement, la peur d'attraper les microbes d'autres sans-abri ou de côtoyer des camarades d'infortune, sont aussi des freins à leur utilisation.

## BARRIÈRES ET LIMITES

### ■ Financière

- La monétarisation des services comme par exemple l'entrée payante dans certains bains-douches, les sanisettes publiques, les WC en gare voire dans certains restaurants (besoin d'un code sur facturette).
- Si l'accès à un point d'eau est gratuit, les produits d'hygiène et notamment les protections hygiéniques, le linge de toilette ou les produits pour la lessive représentent un budget.

## ■ Statutaire

- L'intimité est souvent peu prise en compte dans les lieux d'hygiène et pose d'autant plus de problème, notamment pour les femmes, qu'ils sont bien souvent mixtes. À Paris, seul un accueil de jour non mixte qui ne comporte qu'une douche existe et selon l'observatoire du Samu social, les femmes ne représentent que 10 % de la fréquentation des bains-douches.
- Même si les femmes avec enfants ont davantage de probabilité d'accéder à un accueil de nuit et/ou de jours avec accès à des douches<sup>5</sup>, la toilette d'un enfant ou d'un nourrisson est peu aisée dans les lieux pour adultes pas adaptés aux familles.

## ■ Géographique

- La raréfaction des bains-douches ou des lieux d'aisance, notamment hors des centres-villes, éloigne les populations de ces services, d'autant plus fortement qu'elles s'ancrent bien souvent sur un territoire limité avec une mobilité contrainte, notamment en raison du coût des transports en commun et du chargement des bagages.
- La localisation des lieux d'aisance, des bains-douches ou des points d'eau potable est un savoir partagé qui n'est pas universel.

## ■ Fonctionnels

- Les fontaines publiques ne sont pas des lieux propices à la toilette. Peu fonctionnelles, elles exposent l'intimité des personnes dans l'espace public. Certaines municipalités viennent à couper l'eau pour éloigner les pratiques de toilette des sans-abri.
- Les sans-abri qui se déplacent avec leurs bagages nombreux et encombrants, mais aussi ceux avec des animaux n'ont pas d'espace pour les laisser pendant la toilette. Ou faire également sécher son linge ?
- Les lieux pour se laver ne sont pas adaptés aux familles. La taille des cabines de douche ne convient pas aux enfants en bas âges et aux douches partagés (parents-enfants) pour les enfants qui ne sont pas autonomes.
- Il y a peu de collectes et de distributions de protections hygiéniques féminines. D'après les associations, le Samu Social et les centres d'accueil, il y a un cruel manque sur le terrain.
- Faire ses besoins la nuit est compliqué. Les sanisettes ferment après 22h dans certaines villes.

## INITIATIVES ÉMERGENTES

### ■ Les douches mobiles



Le concept est de réaménager des camions en douches mobiles et plus largement en lieu d'accueil et d'hygiène pour les sans-abri. Plusieurs initiatives existent en France et à l'étranger : Etmadouche à Nantes, le Camion douche à Toulouse, Mobil'Douche à Paris, LavaMae à San Francisco ou encore VroomShower à Lyon ([www.vroomshower.com](http://www.vroomshower.com)). Ces bus peuvent

distribuer des produits d'hygiène (kit). Les sorties sont parfois accompagnées d'activités annexes où des coiffeurs, esthéticiennes, barber shop et associations offrent leurs services.

Porteur : associations

5. Marine Maurin, « Femmes sans abri : vivre la ville la nuit. Représentations et pratiques », Les Annales de la Recherche Urbaine - Le genre urbain, 2017, p.139.

### ■ Un bain douche pour femmes

Face aux problématiques d'intimité et de mixité des lieux d'hygiène, le Samu Social cherche à ouvrir le premier bain-douche pour femmes à Paris avec laverie, distribution des kits d'hygiène, consultations infirmières ou gynécologiques et orientation des femmes vers d'autres structures en fonction des situations. Les locaux seront prêtés par la Mairie de Paris.

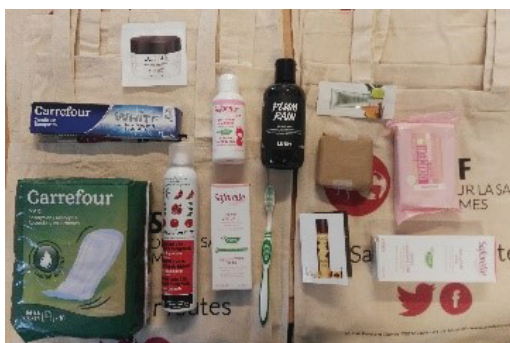
Porteur : Samu Social

### ■ Accéder à de l'eau potable en toute saison

La Mairie de Paris a mis en place un plan d'urgence lorsque les fontaines publiques sont mises hors gel. Eau de Paris met à disposition des jerricans (5 ou 10 litres) et des gobelets pour permettre aux équipes municipales et aux associations de distribuer de l'eau lors des maraudes. Des cartes de localisation des fontaines sont distribuées ainsi que des gourdes, en plus du maintien de l'ouverture de certaines fontaines pendant la période hivernale.

Porteur : Mairie de Paris

### ■ Récolte et distribution de produits pour femmes



Plusieurs associations se saisissent aujourd'hui du problème spécifique de l'accès aux protections hygiéniques pour les femmes sans-abri (serviettes hygiéniques, tampons, protège-slips, cups). Les Louisettes à Strasbourg ou Règles Élémentaires ([www.regleselementaires.com](http://www.regleselementaires.com)) organisent des collectes, proposent aux intéressés d'installer des points de collecte et des boîtes à dons sur toute la France. Féminité sans abris (<http://feminitesansabri.fr>) collecte des produits d'hygiène, de soin et de beauté.

Les produits sont redistribués dans les structures d'accueils associations, partenaires, maraudes ou particuliers.

Porteur : associations

### ■ La géolocalisation des points d'eau et d'aisance

De plus en plus connectés, les sans-abri les plus itinérants peuvent accéder à des cartographies en ligne permettant de localiser les points d'eau à Paris ([www.eaupen.net](http://www.eaupen.net)) ou encore aux toilettes via des applications gratuites sur Smartphone (*Où sont les toilettes !*).

Porteur : entreprise privée

### ■ Constitutions de kit par les particuliers

Sakado (<http://sakado.org>) propose à chaque donateur de confectionner un sac à dos (35 à 40 litres) dans lequel sont disposés quatre kits dont la composition est précisée sur le site de l'association : un kit hygiène pour homme ou pour femme (produits de soin et de bien-être : brosses à dents et à cheveux, miroir, paire de ciseaux, coton, mouchoirs...) ; un kit chaleur pour homme ou pour femme (pull, écharpe, gants, chaussettes, chaussures, couvertures...) ; un kit festif (produits non périssables : chocolats, gourmandises, tabac...) ; un kit culture-communication (livres, cahiers, stylos, enveloppes timbrées, téléphone portable...).

Porteur : association

### ■ Distribution de vêtements propres

Outre les points de distribution de vêtement, le Vestibus, un bus itinérant qui va à la

rencontre des personnes dans la rue de l'agglomération lyonnaise, permet de donner vêtements propres et couvertures lors de maraudes. (<http://poisson-lune.org>)

Porteur : association

### ■ L'adaptation des fontaines publiques



À Lyon, le collectif LALCA a expérimenté un aménagement semi-pérenne sur une fontaine publique facilitant son utilisation. Un banc et un piétement en bois permettent de poser ses affaires et de se laver sans toucher le sol terreux. Ainsi, face la rareté des lieux pour se laver, l'espace public peut être une ressource adaptée à la toilette s'il est pensé comme tel.

Porteur : association

### ■ Accès autorisé et identifié à des lieux d'aisance commerçants

Le Carillon est un réseau local de commerçants et d'habitants solidaire des personnes sans-domicile qui est porté par l'association La Cloche. Affiché sur la vitrine des commerçants, le logo du projet atteste de l'appartenance au réseau et exprime une bienveillance à l'égard des plus démunis. Affichés sur les vitrines, des pictogrammes identifient les services dont peuvent bénéficier les personnes à la rue mais aussi à toute personne en ayant besoin dont l'accès à des toilettes, de l'eau, des produits d'hygiène, etc.

### ■ Projet Q

Une caravane itinérante est aménagée à Los Angeles pour coiffer les personnes sans-abri *queer* et trans dans la bienveillance avec un usage de pronoms qui n'assignent pas un genre « iel » par un coiffeur (Madin Lopez).

## PROBLÉMATIQUES D'AVENIR

La question de la propreté et de l'hygiène révèle l'insuffisance de la prise en compte des publics spécifiques dans les réponses apportées. Les femmes ont des besoins spécifiques en la matière tant dans l'organisation du service rendu (mixité, lieu pour les enfants, etc.) que dans l'accès aux produits (protections intimes). Les réponses existantes sont encore expérimentales alors que cette population de personnes sans-abri est celle qui a le plus augmenté. La prise en compte des besoins des familles, enfants et bébés reste elle aussi balbutiante. Les familles notamment, faisant partie des personnes prioritaires du Samu Social, ne trouvent pas de solutions en dehors des structures d'accueil. Or, avec les femmes, les familles avec enfants sont de plus en plus nombreuses. Il n'existe pas non plus d'initiative autour de la question de la propreté centrée sur les personnes handicapées mentales ou moteurs et celles existantes ne leur sont pas adaptées. Enfin, le public LGBT+ et les personnes dont l'identité de genre ne correspond pas à leur sexe biologique sont souvent invisibles et rarement pris en compte. Leur existence interroge et va interroger de manière croissante la question du genre dans l'organisation de l'intimité des lieux pour les sans-abri, leur mixité mais aussi l'accès à des soins adaptés.

Cette faible prise en compte des spécificités mais aussi, plus généralement, de l'importance de l'hygiène, renforce le risque existant du passage rapide des questions d'hygiène à des questions de soins. L'hygiène doit s'inscrire dans la prévention des risques de santé à côté des démarches de prévention plus ciblées, notamment autour des problématiques gynécologiques, de l'hygiène intime et du rapport au corps, pour les hommes comme pour les femmes. Cette prévention peut s'inscrire dans le déploiement de dispositifs mobiles qui permettent d'aller à la rencontre des personnes sans-abri les plus désocialisés, ceux qui ne se rendent pas, plus ou rarement dans des structures d'accueil,

lieux de soins et d'hygiène où, justement, la prévention est rarement présente, dans l'information (ex. bains douches) comme dans la formation des professionnels du social. Un certain nombre des services urbains pour l'hygiène des personnes sans-abri augmentent, globalement, le bien-être de chacun en ville. La multiplication et préservation des points d'eau potable peuvent réduire l'achat de bouteilles plastiques. Les lieux d'aisance sont accessibles à tous, d'autant plus dans le cadre du vieillissement de la population. Les bains douches n'accueillent pas que des sans-abri, mais un public bien plus large qui pourrait augmenter avec les conditions de logement qui se dégradent dans les villes et la multiplication des situations précaire (étudiants et travailleurs pauvres). Les services offerts par les commerçants adhérents du Carillon bénéficient à toute personne qui en a besoin.

L'hygiène relève d'un défi pour les personnes à la rue qui refusent de porter les stigmates externes de leur désocialisation et tentent de préserver leur image corporelle. Il s'agit pour eux de rendre invisible leur condition de sans-abri pour éviter le risque de se voir refuser l'accès à certains services et lieux publics, de ne pas pouvoir saisir une opportunité de travail dans le cadre d'un entretien, de perdre la face et l'estime de soi dans le regard de l'autre, etc. La préservation d'une hygiène et d'une esthétique normée permet de disparaître dans la foule ordinaire.

# SE SOIGNER

## CONTEXTE

À Paris, 46 % des personnes sans-abri affirment avoir des problèmes de santé et deux sans-domicile sur cinq interrogés souffrent de troubles psychiatriques. Dans certains cas, ces problèmes sont la cause presque directe d'une perte de logement (sorties d'institutions) ou d'emploi. Un quart des sans-domicile inactifs a perdu son emploi de plus de six mois pour invalidité ou maladie<sup>1</sup> et 10 % des adultes sans domicile nés en France bénéficiaient [en 2012] de l'allocation adulte handicapé (AAH)<sup>2</sup>. Dans d'autres cas, les conditions de vie à la rue aggravent des troubles psychiatriques ou des maladies existantes (propagation des maladies virales dans l'espace public, fragilisation la nuit) et/ou en entraînent d'autres dans un cercle vicieux difficile à rompre sans une prise en charge adaptée. Et les questions de santé prennent rapidement la suite des questions d'hygiène au quotidien, également problématiques (voir fiche Rester propre).

La dureté des conditions de vie fait que les personnes sans-abri peuvent devenir insensibles à la douleur physique. Ils endurent à travers une distanciation protectrice par rapport à un corps souffrant. Beaucoup ne consultent pas (ou plus) de peur de déranger, par peur de l'humiliation, par manque de moyen ou de confiance en les institutions. De plus, pour être soigné, il faut en faire la demande et cette démarche s'avère complexe pour de nombreux sans-abri (Dequiré, 2010)<sup>3</sup> tout comme celle de trouver le bon service ou un service dans une géographie médicale très centralisée. La maladie est alors un problème secondaire (Benoist, 2008)<sup>4</sup>. Avant de se soigner, d'autres besoins fondamentaux urgents sont à combler, notamment se nourrir et se protéger.

Il existe cependant une diminution des difficultés depuis l'arrivée de la Couverture Médicale Universelle (CMU) puis de la Protection Universelle Maladie (PUMa), et la multiplication des dispositifs de secours et d'hébergement a permis d'endiguer cette problématique. Cependant, plusieurs enquêtes ont révélé la stigmatisation des bénéficiaires de la PUMa se voyant parfois fermer les portes du soin de certains professionnels de santé ne voulant pas soigner ce type de clientèle<sup>5</sup>.

Ainsi, même si la santé recouvre une réalité plus large que la seule absence de maladie physique ou mentale, le seul accès au soin reste problématique, une situation d'autant plus difficile pour certaines catégories de sans-abri comme les femmes (suivi gynécologique). Les femmes sans-abri vivent des violences de genre (sexuelles, symboliques), sont la proie d'une plus grande stigmatisation sociale que les hommes (Brunet, 2005) et délaissent leurs corps. Chez ASDF, 95 % des femmes accompagnées ont connu des violences, 11 % étaient enceintes, et 60 % n'avaient pas de suivi gynécologique depuis plus d'un an, dont 92 % des femmes vivant dans la rue.

Enfin, la prévention des risques liés à la prise de drogue n'est quant à elle pas ciblée sur les sans-abri et ces derniers peuvent être parfois éloignés des dispositifs.

1. Dans l'agglomération parisienne, un sans-domicile sur trois a un emploi, APUR, INSEE, 2014.

2. D'après une étude de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), en 2012, un sans-domicile sur dix est sans couverture maladie et un quart n'a pas de complémentaire. Si 84 % ont consulté un médecin au cours des douze derniers mois, 37 % des enquêtés déclarent ne pas avoir reçu de soins dentaires au cours des deux dernières années. D'après une étude du Samu social de Paris, 5,5 % sont atteints de poux et 6,5 % de gale. Selon l'enquête Santé mentale et addictions chez les sans-domicile franciliens (Samenta), 31,5 % souffrent de troubles psychiatriques sévères. Et 28,6 % présentent au moins une addiction.

3. Anne-Françoise Dequiré, « Le Corps des sans domicile fixe », Recherches & éducations [En ligne], 3 septembre 2010, mis en ligne le 01 janvier 2012, consulté le 15 mars 2019. - <http://journals.openedition.org/rechercheseducations/572>

4. Yann Benoist, 2008, « Vivre dans la rue et se soigner », Sciences Sociales et Santé, 26-3 pp. 5-34.

5. « Je ne m'occupe pas de ces patients », rapport de Médecins du monde - mission France, octobre 2006.

## SERVICES EXISTANTS

### ■ La couverture médicale PUMa

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la CMU de base est supprimée compte tenu de la mise en place de la protection universelle maladie (PUMa). Avec la PUMa, toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière a droit à la prise en charge de ses frais de santé. En outre, il existe la CMU-C, une protection complémentaire santé gratuite, attribuée sous conditions de résidence et de ressources ; et l'ACS, une aide financière pour payer un contrat de complémentaire santé, également attribuée sous conditions de résidence et de ressources.

### ■ Les lieux de prise en charge médicale

Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), Service d'Accueil des Urgences (SAU), Centre médico-social (CMS), Pôle médico-social (PMS), Centre Psychiatrique d'Orienta-tion et d'Accueil (CPOA), etc.

### ■ Les équipes mobiles psychiatrie-précarité (EMPP) tournées vers l'extérieur

Ces équipes ne se substituent pas aux missions de droit commun des équipes de psy-chiatrie publique. Elles ont pour mission d'aller au-devant des personnes en situation de précarité et d'exclusion. Elles facilitent la prévention, le repérage précoce et l'identifica-tion des besoins, l'orientation et l'accès au dispositif de soins lorsqu'il est nécessaire. Elles assurent l'interface entre les secteurs de psychiatrie et les équipes sanitaires et sociales œuvrant dans le domaine de la lutte contre la précarité et l'exclusion. Chaque EMPP intervient sur son territoire de rattachement.

### ■ Les Maraudes médicalisées

L'Ordre de Malte déploie des maraudes médicalisées formées de quatre bénévoles : un médecin diplômé, un infirmier diplômé, un conducteur, un assistant. Les équipes de nuit du Samu social de Paris sont composées d'un chauffeur accueillant social, d'un travailleur social et d'un(e) infirmier(e) (IDE). Motorisées, ces équipes se rendent d'abord aux endroits où une personne a été signalée par des associations, institutions ou par-ticuliers via le 115. Elles sillonnent également la ville et s'arrêtent lorsqu'elles repèrent une personne en situation de détresse sociale. Deux infirmier(e)s (IDE) de la maraude de jour se rendent auprès des personnes signalées par les maraudes professionnelles et associatives de veille sociale. Ces maraudes permettent aux personnes qui n'ont pas ou plus accès aux soins, d'avoir une évaluation sanitaire et potentiellement d'être accom-pagnées vers un lieu de soins, ou encore de réaliser le soin sur place.

### ■ Lits haltes soins santé (LHSS)

Ouvertes 24/24h, tous les jours de l'année, les structures LHSS accueillent temporaire-ment des personnes majeures SDF, quelle que soit leur situation administrative, ne pou-vant être prises en charge par d'autres structures, dont la pathologie ou l'état général, somatique ou psychique, ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-socialisée spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue. Elles dispensent des soins médicaux et paramédicaux adaptés, qui leur seraient dispensés à leur domicile si elles en disposaient. Elles mettent en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits des personnes accueillies. La durée prévisionnelle de séjour est de deux mois, éventuellement renouvelables.

### ■ Lits d'accueil médicalisés (LAM)

Ouvertes 24/24h, tous les jours de l'année, les structures LAM accueillent des per-sonnes majeures SDF, quelle que soit leur situation administrative, atteintes de patholo-gies lourdes et chroniques, irréversibles, séquellaires ou handicapantes, de pronostics plus ou moins sombres, pouvant engendrer une perte d'autonomie et ne pouvant être



prises en charge dans d'autres structures. Elles dispensent des soins médicaux et paramédicaux adaptés et participent à l'éducation à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies, via une aide à la vie quotidienne adaptée et un accompagnement social. La durée du séjour n'est pas limitée.

### ■ La Mission Migrants

Elle est composée d'infirmier(e)s et de traducteurs allant à la rencontre des personnes migrantes, dans les centres d'accueil ou sur les campements. Elle réalise des bilans infirmiers, prodigue des soins et oriente vers des structures de soins extérieures.

Porteur : SAMU Social

## BARRIÈRES ET LIMITES

### ■ Financière

- L'achat de médicaments non remboursés ou de produits parapharmaceutiques (anti douleur, désinfectant, etc.) est difficile pour les sans-abris.

### ■ Géographique

- Certains sans-abri mobiles, non sédentarisés, confrontés au réaménagement des espaces urbains, se dispersent à la périphérie des villes dans des lieux non accessibles aux maraudeurs.
- La volatilité des sans-abri dans le territoire s'accompagne mal d'une inscription spatio-temporelle nécessaire à un parcours de soin classique et localisé.
- L'offre de soin inégalement répartie sur le territoire est difficilement accessible pour ceux qui ne disposent pas d'un moyen de transport (hyperspécialisation des hôpitaux).

### ■ Statutaire

- Non demande de soin ou inconscience de son état.
- Certains médecins refusent de pratiquer les soins pour les patients relevant de la PUMa.
- Pour les populations d'origine étrangère, la barrière linguistique et culturelle représente un obstacle de plus dans les démarches administratives pour accéder à la PUMa ou CMU-C.
- Les bénéficiaires qui doivent fournir des pièces justificatives de leur identité, de la régularité de leur séjour en France et de la stabilité de leur résidence peuvent être freinés de peur d'être expulsé dans le cadre d'une demande faite lors des procédures de demande de droit d'asile par exemple.
- La détection des pathologies, notamment psychiatriques, est complexe pour des personnes désocialisées.

### ■ Symbolique

- Pour certains sans-abris, les lieux de vie collectifs seraient vecteurs de maladie portées par leurs congénères, et les lieux de soins un environnement pathogène.
- Le non-recours et la non-demande par peur de l'humiliation par les professionnels de santé et la maladie est un problème peu considéré.

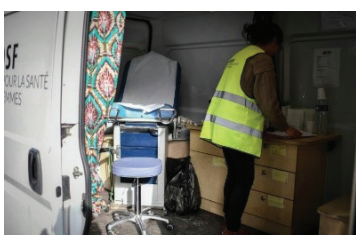
### ■ Fonctionnels

- Il y a une faible prise en charge des besoins gynécologiques des femmes par les services spécifiques en France.

- L'obligation de domiciliation est un frein à la demande de la PUMa. Certaines associations prennent en charge cette domiciliation mais bien plus rarement les centres communaux d'action sociale, pourtant légalement tenus de le faire.
- Le remplissage des dossiers administratifs (voir fiche accéder à ses droits) et la maîtrise de la langue française sont des freins pour accéder à la PUMa.
- La continuité du suivi et l'observance des traitements dans la rue est difficile pour des populations qui bougent ou rompent facilement le contact.
- La contraception est peu adaptée aux modes de vie, aux quotidiens incertains (charge lourde de la prise quotidienne de pilule (possibilité de vols de sacs), avoir des préservatifs, etc.).

## INITIATIVES ÉMERGENTES

### ■ Les soins gynécologiques mobiles



Le Frottis Truck de l'Association pour le Développement de la Santé des Femmes offre une consultation gynécologique par camion mobile pour prévenir notamment des maladies liées au col de l'utérus, et pour parler contraception, gérer les grossesses, la prévention contre les MST<sup>6</sup>. Ce camion vise à rapprocher les femmes des soins gynécologiques et leur permettre de se réconcilier avec leurs corps.

Porteur : association

### ■ La PMI hors les murs

La Protection Maternelle Infantile de Paris intervient hors les murs : une sage-femme itinérante intervient dans les maraudes avec l'UASA (Unité d'assistance des sans-abri de la Ville de Paris) pour repérer les femmes enceintes qui sont à la rue et qui ne bénéficient pas d'aide médicale et de suivi de la grossesse. Le manque de nourriture, de sommeil, le froid, rendent les conditions de grossesse préoccupantes. Or, les femmes enceintes sont un public particulièrement difficile à gérer, en raison de l'urgence de la situation, avant et après (impossibilité de garder la mère et l'enfant dans les hôpitaux).

Porteur : puissance publique

### ■ La prévention des risques et les kits

Dans les kits distribués aux SDF, on peut retrouver dans certains cas ce qui est lié à la prévention des risques en matière de sexualité. La Croix Rouge distribue des kits avec préservatifs. Il existe aussi des kits de prévention des risques lié à l'usage de drogue. Ainsi, le KitBase pour les consommateurs de crack ou les SteriBox pour les injections réduisent les risques de transmission de maladie par des utilisations uniques. Les associations de prévention distribuent ces kits gratuitement aux usagers de drogues sur simple demande, lors de leurs tournées ou directement au sein de leurs locaux.

### ■ Les accueils de jour ESI avec consultation

Organisés sur le principe d'un accueil immédiat inconditionnel et anonyme, les Espaces Solidarité Insertion (ESI) offrent aide et soutien aux personnes majeures en grande précarité. Ils sont un lieu d'accueil et de dialogue, qui permet aux personnes d'accéder durant la journée à des services de première nécessité : douche, buanderie, consigne, vestiaire..., et de participer à des activités. À Paris, l'ESI Médecin du Monde abrite une permanence infirmier/médecin, des consultations hebdomadaires de dentistes bénévoles et gynécologique. La présence d'une personne de la CPAM permet une fois par semaine l'ouverture de droits (AME, CMU). L'ESI travaille en réseau avec de nombreux partenaires, parmi lesquels la RATP et l'Unité d'Assistance aux Sans Abri de la ville de

6. <https://www.regleselementaires.com/inspiration>

Paris afin de créer un lien avec les personnes les moins mobiles directement sur leurs lieux de vie.

**Porteurs** : association, puissance publique

### ■ **Projet Firah : SDF et handicapés, les exclus de la rue**

Quels secours pour les sans-abri en situation de handicap moteur ou sensoriel ? La Firah (Fédération internationale de recherche appliquée sur le handicap) soutient un projet de recherche pour apporter des réponses concrètes à ces laissés-pour-compte de l'urgence sociale. Il existe très peu de connaissance sur les SDF concernés par un handicap moteur ou sensoriel alors qu'il est aujourd'hui démontré que les situations de handicap engendrent des phénomènes de pauvreté. Or les foyers, services d'urgence voire maraude ne sont pas équipés pour secourir ces personnes. <https://aides-techniques.handicap.fr/a-firah-sdf-projet-handicap-urgence-sociale-11703.php>

**Porteur** : fondation

### ■ **Le soin aux séropositifs**

L'association Basiliade accompagne les personnes séropositives dans la recherche et l'accès à un logement. Les personnes malades peuvent bénéficier d'aides pour se loger, notamment grâce à la création d'un dossier PILS (plate-forme inter-associative pour le logement sida). L'association encadre les séropositifs en grande difficulté sociale dans leurs démarches pour obtenir un toit. Certains d'entre eux sont sans ressources et connaissent un état de santé très précaire. L'association propose ces services à partir d'un centre d'accueil de jour (douche, lave-linge).

**Porteur** : association

## PROBLÉMATIQUES D'AVENIR

La question de la santé des personnes sans-abri révèle, tout comme celle de la propreté et de l'hygiène qui lui est fortement liée, l'existence de publics aux besoins spécifiques. Face à l'augmentation des sans-abri ayant des troubles psychiques et psychiatriques et de celles ayant un handicap moteur ou sensoriel, le manque de prise en charge adaptée se montre criant. La réponse aux besoins gynécologiques et liés à la contraception et/ou la grossesse est quant à elle toujours problématique tout comme celle des services liés à l'univers pédiatrique et celle liée aux besoins spécifiques des personnes LGBT+, rarement identifiées comme un public, alors « qu'au moins un cinquième des jeunes en errance ou sans-abri dans les pays occidentaux s'identifieraient comme LGBT » (Chartain, 2013) .

Plus généralement, l'accès aux soins est problématique pour les personnes sans-abri. L'autocensure de ces personnes à aller dans les lieux de soin se double d'une problématique de distorsion du rapport au corps qui freine la pleine conscience de soi à devoir être soigné. Au-delà, la discrimination aux soins pour les personnes bénéficiant de la PUMa reste une réalité même si elle est d'autant plus forte sans la PUMa, voire inexistante puisque les personnes ne cherchent même pas l'accès aux soins en dehors des circuits d'aides directs aux personnes sans-abri. L'accès au soin aujourd'hui encore est un véritable parcours du combattant dans les démarches administratives (voir fiche Faire valoir ses droits). C'est que la prise en charge strictement médicale déconnectée du champ social est vouée à l'échec. Les populations en situation de précarité souffrent de multiples pathologies associées à un délitement du lien social. Reconstruire ce dernier est un premier pas vers la conscientisation de sa situation sanitaire et l'engagement dans un processus de soin. Mais les permanences d'accès aux soins de santé basées dans les hôpitaux sont en nombre insuffisant et pas assez décentralisées. La question du suivi

7. Chartain Cécile et Observatoire de la Jeunesse et des Politiques de Jeunesse, Les jeunes face aux discriminations liées à l'orientation sexuelle et au genre: agir contre les LGBT-phobies, Paris, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, 2013. <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2013-3-page-37.htm>

des patients où qu'ils se trouvent est irrésolue. L'accueil des sans-abri dans les hôpitaux peut elle-même se révéler compliqué dans une situation d'engorgement des structures.

# SE NOURRIR

## CONTEXTE

Si l'alimentation fait partie des besoins primaires de l'être humain, elle est aussi un acte culturel et symbolique. L'alimentation des sans-abri est ainsi analysée soit à l'aune de leur autonomie pour trouver les ressources pour se nourrir, soit à l'aune de leur dépendance envers le don (Amistani et Daniel Terrolle, 2008). Ces deux représentations structurent les différentes démarches des dispositifs leur venant en aide (privés, associatifs, bénévoles) mais aussi les différences de posture des personnes concernées, certaines plus valorisantes que d'autres. Ce rapport à l'alimentation ne peut être compris qu'en le situant dans la vie à la rue<sup>1</sup>.

La recherche d'autonomie en ce domaine nécessite de composer avec l'environnement direct. La manière la plus classique de se procurer à manger est encore l'achat de nourriture par les recettes de la manche, les petits boulots, les aides financières. L'achat se fait généralement dans les magasins discount mais aussi les épiceries solidaires. Cet aspect de « non-service » doit être pris en compte comme des initiatives des sans-abri pour se nourrir, sans avoir recours à des institutions. Il s'agit aussi de connaître particulièrement bien les rouages des dispositifs institutionnels et associatifs de distribution de denrées alimentaires ou repas : lieux, horaires mais aussi fréquentation, quantité et qualité, etc. Cette connaissance s'articule avec un art de la « débrouille » par exemple par l'échange de services contre des denrées auprès des commerçants, par la récupération de denrées, etc. En local, ces techniques permettent à la personne d'être en accord avec l'environnement social et d'en tirer des avantages.

Mais la débrouille pour manger gratuitement n'est pas réservée aux sans-abri et n'est pas qu'individuelle. Nombres d'initiatives structurées existent pour récupérer les invendus ou trier les poubelles des grandes surfaces en vue d'une redistribution/consommations des consommables, tout comme les « glaneurs » des fins de marché. Une dynamique renforcée par la loi de 2016 de lutte contre le gaspillage alimentaire. Cet approvisionnement qui mélange les publics relève de systèmes parallèles qui, s'ils impliquent la négociation, la ruse, l'imagination et parfois les pratiques illicites pour les individus isolés (Amistani et Daniel Terrolle, 2008), sont de plus en plus organisés et pris en main par des collectifs et associations qui cherchent à mettre en place de véritables réseaux anti-gaspillage au profit des sans-abri.

Outre le don de nourriture, le don d'argent demeure une représentation stigmatisante des sans-abris, le donneur souhaitant parfois s'assurer du bon emploi de son argent. D'où la multiplication des formes de dons orientés et individualisés comme les dons à travers des frigos solidaires ou les produits suspendus ; ou encore le bénévolat autour des collectes et dons alimentaires comme moyen d'aider concrètement. Au-delà de la nourriture comme bien primaire, la cuisine comme processus culturel et social de transformation pourrait être une manière de resocialiser et valoriser les sans-abris.

## SERVICES EXISTANTS

### Les restaurants solidaires

Les restaurants solidaires offrent des repas notamment aux familles démunies qui représentent près de 20 % des publics accueillis, mais également à des femmes et des hommes seuls et sans abri. Depuis leur ouverture, ils ont accueilli quotidiennement jusqu'à 850 personnes et servi en une année près de 200 000 repas à travers la France. Pour accéder à ces restaurants, les usagers sont munis d'une carte mensuelle ou d'un

1. Carole Amistani and Daniel Terrolle, « L'alimentation des sans-abri », *Anthropology of food*, En ligne, 6 Septembre 2008, Consulté le 01 Avril 2019.

coupon journalier délivrés par les services sociaux et les associations partenaires, ce qui permet de maîtriser les flux de publics et assurer aux usagers qu'ils pourront dîner dans le calme.

Porteur : associatif

### **Les restos du Cœur**

Fondés par Coluche en 1985, les Restos du Cœur est une association loi de 1901 avec comme objectif « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ». En 2018, elle a distribué 130 millions de repas et a accueilli 860 000 personnes avec ses maraudes, accueils de jour, camions et bus du Cœur, points chauds, points accueils.

Porteur : associatif

### **Les soupes populaires**

Elles sont distribuées par le Secours catholique, Emmaüs, l'Armée du Salut, Secours populaires ou encore la Croix-Rouge. Ces associations qui fonctionnent par maraudes et par accueil dans des centres de jour fournissent des repas quotidiens aux bénéficiaires.

Porteur : associatif

### **La distribution de repas par les cultes**

Plusieurs églises proposent des repas aux personnes sans-abri. À Paris l'Église de Trinité d'Estiennes d'Orves distribue de la soupe chaude toute l'année. Les mosquées également ont des systèmes d'entraide. La Grande Mosquée de Lyon distribue la Chorba du Cœur pendant le ramadan pour rompre le jeûne.

Porteur : institution religieuse

### **Les banques alimentaires**

Partout en France, les Banques alimentaires collectent et distribuent l'aide alimentaire aux associations et CCAS qui la redistribuent aux personnes en situation de précarité. Pour y avoir accès, il faut d'abord rencontrer une assistante sociale. L'accès à l'aide alimentaire est toujours temporaire et peut être renouvelé dans certaine situation au cas par cas. Différents types de distribution existent : colis/paniers alimentaires, épicerie sociale ou solidaire, repas chauds ou maraude.

Porteur : associatif

## **BARRIÈRES ET LIMITES**

### **Financière**

- L'accès à une alimentation est coûteux pour une personne sans-abri mais surtout sans ressource. Le RSA une fois divisé en 31 jours, ne permet pas l'accès à une alimentation quotidienne complète.

### **Statutaire**

- Le statut de sans-abri peut être une barrière pour entrer dans un lieu de consommation ordinaire (supermarché, restauration).
- Selon les restrictions alimentaires (interdits religieux, allergies), ce peut être un défi de trouver le lieu qui propose des alternatives pour consommer selon ses nécessités.
- Il faut parfois prouver des faibles revenus pour obtenir l'aide alimentaire, ce qui est impossible de manière administrative.

## Géographique

- L'éclatement géographique des services ne facilite pas l'acte de manger dans de bonnes conditions (dormir, boire un café, entreposer les sacs, bénéficier d'un repas chaud).
- Distances à parcourir rendues difficiles en raison de la charge des sacs et de l'impossibilité financière de se déplacer (billet de transport en commun).

## Fonctionnels

- Les arrêtés municipaux anti-glanage
- Les grillages, murs et locaux fermés empêchant l'accès aux poubelles des grandes surfaces et restaurants.
- Paradoxalement, les réseaux de redistribution des invendus captent les denrées et réduisent les possibilités de glanage pour ceux qui ne vont pas dans ces réseaux.
- Comment cuisiner à la rue ? Les sans-abri ont des difficultés à disposer d'eau courante, de lieu de chauffe, d'instruments de cuisine, de système de conservation des aliments.
- L'accès à des lieux de cuisine partagés ou individuels est très rare. Les foyers qui proposent des repas n'acceptent pas les cuisines individuelles.
- La possibilité de transformation des produits est un enjeu de qualité alimentaire, de survie pour manger chaud mais aussi d'estime de soi dans le rapport à la nourriture.
- Dans certains établissements, il faut avoir un billet/ticket pour récupérer son repas parfois difficile à obtenir et conserver dans des quotidiens incertains (vols de sacs, racket, etc.).
- Le temps du repas dans les structures : devoir de manger rapidement pour que chacun(e) puisse se restaurer : le temps du repas est parfois peu respecté selon les personnes concernées.

## Symbolique

- Le recours à des services d'alimentation collectifs peut être stigmatisant pour certaines personnes qui se montrent alors inaptes à pouvoir se nourrir de manière autonome : d'où un sentiment de dépendance des lieux qui fournissent les repas.
- Le manque de formation de personnels bénévoles associatifs qui distribuent des repas peut amener à des remarques peu bienveillantes qui écartent certains SDF de ces dispositifs.
- Si la nourriture est donnée par le foyer d'accueil, interviennent des questions de la propreté, de l'équité, et du goût dans l'accès à la nourriture.
- Peu de choix, peu de diversité dans les plats, et dans le même temps autocensure à revendiquer dans les centres d'accueil : devoir ne rien dire, car l'aide est gratuite.

## INITIATIVES ÉMERGENTES

### Des frigidaires et distributeurs en libre-service



Les initiatives se multiplient d'installation de « frigos solidaires » dans l'espace public dans lesquels les restaurateurs et épiceries peuvent entreposer la nourriture qu'ils ne peuvent plus servir (<https://www.identites-mutuelle.com/lesfrigossolidaires>). À Lyon, le premier frigo solidaire a ouvert à Vaise en février 2019. S'ils sont ouverts à chaque personne dans la rue, il existe aussi des frigo dédiés pour sans-abri : l'association britannique Action Hunger a installé à Nottingham un distributeur automatique réservé aux sans-abri via une carte magnétique distribuée en centre de conseil pour sans-abris. Ils peuvent retirer trois articles maximums par jour (nourriture et vêtements).

**Porteur :** magasins privés et démarche associative

## La récupération informelle de produits invendus

Le mouvement des Freegan dont les GarsPilleurs à Lyon, qui récupèrent les invendus dans les poubelles pour dénoncer le gaspillage alimentaire, pratique la redistribution aux sans-abris. L'institutionnalisation sous forme d'association de ces activités au départ considérées comme illégales aident tant les habitants que les sans-abri et fait partie des tendances émergentes.

Porteur : associatifs

## Les réseaux institués de récupération de produits invendus

Les initiatives structurées anti-gaspillage à destination des sans-abri se multiplient.

- La Cantine savoyarde (Chambéry) récupère les surplus des denrées non servies dans les cantines scolaires pour préparer des repas pour les sans-abris.
- L'opération Cuisine Solidaire (Association Court-circuit) invite les adhérents à cuisiner chez eux les produits récupérés lors de leurs opérations anti-gaspillage pour les sans-abris.
- Moissons Solidaires : récupérer les invendus auprès des commerçants des marchés parisiens pour les redonner à des personnes en situation de précarité, sans conditions de ressources. À l'origine du projet : une association pionnière à Lille, la Tente des Glaneurs, qui officie depuis 2010 sur le marché de Wazemmes, le deuxième plus grand d'Europe. Les invendus sont redistribués chaque semaine à un millier de personnes.
- Le Centre hospitalier du Mans a mis en place un circuit inédit de distribution de surplus alimentaires appelé le Restaurant solidaire de l'hôpital : 7 000 repas par an sont distribués à partir de produits qui devaient aller à la poubelle.

Porteur : privé et associatifs

## Les cuisines fixes et mobiles



L'association CARITAS (secours catholique) a participé à la création d'une cuisine fixe permettant aux personnes sans-abri de cuisiner eux-mêmes, et ceci dans le but de créer du collectif. Autre initiative, des architectes ont conçu une cuisine mobile nommée « Befriending kitchen » à Londres. La section cuisine compte une plaque de cuisson au gaz, un évier, un plan de travail et des poubelles. L'autre contient des couverts et assez de tables et bancs pour 30 convives.

Chacun peut venir cuisiner et possibilité de manger ensemble.

Porteur : associatif et privé

## Initiatives mobiles : le Feed-truck

En Belgique, chaque mois, une équipe de 6 à 8 feedtruckers récoltent les invendus alimentaires, les transforment en repas équilibrés et les distribuent aux sans-abri à l'occasion d'une soirée animée par un musicien, un magicien, un chanteur, afin briser la solitude, créer du lien social et offrir de la chaleur humaine (<http://feedtruckbelgium.be/>).

Porteur : privé

## Les produits suspendus

Ce système consiste à commander un produit (baguette de pain, café, repas, etc.) et en payer deux, un pour soi et un autre pour un client démuné qui en fera la demande. Exemple : Le Carillon à Lyon (<https://www.lecarillon.org/lyon>) réunit 540 commerces proposant des produits suspendus mais aussi l'accès au micro-ondes, ou à un verre d'eau.

Porteur : associatif



Le rapport à la nourriture et à l'alimentation est autant vital que culturel. Réussir à réaliser un repas équilibré dans la journée, que ce soit sous la forme de dons, ou l'accès à la nourriture de manière autonome, reste un défi majeur encore difficile à atteindre. Mais ce rapport au don ou à un accès autonome conditionne pour beaucoup la construction identitaire de l'individu à la rue. Avoir la maîtrise sur son alimentation est pourtant un aspect majeur du sans-abrisme et du rapport à soi-même encore peu pris en compte dans les réponses apportées à la question. Ainsi, la transformation des aliments et la cuisine est un levier de valorisation sociale en interne du groupe des sans-abri et vis-à-vis de l'extérieur et de soi-même. Le fait de cuisiner et de faire à manger par soi-même, peut relever de la création de lien social et d'estime de soi. Pourtant, il existe peu de dispositifs en ce sens (distribution de matériel, cuisine individuelle à disposition, etc.). La question des restrictions alimentaires (appartenances religieuses, régimes alimentaires) chez les sans-abri complique ce processus.

Cette maîtrise alimentaire se diffuse dans le grand public notamment dans la capacité à trouver des ressources alternatives aux réseaux de distribution commun dans des démarches de valorisation de réemploi, de la récupération et de la frugalité. Ainsi, la débrouille pour trouver à manger est un aspect du sans-abrisme qui s'inscrit de plus en plus dans des systèmes plus institutionnels à travers les initiatives associatives notamment, aux ressources numériques et aux applications de don ou de repas à prix coûtant dans les commerces accessibles à tous. De la même manière, les démarches anti-gaspillage et les mises à disposition de nourriture de façon anonyme (frigo solidaire, produits suspendus) peuvent profiter à tous dans une forme d'universalité de l'offre. Le mouvement anti-gaspillage et son institutionnalisation à travers des collectifs de redistribution pourrait s'articuler avec de meilleure gestion des stocks dans des partenariats avec des entreprises privées. Ce faisant, ces systèmes accessibles à tous peuvent, parfois, devenir concurrentiel dans la recherche de produits peu chers voire gratuits pour les sans-abri qui doivent alors passer par eux pour contourner les interdits du côté des distributeurs (grillages autour des poubelles, dons aux associations et pas dans la rue, etc.). D'ailleurs, la multiplication des formes de dons de nourriture orientés et individualisés comme les dons à travers des frigos solidaires ou les produits suspendus peut être considérée comme une forme d'assurance dans la destination du don (à l'inverse d'un don en argent).



# S'ABRITER DANS LA RUE

## CONTEXTE

S'abriter dans l'espace ouvert de la ville, y trouver un lieu pour passer la nuit, est de plus en plus difficile. Le modèle de la « ville dissuasive », l'envers de la solidarité avec les SDF (Terrolle, 2004)<sup>1</sup>, est largement appliqué dans l'aménagement des espaces, notamment publics : excroissance empêchant les sans-abri de s'installer pour la nuit dans les endroits abrités (galets, grilles, piques, etc.), mobilier urbain anti-SDF ne permettant pas de s'allonger sur les bancs (arceaux sur les bancs, sièges inclinés, bancs assis-debout), douches anti-SDF (eau ou spray répulsif) et lumières bleue anti-squat sous les ponts par exemple, se multiplient.

Les espaces résiduels des infrastructures et les dents creuses pourtant sans valeur économique, ont une valeur sociale pour les sans-abri qui s'y installent. Ils sont pourtant de plus en plus clôturés de palissades et grilles, fermés de chaînes et cadenas, remplies de roches empêchant toute installation. Les plantations qui y sont installées comme celles dans les jardins, faites de buissons denses et extrêmement touffus, sont utilisées pour empêcher les sans-abri.

Certains déplorent également un affaiblissement de la tolérance des forces de l'ordre et des municipalités pour l'installation des sans-abri dans ces lieux lorsqu'ils y parviennent. Il est de plus en plus difficile de trouver des interstices urbains où se réfugier et s'abriter dans les centres-villes la nuit et notamment de manière durable. D'où l'éloignement du centre d'une partie de ces populations, notamment dans les forêts périphériques devenues pour certaines des lieux refuges. D'où, pour une partie d'entre eux, une surexposition dans la rue la nuit et une installation dans des tentes à même le trottoir. D'où également l'utilisation par certains du mobilier urbain, cabines téléphoniques et cabines de location de voiture en libre-service.

C'est qu'au-delà de la protection des intempéries, l'abri est aussi une protection de l'estime de soi, du regard des autres, de l'intimité. « *Depuis que j'ai ma tente, j'ai retrouvé mon honneur. J'ai un petit coin à moi, loin du regard des autres. C'est plus qu'une protection contre le froid, ça protège de l'humiliation. C'est pour cela que tout le monde en demande* »<sup>2</sup>. Et la tente protège juridiquement car la jurisprudence définit le lieu de domicile comme « *le lieu où, que l'intéressé y habite ou non, a le droit de se dire chez lui, quels que soient le titre juridique de son occupation et l'affectation donnée aux locaux* ». De fait, les tentes des sans-abri sont considérées comme des lieux habités. Pour les expulser, il faut une décision d'un Tribunal de Grande Instance<sup>3</sup>. Plus que le besoin d'avoir un toit sur la tête, l'abri individuel est aussi privilégié face aux conditions parfois difficiles d'accueil dans les centres de nuit. L'objectif étant d'aménager au mieux son « lieu de couche » dans la rue. « *le sentiment de relégation sociale peut être plus aigu dans une structure collective n'offrant aucune condition décente que dans un abri affichant, dans son agencement intime, le résultat des compétences mises en œuvre pour survivre et se maintenir. Au moins, dans le second cas, l'individu peut-il évaluer ses capacités alors que dans le premier il risque de se voir dépossédé de tout, jusqu'au sentiment de n'être plus qu'un numéro.* » (p.187-188, Pichon)

Les centres d'accueils de jour et de nuit, les foyers, les nuits d'hôtel ou l'ouverture de place d'urgence en hiver proposent aussi une solution pour ceux qui souhaitent passer la nuit abritée. Mais il existe peu d'action de terrain proposant des solutions pour ceux qui ne souhaitent pas s'y rendre et rester dormir dehors. Si des initiatives visant à abriter les sans-abri dans les espaces ouverts émergent, notamment par la distribution de tentes, elles produisent des réactions diverses. Elles augmentent la visibilité de la misère dans la ville tout en cachant les corps. Elles sont des solutions d'urgence mais aussi des palliatifs à un manque de réponse durable à la question.

1. Terrolle, Daniel, 2004, « La ville dissuasive : l'envers de la solidarité avec les sdf », Espaces et sociétés, 1-2, n°116-117, p.143-157.

2. [https://www.la-croix.com/Actualite/France/SDF-le-genant-succes-des-tentes-\\_NG\\_-2006-07-18-590178](https://www.la-croix.com/Actualite/France/SDF-le-genant-succes-des-tentes-_NG_-2006-07-18-590178)

3. [https://www.liberation.fr/checknews/2018/10/26/la-police-peut-elle-embarquer-la-tente-et-les-affaires-d-un-sans-abri\\_1678698](https://www.liberation.fr/checknews/2018/10/26/la-police-peut-elle-embarquer-la-tente-et-les-affaires-d-un-sans-abri_1678698)

## SERVICES EXISTANTS

### Les structures d'accueil (au sens large)<sup>4</sup>

Dénomination	Mission	Public accueilli	Durée du séjour
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.	Accompagnement destiné à aider les personnes et familles en détresse à retrouver leur autonomie personnelle et sociale.	Personnes isolées ou familles connaissant de graves difficultés économiques et sociales.	Durée déterminée et renouvelable. Un bilan est effectué tous les 6 mois.
CRU : Centre d'Hébergement d'Urgence	Hébergement temporaire des personnes ou familles sans-abri.	Toute personne sans domicile fixe.	Le séjour peut durer aussi longtemps qu'une solution durable n'est pas trouvée
Hébergement de Stabilisation	Permettre aux personnes éloignées de l'insertion, de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation.	Toute personne sans domicile fixe.	N'est pas limitée
Logements et chambres conventionnés à l'ALT (Aide au Logement Temporaire)	Accueil, à titre temporaire, des personnes défavorisées sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS.	Personnes défavorisées, sans logement, qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS ou dont la situation ne le justifie pas.	Pas de limite réglementaire mais l'objectif est que la durée moyenne n'excède pas 6 mois.
RHVS : Résidence Hôtelière à Vocation Sociale	Offrir aux personnes en difficulté une solution d'hébergement de qualité à coût maîtrisé.	Publics rencontrant des difficultés particulières pour se loger, identifiés dans le PDALPD.	Occupation à la journée, à la semaine ou au mois.
CADA : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'asile	Assurer l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile.	Demandeurs d'asile en cours de procédure de demande d'asile.	Durée d'instruction du dossier des demandeurs d'asile par l'OFPRA ou par la Cour Nationale d'Asile.
Dispositif d'Hébergement d'Urgence des demandeurs d'asile	Accueillir, à titre transitoire, des demandeurs d'asile, préalablement à leur admission en CADA.	Demandeurs d'asile et, à titre exceptionnel et transitoire, réfugiés ou déboutés sortant de CADA.	Transitoire
Centre Maternel	Accueil des femmes enceintes et de mères isolées, avec enfants de moins de 3 ans, qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, en chambre individuelle ou appartement.	Femmes enceintes et mères isolées avec enfants de moins de 3 ans.	
Résidence Sociale « classique »	Offrir un logement collectif temporaire meublé à des personnes en difficulté sociale et/ou économique, dans une catégorie spécifique de logements foyers que constituent les résidences sociales.	Personnes en difficulté sociale et/ou économique ayant un besoin de logement temporaire lié à la mobilité ou dans l'attente d'un logement durable, en capacité d'occuper un logement autonome.	Un mois renouvelable, sans limitation de durée.
Maisons Relais	Accueil des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme, sans relever toutefois de structures d'insertion de type CHRS.	Personnes isolées, très délocalisées, fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire.	Accueil sans limitation de durée.
FTM : Foyer de Travailleurs Migrants	Accueillir des travailleurs immigrés, ainsi que des personnes en situation d'exclusion dans les foyers qui comportent des places ou logements vacants.	Travailleurs immigrés, personnes en situation d'exclusion.	Un mois tacitement renouvelable, sans limitation de durée.

4. ADIL78, <http://www.adil78.org/structures-daccueil-temporaire/definitions-et-regimes-juridiques>

## **Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)**

Le SIAO est l'instance de recensement de la demande d'hébergement et d'orientation de cette demande vers les structures d'hébergement. Il s'appuie sur le réseau d'acteurs de l'urgence, dont le dispositif du 115 et des maraudes. Il rassemble l'ensemble des structures d'hébergement et les lieux d'accueil de jours. Les SIAO sont sous la tutelle de l'État en charge du secteur de l'hébergement. Sur la Métropole de Lyon, le SIAO se nomme la Maison de la Veille Sociale.

## **Les hôtels et les aides au logement**

Les petits hôtels sans classement à base d'étoiles, appelés aussi « Hôtels de Préfecture » sont une solution ponctuelle. Ils proposent des chambres avec grand lit et lavabo administrativement nommé « Cabinet de Toilette ». L'Allocation Logement Sociale peut être demandée et, à Paris, complétée par l'Allocation Logement Complémentaire de la Ville de Paris.

## **La distribution de tentes/duvet**

Les maraudes de plusieurs associations caritatives ainsi que des associations comme les Restaurants du Cœur distribuent en hivers des duvets mais aussi parfois des tentes. Médecin du Monde distribue des tentes comme solution d'urgence depuis 2006. En 2007, c'est l'épisode du campement le long du canal Saint-Denis la distribution de tentes par l'association des Enfants de Don Quichotte qui a fait parler du phénomène. Si hier elles étaient un moyen d'alerter sur le nombre et la situation des sans-abri, elles font désormais partie du paysage urbain.

## **Les autorités, entre tolérance de l'installation et mise en circulation**

La tolérance pour les installations longue des sans-abri dans les espaces publics est variable mais réelle, par exemple dans les stations de métro, notamment de la RATP. Cependant, la logique est souvent celle d'une mise en flux et en circulation des sans-abri dans les espaces publics, par lequel les forces de l'ordre mettent en œuvre une répression sans pénaliser (dépénalisation des délits de mendicité et vagabondage en 1992) par le déplacement des individus d'un site à un autre.

## **Les cabanes pour SDF : une longue histoire**

Les initiatives de construction de cabanes pour les SDF sont légions. Elles émanent parfois d'artistes agissant à l'échelle de leur quartier. Elles sont aussi proposées par des architectes, depuis les années 1970 jusqu'à nos jours, qui conceptualisent des prototypes qui s'inscrivent dans les espaces urbains, par exemple sur les façades. Elles sont également des initiatives d'associations, comme celle du CPAS Belge et de l'association Un Toit pour Toi qui propose des cabanes gratuites. Enfin, plusieurs villes (Lille, Lyon, Marseille, etc.) ont mis en place des constructions en préfabriqués pour personnes en détresse (Village d'insertion), des bungalows en bois pour grands marginaux, sans parler des camps de préfabriqués pour les réfugiés à Calais ou du village de cabanes en bois co-construit à Grande Synthe.

## **BARRIÈRES ET LIMITES**

### **Financière**

- Dormir à l'hôtel est une solution ponctuelle pour se reposer, se laver, mais financièrement intenable pour les sans-abri sur le temps long lorsque les places d'hôtels ne sont pas financées par l'État.

### **Statutaire**

- Certaines initiatives émergentes comme les « iglous » (cf. ci-après) sont parfois critiquées, comme étant des réponses curatives qui rendent « tolérable » le fait de vivre à la rue sans résoudre le problème à la racine. Pour autant, ce type de solutions demeurent une aide – même précaire – pour celles et ceux qui en ont besoin.

- Le traitement du sans-abrisme dans la rue et les lieux de couche est variable suivant les sensibilités municipales mais aussi suivant les personnes incarnant les forces de l'ordre dans un rapport souvent subjectif à la question, qu'elles soient d'appartenance municipale ou nationale.

### Géographique

- Les espaces vacants et forêts urbaines accessibles et escamotés de la vie urbaine sont souvent localisés en périphérie.
- Les dents creuses et les bâtiments vacants sont de plus en plus sécurisés et comblés pour éviter les installations sauvages et les campements.

### Fonctionnels

- Les foyers sont considérés comme une des dernières solutions pour les sans-abri pour dormir la nuit : promiscuité, odeurs, vols, rixes, saleté, inconfort, bruit...
- Certains foyers et lieux d'accueil n'acceptent pas les animaux de compagnie ce qui est réhivatoire pour certains sans-abri accompagnés de chiens.

## INITIATIVES ÉMERGENTES

### Un parking pour habiter dans sa voiture



Un nombre croissant de personnes qui n'arrivent pas à accéder à un logement utilisent leur voiture pour dormir et habiter : mobilité pour le travail, sécurité la nuit, non-logés qui transitent entre les quartiers. Face au phénomène, LALCA<sup>5</sup> à Lyon a mené une recherche-action qui met en lumière la voiture comme logement et organise la ville pour cette pratique. Une installation avec terrassement en bois, mobilier mobile, identification par la couleur, sur un parking public. (<http://localalouer.blogg.org/>)

Porteur : association

### Le SleepBus en Australie

Le SleepBus est un car pouvant accueillir jusqu'à 22 personnes avec armoires individuelles fermées, lits avec draps, oreillers, couvertures, télévision, air conditionné et chargeur USB. Il ouvre à 20h jusqu'à 21h30. La question du permis de stationner se pose mais des mairies se sont portées volontaires. Son inventeur, qui a connu la rue, veut développer le concept. (<https://www.sleepbus.org/>)



Porteur : association

### L'iglou, un abri isotherme pour secourir les SDF en urgence



L'iglou est une réponse pour les SDF qui n'obtiennent pas de place en accueil d'urgence ou ne souhaitent pas y aller. Issu d'une campagne de financement participatif, cette invention testée par la mairie de Bordeaux, est en passe de l'être par la mairie de Paris. Elle permet de se protéger du grand froid. (<https://www.iglou.fr/>)

Porteur : association

5. LOCAL A LOUER, compagnie d'architecture. Association créée en 2008, LALCA est un laboratoire de recherche théorique et expérimentale qui tente d'observer comment la ville se fabrique à l'encontre de ce(ux) qui - cause ou conséquence - l'effraie.

### **Merci pour l'invit' : réseau d'hébergement solidaire pour femmes sans abri**

Merci pour l'invit' est le premier réseau d'hébergement citoyen permettant la réinsertion de femmes en difficulté, notamment sans abris. Pour venir en aide à ces femmes et pallier la saturation actuelle de l'hébergement d'urgence, l'association développe l'hébergement chez l'habitant. Les études sur le « housing first » ont prouvé que la condition n°1 vers la réinsertion est la tranquillité permise par un hébergement stable. L'hébergeur solidaire s'engage à accueillir sur une période pouvant aller de deux semaines à neuf mois. (<https://www.facebook.com/mercipourlinit/>)

**Porteurs** : association + citoyens

### **L'occupation temporaire et légale de bâtiments vacants**

Coco Velten à Marseille, L'Autre Soie à Lyon, Les Grands Voisins à Paris, 123 rue Royale à Bruxelles, les initiatives d'ICF Habitat sur son patrimoine à Bois Colombes, Paris XXIII<sup>e</sup>, etc. L'occupation temporaire de bâtiment vacant avec mobilisation de bailleurs sociaux ou association de gestion du logement d'urgence se développe. À Marseille, l'occupation est couplée au LabZero pour « zéro SDF », lieu d'innovation publique lancé en 2017 par le préfet de la région PACA. Plus largement, ces lieux d'occupation sont des laboratoires d'expérimentations innovantes d'intégration de solutions temporaires d'hébergement (<https://www.lalabzero.fr/bernard-dubois>).

**Porteur** : association + État

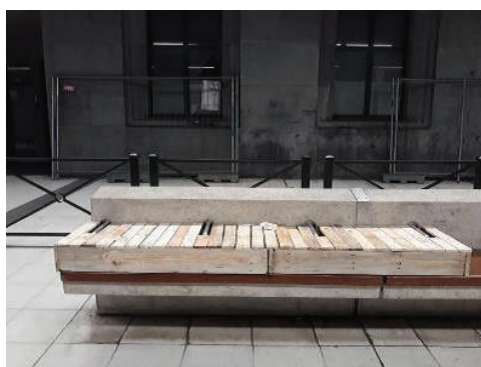
### **L'occupation temporaire des terrains intercalaires**

Pour répondre à l'urgence et s'adapter aux contraintes foncières des villes, les domaines intercalaires, c'est-à-dire les sites temporairement vacants gérés par les villes, peuvent être mobilisés comme ressource foncière pour l'hébergement d'urgence. C'est le cas par exemple du Centre d'hébergement d'urgence installé à l'automne 2016 sur l'Allée des Fortifications dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Géré par l'association Aurore, à la fois maître d'ouvrage du projet et gestionnaire du site, il accueille 200 personnes, dont la moitié de familles. Il est installé temporairement, pour trois ans, sur l'Allée des Fortifications, une route auparavant aménagée pour la circulation, en lisière du Bois de Boulogne, et composé de modules d'habitation posés sans fondation sur la chaussée, conçus pour être démontables et déplaçables (Lamberterie, 2018)<sup>6</sup>.

### **Détournement et dénonciation du mobilier anti-SDF**

Plusieurs initiatives émergent pour dénoncer et contourner le mobilier anti-SDF qui se déploie dans les villes. Design for EveryOne est une campagne d'un collectif pour hacker le mobilier urbain anti-SDF (<https://positivr.fr/design-for-everyone-mobilier-anti-sdf>) pour les faire redevenir hospitalier, par exemple pour dormir et s'allonger. L'association Abbé Pierre a lancé une campagne de dénonciation du mobilier urbain anti-SDF par une cartographie de ces objets et des tweets permettant de les recenser (<https://soyonshumains.fr>) avec l'hashtag #villehostile et #soyonshumains.

**Porteur** : association



6. De Lamberterie, A., 2018, « Urbanisme temporaire / Le centre d'hébergement du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris : L'aménagement temporaire comme nouveau modèle urbain pour l'hébergement d'urgence ? », Urbanité - <http://www.revue-urbanites.fr/chu-paris-amenagement-temporaire/>

## De la vie dehors à l'accès au logement – digression

### « Un chez soi d'abord »

Ce programme à destination des sans-abri ayant des maladies mentales sévères, propose un logement avec un accompagnement médico-social à domicile. Après avoir été expérimenté dans plusieurs villes de 2011 à 2016 avec de très bons résultats – après deux ans, 85 % des personnes se sont maintenues à leur domicile), le dispositif va viser 100 personnes d'ici deux ans.

Porteurs : ARS + Métropole de Lyon

### Logement d'abord - Territoires accélérateurs

La Métropole de Lyon fait partie des 24 territoires retenus par la DIHAL pour déployer sur son territoire le modèle du logement d'abord, qui vise à permettre aux personnes à la rue d'accéder directement à un logement de droit commun sans passer par les différentes structures de l'hébergement. Ainsi sont initiées depuis 2018 différentes actions visant à répondre autrement à la problématique du sans-abrisme. (<https://www.gouvernement.fr/logement-d-abord>)

### Mixité fonctionnelle dans les programmes immobiliers

Dans l'est de Paris, un immeuble, sorti de terre en 2016, tente de répondre aux enjeux de mixité en faisant cohabiter dans un même lieu des logements, une crèche ainsi qu'un refuge pour jeunes sans-abri.

### L'intermédiation locative

Alternativ'Hotel fait de la location d'appartement à des bailleurs sociaux pour un tiers et dans le parc privé avec un agrément pour l'intermédiation locative. Les bailleurs sont assurés du paiement des loyers, par ailleurs déductibles des impôts. La contrepartie est de fixer des loyers bas. Offrir aux déboutés du droit d'asile un logement digne pour reprendre une vie familiale structurante et les aider à régulariser leur situation, c'est l'objectif d'Alternativ'Hôtel, créé en 2013 à Clermont-Ferrand. Prise en charge des familles avec enfants mineurs avec une attention particulière pour les femmes isolées avec enfants de moins de trois ans. Hébergement stable dans un appartement meublé, accompagnement avec la CIMADE, le Secours Populaire et le Secours Catholique. Financement : le Conseil départemental finance le budget de fonctionnement (nuitées et service social), dons, prix, financement participatif.

## PROBLÉMATIQUES D'AVENIR

S'abriter dans la rue relève de deux fonctions : l'installation des sans-abri dans les espaces ouverts pour vaquer à leur occupation diurne, notamment la manche, et l'installation des sans-abri dans les plis de la ville pour leur occupations nocturne, dormir, ou isolées, manger par exemple. Or la ville « hospitalière » ou « inclusive » semble se rétracter alors même qu'elle soulève un paradoxe : une ville permettant d'habiter hors d'un logement traditionnel est-elle un pis-aller escamotant la vraie question de l'accès au logement ou une solution pour des populations sans-abri ? Certes, certains sont de passage dans une vie à la rue qui devient presque un choix de vie comme l'atteste les associations. Pour les autres, la rue est l'unique refuge qui peu, parfois, être considéré comme plus sûr que certains lieux d'accueils.

La présence dans l'espace public des sans-abri est aujourd'hui fortement repoussée par du mobilier urbain préventif et dissuasif. Ce même mobilier urbain, pensé comme repoussoir, pourrait être pensé demain comme réversible et flexible pour assurer un service aux sans-abri à l'image de l'opportunité que la fermeture du service AutoLib à Paris a ouvert pour certains d'utiliser les bulles des stations comme abri de fortune. Accepter le sans-abrisme par un espace public adapté c'est alors questionner la mise en visibilité de la précarité. Entre visibilité des tentes et abris dans l'espace public et invisibilité des



corps dans ces abris, entre visibilité des corps à même le sol et invisibilité des abris repoussés aux limites de la ville, dans les dents creuses, derrière les bosquets, la situation et ses réponses peuvent être clivantes.

D'un côté, l'exemple de l'institutionnalisation de l'occupation temporaire comme possible solution pour les sans-abri et l'habitat d'urgence (cf. L'Autre Soie à Villeurbanne, ICF Habitat de la SNCF Immobilier et expérimentation avec le groupe SOS, Coco Velten à Marseille) apparaît. De l'autre côté, la cabane individuelle dans l'espace public comme solution peut être vue comme un emplâtre sur une jambe de bois, mais aussi comme une manière de répondre à un besoin réel et des rejets individuels des solutions d'accueil collectives (promiscuité, intimité, genre, etc.). Du squat illégal à l'occupation temporaire reconnue, les démarches semblent converger dans un mélange des genres qui peut, néanmoins, faire apparaître des solutions nouvelles. De la cabane ou de l'igloo distribué par les autorités, le besoin d'un espace à soi, même petit, rejoint la tendance à la réduction de la taille des appartements, voire des mini logements dans les villes saturées et de la mode des Tiny House. La ville de demain sera-t-elle faite des cabanes et des mini-logements face aux enjeux de densification et de hausse du prix du foncier ? Les visions d'architectes depuis les années 1970 vont dans ce sens avec des habitats modulaires, déplaçables, agençables, de petite taille, etc. qui ne sont jamais mis en œuvre mais servent de démonstration d'un savoir-faire. Le micro-logement modulaire à la mode pour certains, une urgence pour d'autres.

Les sans-abri sont au centre d'un système d'habitats précaires qu'ils construisent au gré des besoins et des périodes de la vie « *L'ensemble des déclinaisons de l'habitat précaire fait partie de l'expérience de la survie. Selon les lois du provisoire et de l'aléatoire, internes à l'organisation des structures, la multiplication des solutions transitoires d'hébergement est fréquente. À celles-ci il faut ajouter encore, l'hospitalité des amis, de la famille, des nouvelles compagnes ou des nouveaux compagnons.* » (p.193, Pichon). Aujourd'hui, cette analyse semble pouvoir alimenter la mutation à l'œuvre des approches traditionnelles en matière de relogement des sans-abri, basées sur la succession de logements temporaires, au profit de nouvelles approches, dites « dirigées vers le logement », préconisant l'accès immédiat à un logement permanent. L'enjeu consiste à combiner ces différentes approches pour se rapprocher au plus près des besoins réels et individuels de la personne sans logement, du Samu social à l'expérimentation Housing First. La stratégie en escalier est à privilégier<sup>7</sup>.



# FAIRE VALOIR SES DROITS

## CONTEXTE

L'accès au droit et à la citoyenneté est un enjeu de visibilité et de reconnaissance des personnes sans-abri dans l'espace public au sens du débat public, mais aussi un enjeu d'estime de soi, de représentation et de préservation en propre de son identité. Les droits permettent l'accès à une reconnaissance par l'État, ce qui légitime les personnes et leur permet d'être considérée comme citoyen.

L'accès au droit interroge donc l'accès aux droits administratifs qui ouvrent à des prestations sociales. Encore faut-il les connaître et être capable d'engager les démarches pour les faire valoir pour toute personne vivant dans la rue : savoir à qui s'adresser et comment, avoir accès aux documents demandés, pouvoir suivre son dossier, qui plus est lorsqu'il est numérique, etc. En effet, l'accès aux droits et aux services est plus difficile pour les personnes les plus précaires. « *Obtenir ses droits ? Il faut en avoir les moyens !* » (Warin, 2011)<sup>1</sup>.

Philippe Warin (2011) évoque ainsi trois raisons du non-recours au droit. D'abord, une des premières causes du non-recours est l'absence de connaissance des droits et services, soit la non-information. En 2014, entre 57 % et 70 % des personnes pouvant bénéficier de l'Aide à la complémentaire santé (ACS). Ensuite, la deuxième cause du non-recours est la non-demande. Un droit ne se donne pas automatiquement, il s'obtient par la preuve d'une éligibilité. Cela nécessite d'avoir avec soi tous les justificatifs, ce qui est problématique pour les sans-abris. Il est aussi nécessaire d'accepter les conditions requises pour bénéficier du service proposé : par exemple avoir une adresse administrative. Par ailleurs, il vaut mieux maîtriser la langue française, mais aussi le numérique. Enfin, la personne doit attendre que l'administration traite son dossier et garantisse le bon fonctionnement du service sollicité. En cas de dysfonctionnement, apparaît le non-recours par non-réception. Le cas le plus connu concerne la non-réception de la Protection universelle maladie (PUMA) par refus d'accueil par les médecins (voir fiche Se soigner).

Or, les personnes sans domicile dont la situation d'hébergement est la plus précaire contactent beaucoup moins les professionnels des secteurs sanitaire et social (Legal, 2015)<sup>2</sup> et sont les plus enclines à avoir des difficultés pour aller jusqu'au bout des démarches administratives. Elles sont, de ce fait, plus certainement en situation de non-recours par non-demande et non information : 40 % des personnes sans domicile ne perçoivent aucune prestation (Legal, 2015). Parmi elles, six sur dix sont étrangères et plus du tiers ont moins de 30 ans. Plus d'une personne sans domicile sur dix ne remplit pas les conditions d'éligibilité en raison du critère lié à la stabilité de résidence. Parmi les personnes considérées comme « potentiellement éligibles » aux prestations sociales, le Revenu de solidarité active (RSA) constitue la principale prestation perçue : 34 % des personnes sans domicile en ont bénéficié le mois précédant l'enquête. Les deux tiers des personnes qui n'ont pas demandé le RSA pensent être inéligibles au dispositif (Legal, 2015). L'Observatoire des non-recours aux droits et services souligne ainsi que chaque année plus de 5 milliards d'euros du RSA ne sont pas versés à des personnes qui pourraient ou plutôt devraient en bénéficier.

Ces droits administratifs aux prestations et services sociaux sont conditionnés bien souvent à l'accès à la citoyenneté et la reconnaissance de l'identité. La préservation de l'identité des sans-abris se joue en partie dans la sécurisation des documents admi-

1. Warin Philippe, 2011, « Non-recours aux droits et inégalités sociales ». Article publié dans la rubrique Recherche sur le site de l'Observatoire des inégalités, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00627954/document>

2. Legal Anne, 2015, « Le recours aux prestations et services de protection sociale des personnes sans domicile », Minima sociaux et prestations sociales, Édition 2015, DREES, p.31-49, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier2.pdf>

nistratifs. Désormais, l'accès au droit peut être dématérialisé, rendant la citoyenneté et l'identité numériques. De nombreuses initiatives permettent d'accéder au monde numérique, de dématérialiser ses documents, de sécuriser en ligne ses papiers officiels, assurant ainsi de ne pas les perdre, ni d'en être dépossédé (vols, rackets, perte). Le stockage numérique permet d'ancrer son identité dans un monde de flux (bagageries et les casiers). L'accès à la citoyenneté passe également souvent par la domiciliation. Celle des sans-abri peut être assurée par des organismes conventionnés par chaque département (association par exemple) ou les hébergeant de manière stable. Ces organismes remettent à ces personnes une déclaration de domiciliation pour une durée d'un an renouvelable.

Enfin, la reconnaissance de la citoyenneté et la pratique de la citoyenneté à travers le vote et la participation des sans-abri est un enjeu pour les personnes et le bon fonctionnement des démocraties. Cependant, pour ce qui est du vote et même si la domiciliation n'est plus un obstacle théorique, peu de sans-abri accomplissent l'acte et ont d'autres priorités dans leurs démarches. Aux présidentielles « *Les gens pensent qu'on s'en fout (...) mais dans la queue des soupes populaires, dans la rue, on parle partout des élections ! (...) tous regrettent que la rue soit absente de la campagne* »<sup>3</sup>. Les associations de prise en charge et d'accueil avouent avoir elles aussi d'autres priorités que d'inciter les sans-abri à accomplir ce droit.<sup>4</sup> Il y a une vraie contradiction entre le droit pour chacun à exprimer son vote et les conditions de sa mise en œuvre. Mais hors du vote, évoquer la participation des personnes sans-abris, c'est aussi souligner leur possible implication dans les lieux d'hébergement et d'accueil, à travers des actions telles que participer aux heures de permanence d'ouverture, s'assurer du bon fonctionnement du local. C'est aussi reconnaître les mobilisations locales qui peuvent exister çà et là. Zenetti-Henry note ainsi la faible politisation des SDF (2002) mais observe une manifestation à Bordeaux en 1994 sur l'accès aux logements vides. Autre exemple, « *Les militants de la cause rom sont le plus souvent aujourd'hui eux-mêmes des riverains* » des squats qu'ils occupent (Besozzi, Daubeuf, Marchal, 2017). Ce droit est garanti par la Loi 2002-2 notamment par la constitution d'un Comité de la Vie Sociale (CVS), composé de membres élus parmi les usagers. Ce CVS ou autre groupe participatif n'existe pas toujours, les établissements rencontrant des difficultés à faire vivre des espaces de démocratie participative dans un contexte de restriction de leurs moyens et de manque de places d'hébergement. Pourtant, des initiatives comme le vote du CVS avec bulletin et isoloir (Armée du Salut) ont été très appréciés par les personnes concernées.

C'est aussi leur participation à la vie locale du quartier et de la ville qui peut être interrogée, à travers les dispositifs de participation citoyenne. L'inclusion des sans-abris dans les dispositifs qui leur sont destinés est une tendance montante qui pourrait mettre davantage en adéquation ces dispositifs avec leurs besoins exprimés. Et plus largement, le recueil direct des besoins dans l'instauration des politiques publiques est une piste à envisager, au-delà des représentations par des organismes spécialisés.

## SERVICES EXISTANTS

### Centres d'accueil

Les centres aident les personnes sans-abri à créer leurs adresses administratives afin de pouvoir réaliser leurs démarches administratives. Ils les accompagnent dans la création de leurs dossiers administratifs, leurs documents officiels, leurs droits sociaux.

### Associations de demande de droit d'asile

Des associations (La Cimade, France terre d'asile, Forum Réfugiés-Cosi, Adoma) font l'intermédiaire entre personnes sans-abri et services administratifs, les accompagnent

3. [https://www.huffingtonpost.fr/2012/04/05/domiciliation-vote-sdf-sans-abris-presidentielle-2012\\_n\\_1404964.html](https://www.huffingtonpost.fr/2012/04/05/domiciliation-vote-sdf-sans-abris-presidentielle-2012_n_1404964.html)

4. <https://www.lesinrocks.com/2017/04/22/actualite/actualite/presidentielle-comment-les-sdf-votent-ils/>

dans la réalisation de leurs démarches, et ont recours à des interprètes pour faciliter les échanges.

### **La domiciliation administrative**

Instaurée par la loi sur le revenu minimum d'insertion votée en 1988, et réformée par la loi instituant le droit au logement opposable du 5 mars 2007, la « domiciliation » permet aux personnes sans résidence d'élire domicile auprès d'un centre communal d'action sociale (CCAS) ou de tout organisme agréé par la préfecture de leur département. Elle permet de recevoir du courrier et de faire valoir certains droits (délivrance d'une carte d'identité, aides juridiques, inscription sur les listes électorales) et de bénéficier de prestations sociales (RSA, allocation adulte handicapé, allocation personnalisée autonomie...).

## **BARRIÈRES ET LIMITES**

### **Financière**

- Le coût de certains timbres fiscaux, de l'impression de papiers administratifs, peut être un obstacle à la création de dossiers.

### **Statutaire**

- Les personnes mineures étrangères durant le temps de latence d'obtention de leur nationalité, peuvent ne pas avoir accès aux aides, car aucune reconnaissance officielle de ces personnes sur le territoire n'existe. Ceci peut les obliger à rester sans-abri, le temps que l'administration régule leur situation. De plus, elles peuvent ne pas connaître les démarches d'accès aux droits, d'où l'importance de l'accompagnement des associations.
- La possession de papiers d'identité, de livret de famille, d'attestation de droits sociaux, sont autant de documents qui peuvent avoir été perdus, volés, confiés, ce qui rend difficile la création de dossiers, obligeant parfois à recréer l'identité légale de la personne avant de s'assurer des droits sociaux.
- Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales, à la condition d'être domicilié quelque part depuis au moins six mois, que cela soit chez quelqu'un ou dans une association agréée. Une double condition souvent compliquée à remplir pour les personnes sans-abris.
- Quand les gens viennent se domicilier, les associations leur rappelle leur droit, mais le vote est une démarche relativement intime pour laquelle les travailleurs sociaux n'ont que peu d'accroches.
- Reconnaissance faible de la voix des sans-abri dans les possibles instances participatives. Auto-exclusion de la vie de la Cité, qu'elle soit politique ou citoyenne : conseils citoyens, conseils de quartier, réunions publiques, etc.
- Se sentant exclus et non reconnu, le vote semble bien loin d'avoir un quelconque pouvoir sur le quotidien, d'autant plus que la question des sans-abri ne figure que très rarement dans les programmes électoraux. Et si elle figure dans quelques programmes (0 SDF), elle n'est jamais reliée à des actions concrètes.

### **Géographique**

- Les lieux d'hébergement/d'accueil sont régulièrement situés hors ces centres des villes dans lesquels sont situés les services administratifs (préfecture, mairie), nécessitant alors l'usage de transport en commun, de la marche, et impliquant la charge des affaires dans le cas d'absence de casiers pour stocker les affaires.

### **Fonctionnels**

- Le fait de ne pas parler français est un obstacle à la réalisation des démarches, sans accompagnement par les associations, ou les centres d'accueil.
- Certaines populations à la rue sont illettrées voire analphabètes.

- Le suivi nécessaire dans le temps long de certains dossiers et l'obligation d'être réceptifs voire réactifs aux demandes de l'administration s'articule mal avec les aléas et les rythmes de la vie à la rue.

## INITIATIVES ÉMERGENTES

### Déclaration des Droits des sans-abris



Initiée par la Fondation Abbé Pierre et la Feantsa dans le cadre d'Housing Rights Watch et de sa campagne « La pauvreté n'est pas un crime », visant à lutter contre la criminalisation croissante des personnes sans abri, cette Déclaration s'inscrit dans un cadre européen. Issue d'un large débat, cette Déclaration est confiée aux personnes, aux institutions et organisations qui entendent participer au développement des droits, libertés et responsabilités qu'elle énonce. Elle vise à informer les personnes de leurs droits fondamentaux et les encourager à les faire valoir, lutter contre le non-recours au droit ; sensibiliser les accompagnants - salariés et bénévoles - de l'ensemble des structures sociales ainsi que le grand public ; interpellier l'État et les collectivités en leur rappelant leurs obligations en matière d'accueil et d'accompagnement des personnes sans abri. Cette Déclaration « réaffirme les droits fondamentaux résultant de la Constitution, des obligations internationales et du droit national dans leur dimension concrète, en ce

*qu'ils permettent effectivement aux personnes sans abri de cesser de l'être et de jouir des mêmes droits que tout être humain ».*

Porteur : association

### Un bot assistant

Créé par un étudiant à l'Université de Stanford, DoNotPay est un chatbot pour venir en aide aux personnes ayant des problèmes administratifs. Si elle servait au départ à aider les personnes à se débarrasser d'amende ou de contravention, le bot est vite devenu le seul moyen pour les personnes sans-abri ou les réfugiés d'obtenir des aides sociales. Les démarches étant souvent longues et difficiles, l'application remplit seule les formulaires administratifs à partir des informations fournies par l'utilisateur. N'existant actuellement qu'en Grande Bretagne, le bot pourrait prochainement être adapté aux lois d'autres pays.



Porteur : étudiant

### Collectif Salauds de Pauvres

En 2006, Jacques Deroo, ex-SDF devenu travailleur social et auteur de « Salauds de pauvres » - un témoignage sur son parcours dans la rue, également créateur d'un col-

lectif du même nom, arpentaient les rues de Paris pour convaincre les SDF de s'inscrire sur les listes électorales. Le Collectif Salauds de Pauvres est un mouvement politique unitaire qui concourt à l'expression du suffrage universel. Ses adhérents se rendent dans la rue et incitent les personnes sans-abri à créer une adresse administrative pour pouvoir s'inscrire par la suite aux listes électorales et les inciter à voter. Cependant, le site internet semble aujourd'hui inactif. (<http://salaudsdepauvres.free.fr>)

**Porteur** : association

### **Reconnect, le cloud solidaire**

Des coffres forts numériques sont à la disposition des sans-domicile pour stocker leurs documents. Finie la galère de la perte ou du vol de documents. Papiers, photos, dossiers administratifs sont rangés et conservés dans un cloud qu'ils peuvent consulter à tout moment et partager avec les travailleurs sociaux : papiers d'identité, carte de séjour ou récépissé de demande, dossier de demandeur du droit d'asile, notification d'attribution du Revenu de solidarité active (RSA), carte d'admission à l'Aide médicale d'État (AME), d'assuré social ou encore de pension d'invalidité... Sans oublier tout ce qui constitue l'historique des ennuis collectionnés : bulletins d'hospitalisation, traitements médicaux, jugements de divorce, d'expulsion, de surendettement...

**Porteur** : start-up associative

### **Association 2MSG - Migration Minorités Sexuelles et de Genre**

Cette association accueille et oriente les personnes étrangères lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, intersexes, et autres minorités sexuelles et de genre (LGBTQI+), dans leurs démarches d'accès au droit de séjour et droit d'asile français. La structure aide à la constitution de dossiers, mais n'héberge pas.

**Porteur** : association

### **Bagage'rue**

L'association Bagage'rue offre la possibilité aux personnes sans-abri de stocker leurs affaires dans des casiers, tout en leur proposant de participer au fonctionnement du local. En effet, ils peuvent assurer des heures de permanence (accueil de personnes, réception d'affaires, organisation du lieu) et certains (anciens) bénéficiaires, dans une certaine mesure, peuvent également siéger au conseil d'administration. L'association accompagne « *toute personne souhaitant participer à la vie du service et de l'association* ». (<http://bagagerue.org>)

**Porteur** : association à Lyon 7

### **Des élections symboliques à l'Arche**

La Mie de Pain, centre d'accueil de jour, permet à près de 800 personnes d'être domiciliés administrativement. L'Arche d'Avenirs, une association rattachée à la Mie de Pain, a mis en place en 2017 deux isolements et des bulletins de vote pour les sans-abri qui voulaient voter. Peu de temps avant, l'Arche a fait une campagne pour sensibiliser les gens à l'inscription sur les listes électorales. Cette présidentielle informelle a une visée de sensibilisation.

**Porteur** : association

### **Jury citoyen Accueillir à Villeurbanne**

Par tirage au sort, la ville de Villeurbanne a réuni un jury citoyen d'une vingtaine de villeurbannais chargés de faire des propositions pour améliorer l'hospitalité dans la ville, en direction tout d'abord des migrants. Des migrants ont rejoint le jury lors d'un atelier de design thinking et des conférences grand public ont permis de discuter de l'hospitalité sur la Ville. Le jury a fait une vingtaine de propositions.

**Porteur** : collectivité

## Enquête sur les besoins des personnes à la rue

La MRIE et un groupement d'associations a mis en œuvre une enquête de connaissance des besoins des personnes à la rue. 200 bénévoles ont sillonné les rues de Lyon et Villeurbanne pour apporter une vision des besoins par les personnes elles-mêmes.

Porteur : association

## Une charte éthique

Création d'une charte éthique et maraude permettant d'encadrer les maraudes, grâce à l'approfondissement et la formalisation des valeurs et principes partagés par les différents intervenants auprès de personnes particulièrement vulnérables. Une révision de la Charte éthique et maraude a été menée en 2017 par le Groupe éthique du Collectif des Morts de la Rue réunissant des acteurs de terrain de nombreuses associations et des personnes elles-mêmes en situation de sans-abri.

## PROBLÉMATIQUES D'AVENIR

La question du sans-abrisme, lorsqu'elle est à l'agenda politique ou sur les programmes électoraux, ne s'adresse pas aux sans-abris, ni même cherche leur approbation ou avis. La participation des sans-abri aux élections est bien éloignée de leurs préoccupations quotidiennes tandis que leur participation locale à la vie de la Cité n'est que rarement appelée des vœux de ceux qui l'organisent. Pourtant, les instances d'échanges, de discussion voire de participation à la vie des associations et structures qui les accueillent et les aident se multiplient. Elles sont informelles. Elles représentent davantage des groupes de parole. Elles peuvent faire avancer les dispositifs. Elles existent et peuvent constituer le premier pas vers l'organisation d'une représentation, participation, des sans-abri à des instances consultatives voire décisionnelles à l'échelle locale, notamment en ce qui concerne les dispositifs qui les ciblent. La participation des personnes sans abri aux projets d'aménagements urbains permettrait aussi d'écouter une expertise de la rue qui pourrait apporter des améliorations pour tous. Encore faut-il travailler à la capacitation de se représenter et de s'exprimer et de se sentir légitime. La construction des politiques publiques a tout à gagner à se nourrir de cette maîtrise d'usage pour adapter ses dispositifs et les rendre plus efficaces.

Cette évolution possible peut permettre aux institutions d'être au fait de leurs besoins mais permet aussi de reconnaître le statut d'habitant de l'espace public des sans-abris. Le statut de citoyen et sa reconnaissance locale ne peuvent cependant être incarnés par la personne si, au quotidien, elle ne peut même pas accéder aux droits qu'ils lui ouvrent. L'accompagnement à l'ouverture et la reconnaissance de ses droits et la lutte contre le non-recours va de pair avec la dimension participative qui peut être valorisante mais qui ne répond pas aux besoins premiers. Car la matérialité concrète de la survie dans la rue n'est pas sans lien avec l'immatérialité de l'accès aux droits et à la citoyenneté des sans-abri : l'accès au numérique qui conditionne pour beaucoup d'entre eux l'accès à des ressources matérielles et concrètes pour survivre dans la rue (soin, minima sociaux, ouverture d'un compte bancaire, etc.) passe par la reconnaissance d'un statut de citoyen. Sa participation – un devoir - est conditionnée aussi par sa confiance dans la Cité et cela passe par, a minima, l'accès à ses droits.



# GÉRER SES AFFAIRES PERSONNELLES

## STOCKER – SÉCURISER – PORTER

### CONTEXTE

Les affaires personnelles des sans-abri renvoient symboliquement aux différents besoins assurés habituellement par le domicile. Christian explique le contenu de son sac : « Là, c'est ma chambre à coucher avec mes quatre couvertures, mon duvet. Là c'est mon bureau avec mes papiers, mes stylos. Tout en bas, j'ai la salle de bain avec le déo, le gel douche, les cotons-tiges. »<sup>1</sup>. Placés dans de multiples sacs (sacs de voyages, à dos, valises, etc.) eux même parfois transportés dans des caddies, les bagages réduisent leur mobilité au quotidien. Mais lorsqu'ils sont laissés dans la rue, une cabane, une cachette, ils ne sont pas sécurisés sauf si ce point d'ancrage est surveillé par des compagnons de confiance, par exemple un campement. Entre mouvement permanent entravé par les bagages et ancrages de fortune insécure et réduisant l'accès aux ressources urbaines, la gestion de ses affaires personnelles est un enjeu qui contraint ou libère l'individu.

Les bagages constituent aussi un élément de discrimination et stigmatisation des sans-abris. Sacs à dos élimé mais surtout duvet, sont des signes extérieurs qui trahissent le statut de la personne. Ils entraînent la restriction de l'accès à certains endroits par des agents de sécurité comme les bibliothèques (Bourguinat et Fleury, 2007)<sup>2</sup>. Ils entravent l'accès à des services comme les bains douche voire l'hôpital lorsqu'ils ne peuvent être sécurisés. Ils rendent difficile la participation à un entretien d'embauche par exemple pour des personnes cherchant à invisibiliser leur situation. Ils peuvent être confisqués dans certaines institutions.

Si les biens matériels sont importants, dans ces bagages se trouvent également les papiers personnels, trace de l'identité d'un individu parfois en perte de repère et d'identité, d'autant plus important qu'il le rattache à une reconnaissance extérieure et un parcours administratif. La sécurisation de ces papiers est un enjeu majeur : papiers d'identité, carte de séjour ou récépissé de demande, dossier de demandeur du droit d'asile, notification d'attribution du Revenu de solidarité active (RSA), carte d'admission à l'Aide médicale d'État (AME), d'assuré social ou encore de pension d'invalidité... Sans oublier tout ce qui constitue l'historique des ennuis collectionnés : bulletins d'hospitalisation, traitements médicaux, jugements de divorce, d'expulsion, de surendettement... Ils constituent l'identité administrative de la personne et lui permettent un accès aux droits le cas échéant.

Avoir la possibilité de stocker de manière sécurisée et gratuite ses affaires personnelles est une ressource première pour les personnes vivant dans la rue. Cela augmente la possibilité de mobilité en journée et donc l'accès aux ressources dispersées dans le territoire.

### SERVICES EXISTANTS

#### Les consignes en gare

Il existe dans certaines gares des consignes automatiques permettant de laisser sacs et valises pour une durée allant d'une heure à 14 jours. Pour une durée de 24h, le tarif des

1. Page Christian, janvier 2017, « Je suis SDF, voici comment j'arrive à survivre à la rue », <https://www.streetpress.com/sujet/1484040454-sdf-comment-je-survis-dans-la-rue>

2. Bourguinat E., Fleury, R., 2007, « Une bagagerie biquotidienne pour les SDF », Le journal de l'école de Paris du management, 4 (N°66), p.29 - 36

consignes automatiques est de 7,50€ pour un casier moyen et de 9,50€ pour un grand casier.

### **Bagageries associatives « traditionnelles » aux horaires restreints**

Il existe des bagageries associatives depuis plusieurs années mais les initiatives les plus anciennes proposent des services qui ne sont ouverts que deux ou trois fois par semaine ou le matin et le soir et que l'on appelle les bagageries biquotidiennes.

## **BARRIÈRES ET LIMITES**

### **Financière**

- Les consignes en gare sont généralement payantes.

### **Statutaire**

- Les bagageries avec vestiaire mixte sont peu utilisées par les femmes.
- Pouvoir stocker ses affaires dans un lieu fixe et sur le long terme, c'est pouvoir s'ancrer dans un quartier. Or les temporalités sont plutôt courtes.
- Laisser ses affaires en gestion à d'autres nécessite une grande confiance.

### **Géographique**

- La répartition géographique des consignes et bagagerie dans les centres denses.
- L'entrée dans les bâtiments que sont les gares, voire dans les bagageries, peut être freinée par la distance mais aussi les règles symboliques qui encadrent leur accès (tenu vestimentaire, odeur, etc.).

### **Fonctionnels**

- Certaines bagageries ont un accès limité dans le temps : pas d'accès en journée (matin et soir).
- La durée de dépôt des affaires dans les consignes en gare est limitée à 14 jours.
- La taille des casiers dans les consignes est réduite et ne permet pas de tout déposer.
- Certaines consignes en gare et les bagageries associatives ne proposent pas d'accès la nuit.
- Pas de vestiaire systématique, pas de lavabo, permettant de changer ses vêtements et de faire une toilette.

## **INITIATIVES ÉMERGENTES**

### **Les bagageries « augmentées » : participatives, biquotidiennes, halte**



Le modèle des bagageries pour SDF évolue. Des bagageries biquotidiennes qui ouvrent le matin et le soir pour déposer et récupérer ses affaires, se développent. Elles proposent des casiers sécurisés et une bagagerie sans limite de durée avec vestiaire pour se changer, WC et lavabo. Mais les Bagageries proposent de plus en plus d'autres services : un café, un ordinateur, un lieu de rencontre. En outre, Mains Libres à Paris ou BagageRue à Lyon ont la particularité d'intégrer les SDF à la définition du lieu, sa gestion quotidienne (on peut être bagageur et bagagiste bénévole) mais aussi aux décisions le concernant (SDF qui siègent au Conseil d'Administration de la structure). Les bagageries évoluent vers des ouvertures étendues. La Halle aux bagages à Nantes est ainsi ouverte le lundi de 9h30 à 12h puis du mardi au vendredi de 14h30 à 16h30.

**Porteurs** : association + collectivités locales (aides)

## Casiers solidaires dans la rue accessibles 24/24 h



Des consignes solidaires à Lisbonne, accessibles 24h/24, sont mises à disposition des sans-abris. Ils sont attribués pour une durée d'un an en échange d'assurer la propreté de l'espace environnant et de rester en lien avec le personnel de l'association caritative ACA à l'origine de l'initiative. Le casier est une ouverture vers d'autres démarches (soins, aides publiques, accès au logement) par une prise de contact avec l'association. Chaque

douzaine de casiers coûte 11 700 euros, pris en charge par la mairie à hauteur de 60 %. Le reste est financé grâce aux dons versés à l'association. Les vestiaires solidaires pour SDF à Rouen portés par l'association Action pour les sans-abris (Asar) s'inspire de cette initiative.

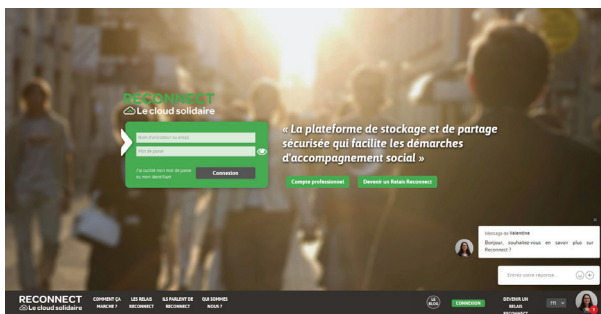
**Porteurs :** association + mairie (aides)

## La borne pour une bagagerie électronique

La borne électronique est un terminal d'accès à Reconnect. Elle est constituée d'un scanner et d'un écran tactile qui permet à l'utilisateur de numériser le document qu'il souhaite et de mettre à l'abri en l'enregistrant dans son espace personnel (le Cloud) mais aussi sur une clé USB qui est fournie. L'association strasbourgeoise « Entraide - Le relais » la propose ainsi à la manière d'une « bagagerie électronique ». Elle permet à ces usagers sans domicile fixe de ranger en toute sécurité leurs documents les plus importants. Ces papiers peuvent être récupérés ensuite en ligne par leur propriétaire depuis n'importe quel ordinateur.

**Porteurs :** entreprise ESS + association

## Reconnect, le Cloud Solidaire



Reconnect, le cloud solidaire développé par le Groupe SOS, permet de créer des coffres forts numériques pour les sans-domicile pour stocker leurs documents. Papiers, photos, dossiers administratifs sont rangés et conservés dans un cloud qu'ils peuvent consulter à tout moment et partager avec les travailleurs sociaux. 250 structures d'accueil en France, dont le Samu social de Paris, le Secours popu-

laire et la Croix-Rouge, proposent ce service de coffre-fort numérique, et près de 5 000 comptes ont ainsi été créés. Reconnect est désormais accessible en plusieurs langues, dont l'anglais et l'arabe, mais aussi le russe, pour les migrants d'Europe de l'Est.

**Porteur :** entreprise ESS

## Distribution de sac à dos / valise à roulette

L'association Sakado (<http://sakado.org>) propose à chaque donateur de confectionner un sac à dos (35 à 40 litres) dans lequel sont disposés quatre kits dont la composition est précisée sur le site de l'association (hygiène, chaleur, festif, culture-communication).

**Porteur :** association

## PROBLÉMATIQUES D'AVENIR

Les bagages constituent un marqueur symbolique du sans-abrisme pour les regards extérieurs et un élément central dans l'organisation de la vie à la rue. Le temps long de la conservation et du stockage des affaires personnelles s'articule ici avec le temps court de l'urgence sociale et de survie. Les deux temporalités, si elles semblent séparées sont en fait liées, la survie au quotidien nécessitant bien souvent des points de sécurité, de protection, d'ancrage des biens matériels les plus précieux : facilitation des déplacements, sérénité pour ses affaires personnelles, rythme biquotidien qui marque la journée.

L'accès 24/24h ou 12/24h pour les bagageries est un enjeu d'organisation pour les associations qui les mettent en place face à des sans-abri ayant besoin d'un accès le plus continu possible à leurs affaires. Un oubli d'un élément important dans les bagages le matin nécessite d'attendre le soir pour le récupérer ou de mobiliser exceptionnellement les responsables qui, normalement, ne sont pas en « astreinte ». Les horaires discontinus des bagageries et plus largement de l'ensemble des services ne sont pas adaptés aux sans-abri qui doivent organiser leur quotidien en conséquence. En revanche, l'imposition d'horaires fixes contraignent à une forme d'organisation du temps qui, quand elle manque, peut être un signal d'un laisser-aller et un handicap dans des démarches de recherche d'emploi par exemple. La socialisation au temps du travail avec ses contraintes horaires est un enjeu pour certains sans-abri « flottant » dans un temps continu et arythmique. Les casiers individuels dans l'espace public permettent quant à eux un accès 24/24h et constitue une réponse aux besoins. En tant qu'objet localisé dans l'espace urbain, ils sont fortement appropriés mais surtout deviennent, au-delà de leur fonction première, un point d'ancrage dans la ville et d'identification et de lien avec des associations. Si les bagageries collectives sont des lieux de sociabilité, les casiers personnels sont des objets de responsabilisation dans l'utilisation d'un bien qui devient une partie du mobilier urbain et qui donne à voir aussi l'existence des sans-abris. Leur déploiement doit être accompagné par une association afin de faciliter l'accompagnement des personnes dans une forme de donnant-donnant. Dans cet échange peut se créer une passerelle vers une forme de responsabilisation envers la structure. C'est le cas des bagageries participatives qui consistent à reconnaître les sans-abri comme habitants d'un quartier voire à les aider à s'ancrer à travers la participation au tissu associatif. Entre mouvement permanent et ancrage, les sans-abri peuvent habiter la ville sans logement. Enfin, la dématérialisation d'une partie des bagages par la numérisation des documents d'identités par exemple ouvre la question d'un droit d'accès à l'Internet et d'un droit à la prise comme autant de limites d'entrée permettant d'accéder à ses affaires personnelles numériques.

# SE CONNECTER ET S'INFORMER

## CONTEXTE

L'accès à l'information et à la communication se fait dans des lieux concrets de la ville qui sont, pour beaucoup de sans-abris, des espaces de vie au quotidien. Les bibliothèques sont des refuges où se poser et se reposer mais aussi des lieux d'information (Giorgetti, 2014)<sup>1</sup>. L'information peut aussi être une ressource comme la vente des journaux des sans-abris. L'accès aux journaux gratuits est aussi une ressource importante. Mais la fin des cabines téléphoniques et les avancées technologiques des outils de communication modifient le rapport des personnes sans-abri à la communication et à l'accès à l'information qui, en retour, changent le rapport à leur vie sociale, professionnelle, quotidienne. En effet, le droit à la ville, c'est-à-dire aux ressources urbaines (travail, logement, loisirs, lien social, etc.) est conditionné en grande partie par le droit à la mobilité physique (déplacement). Mais la numérisation des services interroge aujourd'hui l'accès à la mobilité virtuelle et ouvre la réflexion à un droit à la connexion (internet) à l'image du droit au téléphone fixe, permettant d'atteindre de nouvelles ressources en ligne et dans la ville.

Depuis 2016 et 4 ans après l'ONU, la France reconnaît l'Internet comme un droit fondamental<sup>2</sup>. En effet, l'accès au numérique conditionne l'accès à des sphères de socialisation mais aussi à des dispositifs de solidarité numériques, de don dématérialisé, de recherche d'emploi, d'accès aux droits sociaux qui sont autant de ressources. À l'inverse, le téléphone permet aussi de rester joignable et informé par les associations d'aide des personnes à la rue, les sans-abri pouvant bouger souvent d'un lieu à un autre. Pour le sans-abri à la recherche d'un emploi, le téléphone est un impératif, l'assurance de pouvoir être contacté. Le téléphone est la dernière adresse des sans-abris. Aujourd'hui, plus de la moitié des sans-abri posséderait un téléphone portable mais les données sur ce sujet restent parcellaires (accès à la 4G par exemple).

L'accès à la citoyenneté numérique et à l'identité numérique est également une clef d'entrée dans l'espace public au sens du débat public, sphère de laquelle les sans-abri sont souvent exclus de fait. La connexion permet d'utiliser internet pour traiter dossiers, documents officiels, accéder à l'information, la presse, la télévision et la radio. L'anonymat des réseaux sociaux (facebook, twitter, etc.) permet aussi de se constituer une identité « normale » ou, au contraire, d'assumer son statut SDF mais connecté. Pouvoir se connecter c'est pouvoir témoigner de la vie dans la rue. On recense des comptes twitter, sites internet ([www.SDF75.fr](http://www.SDF75.fr)) de sans-abris ou ex-sans-abris (<https://twitter.com/pagechris75> - <https://twitter.com/croiseepattes>) La matérialité concrète de la survie dans la rue n'est pas sans lien avec l'immatérialité de l'identité et des démarches administratives des sans-abris qui conditionne pour beaucoup d'entre eux l'accès à des droits qui, en retour, donnent accès à des ressources matérielles et concrètes pour survivre dans la rue (soin, minima sociaux, ouverture d'un compte bancaire, etc.). Pour certains, les témoignages sur les réseaux sociaux activent des solidarités et des sorties de la rue. Christian Page, sans abris et star sur Twitter, a ainsi retrouvé un logement via la médiatisation de son cas et son activisme sur les réseaux. Le fait de se connecter, de s'informer souligne aussi l'importance de créer/conservé du lien. En effet, l'objet permet de conserver le lien avec la famille (parcours d'immigration), d'intégrer un réseau dans le pays d'accueil, et pour les personnes en attente de réception de leurs papiers officiels, ceci leur permet de pouvoir conserver leurs papiers d'identité sur leurs téléphones (et limiter les enjeux liés aux expulsions).

1. Giorgetti Camila, 2014, « La bibliothèque du Centre Georges-Pompidou : un refuge pour les personnes socialement désqualifiées », Informations sociales, 2014/2 (n°182), p.52-62.

2. Les fournisseurs d'accès à Internet ont l'obligation de maintenir momentanément la connexion de leurs abonnés en cas de facture impayée. Le temps que le fonds de solidarité pour le logement ait statué sur la demande d'aide financière de la personne et décidé, ou pas, de l'aider.

Les initiatives permettant d'avoir accès à ces papiers officiels, à suivre ces démarches, de s'informer quotidiennement sur la presse, ou sur les lieux mis à disposition pour les personnes sans-abri d'avoir accès à des points de survie, de s'informer des lieux ressources, de l'avancée des procédures administratives, émergent sur des applications smartphone. Il s'agit alors pour les sans-abri de pouvoir accéder à un équipement : ordinateur mais plus certainement Smartphone. « *Quand tu dois appeler tous les jours le 115 pour trouver un endroit où dormir et qu'il n'y a plus de cabine téléphonique, ou quand tu dois faire des démarches avec Pôle emploi, accessible quasiment uniquement sur internet, le téléphone portable est indispensable* » (homme, 51 ans dont 14 dans la rue). Il s'agit également de pouvoir accéder à un abonnement 4G coûteux ou bien de trouver des points Wifi gratuits d'accès à internet par des systèmes de débrouille permettant de récupérer les codes wifi sur Facebook ou en se déplaçant vers lieux avec des réseaux Wifi ouverts (bars, restaurants, espaces publics, etc.). Il s'agit enfin de pouvoir recharger les téléphones dans des locaux associatifs qui offrent des prises sinon dans les fast-foods, les gares et certains centres-commerciaux ou des prises sont incorporées dans le mobilier.

---

## SERVICES EXISTANTS

---

### **Les journaux gratuits**

La distribution gratuite des journaux (20 minutes, etc.) permet à chacun de se tenir informé dans la limite de l'information donnée.

### **Les bibliothèques, les médiathèques et bibliothèques universitaires**

Grâce à l'entrée libre, les bibliothèques sont des lieux ressources pour chacun : accès aux journaux, aux ordinateurs, à une connexion internet (en wifi), toilettes, parfois machine à café, canapés, lieu chauffé et abrité. Les bibliothèques sont un refuge.

### **Les Cybercafé et Bornes Internet**

Lieux d'accès aux ordinateurs, imprimantes et internet avec connexion payante et téléphones que sont les Cybercafé. Aujourd'hui se développe aussi des bornes internet disposés dans l'espace public et proposé en libre-service. Ces appareils téléphoniques public combiné à un accès internet est un nouveau type d'équipement public considéré comme une alternative au déclin progressif des cabines téléphoniques. Ainsi, outre la téléphonie, l'utilisateur a la possibilité d'envoyer des SMS ou d'accéder à des informations locales (plan de quartier, informations culturelles, développement de photographies...).

### **Les guides gratuits papiers**

La ville de Paris a publié le guide Solidarité à Paris été 2018 (la ville de Vénissieux publie un guide de l'urgence, celle de Lyon un guide de l'urgence sociale pour les professionnels) est disponible dans les mairies d'arrondissement, les associations spécialisées et les services sociaux parisiens. Ce guide gratuit de 32 pages complète le guide Solidarité hiver en indiquant les horaires et dispositifs d'été mis en place par les associations et la Ville de Paris. Sont présentes toutes les informations d'urgence afin de pouvoir se nourrir, se soigner, se rafraîchir, se doucher ou être hébergé d'urgence durant l'été à Paris. Il recense aussi les coordonnées des travailleurs sociaux œuvrant à l'amélioration du quotidien des plus démunis.

### **Les dons d'objets informatiques**

Des plateformes numériques donnent ou échangent du matériel informatique : don-nons.org, don.ordi.free permettant d'accéder à du matériel informatique gratuitement.

Porteur : privé

## BARRIÈRES ET LIMITES

### Financière

- Pour bénéficier d'internet/d'information, nécessité de payer son heure de connexion, ou d'acheter le journal.
- Posséder un smartphone, c'est également posséder un forfait qui puisse être compatible avec internet, et ceci a un coût.

### Statutaire

- Les connaissances en informatique, selon les générations/personnes, ne sont pas égales. Si certaines personnes savent se saisir de ces outils, d'autres peuvent être plus réticentes à les utiliser (par méconnaissance, par méfiance).
- Malgré leur libre accès, l'entrée dans les bibliothèques est filtrée et demande un maintien de soi et un travail d'apparence comme stratégie à déployer face aux agents de sécurité.

### Géographique

- L'accès à des lieux ressources (bibliothèques, médiathèques) peut être éloigné des lieux de survie (se nourrir, se loger, boire un café) qui peut être un frein à l'accès à l'information.

### Fonctionnels

- Avoir un forfait nécessite d'avoir une adresse fixe mais également un compte bancaire, sauf pour les cartes prépayées.
- Pouvoir accéder à un forfait 4G le cas échéant.
- Pouvoir acheter/accéder à un Smartphone compatible.
- Pouvoir recharger son Smartphone.
- Pouvoir trouver un accès Wifi gratuit dans des lieux adaptés : accueils de jours, lieux d'hébergement, liste de lieux publics ou privé permettant une connexion dans des lieux abrités et tempérés.
- Avoir accès à un espace de stockage en ligne.

## INITIATIVES ÉMERGENTES

### Dons de radios

L'association Les Enfants du Canal a distribué, en partenariat avec France Inter, 2 200 radios aux sans-abris. Objectif : aider à lutter contre leur isolement, plus fortement ressenti en cette période de fêtes, d'après les associatifs qui leur rendent visite régulièrement. L'opération, menée dans une quarantaine de villes en France, est baptisée « Restez à l'écoute ! » Les radios, sans pile – forcément difficile à obtenir quand on se trouve à la rue –, fonctionnent grâce à une dynamo et à l'énergie solaire.

**Porteur :** associations

### La bagagerie électronique



L'association strasbourgeoise "Entraide - Le relais" propose une « bagagerie électronique », une borne pour scanner et stocker leurs documents administratifs. Papiers d'identité, factures, bulletins de salaire, certificats médicaux, photos, la borne Kol permet à ces usagers sans domicile fixe de ranger en toute sécurité leurs documents les plus importants. Ces papiers peuvent être récupérés ensuite en ligne par leur propriétaire depuis n'importe

quel ordinateur, puis imprimés ou stockés sur une clé USB. 250 structures d'accueil en France, dont le Samu social de Paris, le Secours populaire et la Croix-Rouge, proposent ce service de coffre-fort numérique, et près de 5000 comptes ont ainsi été créés. Reconnect est désormais accessible en plusieurs langues, dont l'anglais et l'arabe, mais aussi le russe, pour les migrants d'Europe de l'Est.

**Porteur** : associatif

### **Le Smartphone avec forfait au tarif social**

Le gouvernement a créé en 2011 le label « tarif social mobile », surnommé « Forfait RSA », qui impose aux opérateurs de commercialiser un forfait à 10 € pour 40mn d'appel et 40 SMS destinés aux allocataires du RSA. Mais pour avoir un forfait il faut un RIB, donc un compte courant. La plupart des SDF ont un livret A à la Poste et ne peuvent donc pas prétendre au forfait. Pour obtenir un compte courant, les personnes se rapprochent d'un centre d'action sociale ou d'une association agréée (type Médecins du monde ou L'Armée du salut) pour se faire domicilier.

**Porteur** : gouvernement

### **Forfaits « rappel »**

Les opérateurs Orange, Bouygues, SFR proposent des systèmes de rappel ( 5 SMS offerts, numéro de rappel) permettant aux personnes sans forfaits d'indiquer à leur interlocuteur leur volonté de les appeler.

**Porteur** : privé

### **Le projet Emmaüs Connect**

L'association a distribué depuis sa création en 2013 plus de 10000 téléphones portables et accompagné près de 30000 personnes. Elle est en partenariat avec des entreprises pour racheter et reformater des smartphones usagés ou encore avec l'opérateur SFR qui lui fournit des cartes SIM que l'association alimente ensuite en recharges prépayées et revend quelques euros. Idée du « droit au rechargement » car tous les lieux de mise à l'abri ne disposent pas de branchement. L'association Aurore, qui gère des structures d'hébergement d'urgence en Île-de-France et dans cinq autres régions, a installé des branchements dans chacun de ces centres.

**Porteur** : association

### **Le numéro vert 0800 94 88 11 du Carillon**

Le numéro vert national à destination des sans-abri a été lancé par Le Carillon en octobre 2018. En plus des campagnes d'affichage classique, ce numéro gratuit permet aux sans-abri de s'informer sur les services proposés par les 700 commerçants du réseau.

**Porteur** : association

### **Le cloud solidaire Reconnect**

Des coffres forts numériques sont à la disposition des sans-abri pour stocker leurs documents et éviter la perte ou du vol de documents. Papiers, photos, dossiers administratifs sont rangés et conservés dans un cloud qu'ils peuvent consulter à tout moment et partager avec les travailleurs sociaux : papiers d'identité, carte de séjour ou récépissé de demande, dossier de demandeur du droit d'asile, notification d'attribution du Revenu de solidarité active (RSA), carte d'admission à l'Aide médicale d'Etat (AME), d'assuré social ou encore de pension d'invalidité... Sans oublier tout ce qui constitue l'historique des ennuis collectionnés : bulletins d'hospitalisation, traitements médicaux, jugements de divorce, d'expulsion, de surendettement...

**Porteur** : start-up associative



## Le guide en ligne Soliguide



Soliguide (<https://soliguide.fr>) a pour mission de redonner l'autonomie aux personnes sans-abri et réfugiées en leur donnant toutes les informations dont ils ont besoin. Ce guide centralise plusieurs milliers de services sur une plateforme à Paris, Bordeaux et Nantes. Ils sont accessibles depuis un ordinateur, un mobile ainsi que des bornes interactives.

Porteur : association

## Le Street art comme média de communication

Sao Paulo a utilisé le street-art pour communiquer avec les SDF sur les évolutions législatives les concernant, notamment la levée de l'interdiction des chiens dans les foyers de la ville.

Porteurs : artiste + collectivité

## L'application Homeless Plus

Cette application cherche à davantage connecter les sans-abris. En juin 2015, Aïda Demdoun fondatrice de Homeless Plus à la tête d'une agence de communication, décide de concilier sa connaissance technologique en matière d'applications et son action solidaire sur le terrain parisien. À l'image de Samaritan aux États-Unis l'application permet aux sans-abri de se localiser lui-même et définir ses besoins. Un système de notification permet alors aux particuliers, associations, collectivités et commerçants d'y répondre et de venir en aide ou simplement d'échanger et discuter.

Porteur : association

## PROBLÉMATIQUES D'AVENIR

L'internet et le numérique travaillent à la fois la condition de personnes sans-abri et celle de l'action des dispositifs. De nombreuses initiatives solidaires privées passent aujourd'hui par des applications smartphone (ex : Humanrelais, Samaritan, Besoin d'un toi, We save Homeless) permettant notamment de recevoir des dons. Les applications ont aussi pour partie la fonction d'alerter rapidement les associations, réduisant le temps de latence entre la connaissance et la prise en charge des besoins. Cette nouvelle manière d'aider les personnes sans-abri redéfinit les liens entre associations, habitants et utilisateurs d'application. Sans se substituer aux associations, ces applications créent un lien évacuant la prise directe de contact qui peut être un frein pour certaines personnes. La combinaison des outils/méthodes entre associations et porteurs des applications tend à remodeler une nouvelle forme de bénévolat, davantage « connecté ».

Cette connexion est cependant nécessaire pour le sans-abri afin de profiter de ces nouvelles formes d'aide et d'entraide. Il est donc nécessaire de posséder un smartphone avec une connexion internet. Il y a davantage de facilité à transporter un téléphone portable qu'un ordinateur (charge lourde supplémentaire), d'où l'importance du smartphone avec une connexion internet. Une fois équipé, ceci peut amener les personnes sans-abri à fréquenter de nouveaux lieux où la Wifi est gratuite, et des prises fonctionnelles pour recharger (centres commerciaux, restaurants), et peut étendre les besoins de déplacements physiques dans la ville. L'accès à la Wifi gratuite doit cependant être relié dans l'analyse des besoins à ses conditions d'utilisation : pouvoir consulter internet et les réseaux sociaux dans des conditions correctes et non stigmatisantes est un enjeu important que peut, par exemple, porter l'ouverture plus tardive des bibliothèques, l'installation du wifi dans les accueils de jour ou encore dans les lieux d'hébergement... Au-delà de l'internet, le téléphone et sa fonction première d'appel constitue la dernière

adresse des sans-abris. Il leur permet d'être contacté par les associations par exemple pour proposer une place d'hébergement, voir un logement lorsque la personne est dans un processus de demande. Il permet également à un employeur de les contacter.

L'accès aux ressources numériques questionne aussi la construction de l'identité des personnes. D'abord, elles peuvent avoir besoin des documents d'identité en temps réel (en mairie, en préfecture), service que n'offre pas les bornes placées dans les foyers, qui existe uniquement sur des applications de smartphone. Ensuite, l'accès à l'internet est impliqué dans la constitution d'une identité numérique, de réseau, anonyme ou pas, et de l'utilisation des réseaux sociaux comme lien d'information mais aussi de récit de soi-même et d'activation de solidarités. Cette identité est une manière de conserver un lien avec soi-même. Enfin, l'internet peut être à double tranchant : d'une part, c'est un outil permettant de dénoncer publiquement les conditions de vie, de faire du lien, de bénéficier de certaines ressources ; d'autre part, on peut assister à une « mise en spectacle » de l'aide octroyée par des porteurs privés aux personnes sans-abri (ex : « SDF, il filme son quotidien et le diffuse sur internet » ) interrogeant la raison et l'impact de ce type d'actions sur la perception des personnes sans-abris.

# GAGNER SA VIE

## CONTEXTE

La vie à la rue ne signifie pas une vie faite de dons et de services gratuits, ni une vie sans dépenses quotidiennes d'argent. Le RSA ne suffit pas pour vivre, d'autant plus que les non-recours sont importants. Pour partie, il est possible de penser qu'il suffit alors de gagner quelques centaines d'euros pour compléter ce RSA. Pour une autre partie, en étant à la rue, le prix des choses est plus élevé que lorsqu'on dispose d'un logement fixe ([www.sdf75.fr](http://www.sdf75.fr)). Pour une machine à laver il faut payer le Lavomatic. « *Si vous voulez vous asseoir tranquillement, que ce soit pour vous reposer un instant, ou pour ranger des papiers, effectuer des formalités, rédiger un courrier, etc. il vous suffit de vous asseoir devant votre bureau. Moi, je dois aller dans un café, et payer au minimum un café au tarif salle (...)* Pour manger chaud, vous pouvez vous faire cuire œufs, steaks hachés, pâtes, haricots verts pour presque rien. Moi, je dois aller chez un traiteur Chinois, c'est le moins cher. Ou alors me contenter de manger froid (Jambon, tranches de blanc de poulet, fruits, yaourts, etc.) » (J. Barthel).

La manche est une activité rémunératrice informelle par captation des ressources d'autrui qui révèle le statut de celui qui la pratique. Elle est une tentative de troquer la dépendance à l'égard des services d'assistance, contre une dépendance au coup par coup (Pichon, 1992). Si elle n'est pas considérée comme un travail au sens officiel, elle est une activité qui répond à des codes et des normes qui peuvent renvoyer à une activité professionnelle. La manche est organisée dans le temps et dans l'espace. Les sans-abri connaissent les lieux et heures de fréquentations et les rues plus rémunératrice en fonction des populations. Elle nécessite de maîtriser un ensemble de discours, de pratiques, de postures, d'horaires, de règles qui sont de véritables compétences et manières de faire et d'être (Pichon, 1992)<sup>1</sup>. P. Pichon identifie ainsi trois stratégies de manche : « la priante », devant les lieux de culte renvoie à l'image d'une pauvreté soumise, « le tape-cul » où le mendiant est immobile avec un carton dans une posture de repli sur soi et la modalité « à la rencontre », moins discriminante, qui manifeste une volonté de « revenir parmi nous ». Dans tous les cas, l'auteure souligne que les personnes qui font la manche vivent cette expérience comme un véritable travail. Certains sans-abri fabriquent de petits objets artistiques ou fonctionnels, souvent issus de récupération, qu'ils vendent dans une démarche de réciprocité et de don contre don. Or les arrêtés anti-mendicité mas aussi anti-glanage (interdiction de fouiller dans les poubelles) ou anti-bivouac qui refont leur apparition réduisent la possibilité de vivre de la manche. Le Tribunal Administratif de Besançon à, le 28 août 2018, rejeté un recours contre un arrêté mendicité au motif que « *l'atteinte portée par l'arrêté litigieux à la liberté d'aider autrui dans un but humanitaire n'est ni suffisamment grave, ni manifestement illégale, si bien que [...] la requête de M. G. doit être rejetée* ».

À la manche comme source de revenu, s'ajoute des aides d'État. Le revenu de solidarité active est le principal revenu déclaré des SDF (perçu par 30 % d'entre eux) devant les revenus du travail (25 %), les allocations chômage (8 %), l'allocation adulte handicapé (7 %) et autres prestations sociales. En outre, selon la dernière grande enquête INSEE de 2012<sup>2</sup> puis l'enquête APUR/INSEE de 2014<sup>3</sup>, un quart des SDF adultes francophones

1. Pichon Pascale 1992, « La manche, une activité routinière. Manières de faire », Les Annales de la recherche urbaine, N°57-58, pp.147-157, [https://www.persee.fr/doc/AsPDF/aru\\_0180-930x\\_1992\\_num\\_57\\_1\\_1709.pdf](https://www.persee.fr/doc/AsPDF/aru_0180-930x_1992_num_57_1_1709.pdf)

2. Outre son ancienneté, l'enquête INSEE a plusieurs limites. Les données sur l'emploi de ces personnes n'ont pas été collectées auprès de toutes : uniquement auprès des francophones des agglomérations de plus de 20.000 habitants, c'est-à-dire donc 66.000 personnes. L'enquête de l'Insee porte sur les SDF utilisateurs des services d'hébergement et de distribution de repas, dite enquête sans domicile, réalisée en janvier et février 2012 par l'Insee et l'Ined, reconduit celle réalisée en 2001 avec des adaptations pour tenir compte des évolutions du dispositif d'aide. Surreprésentation donc des personnes en centre. Quid de celles qui travaillent et dorment ailleurs

3. [https://www.apur.org/sites/default/files/documents/4p\\_n74\\_sans\\_domicile.pdf](https://www.apur.org/sites/default/files/documents/4p_n74_sans_domicile.pdf)

travaillent<sup>4</sup>. Ils occupent des emplois très précaires et peu qualifiés. 39 % des sans-abris en emploi ont un CDI, 24 % un CDD, 15 % un travail temporaire et 22 % travaillent sans aucun contrat. Près de la moitié des actifs sans-abri sont à temps partiel, particulièrement chez les femmes (63 % contre 37 % pour les hommes). Plus de neuf sur dix (93 %) sont employés ou ouvriers. Les hommes sont employés surtout dans le bâtiment (20 %), l'hôtellerie ou la restauration (22 %). Près de la moitié des femmes sont quant à elles employées dans les services aux particuliers, 15 % étant dans l'hôtellerie-restauration. 8 % des sondés assurent travailler dans la Fonction publique, 5 % pour un centre d'hébergement, souvent en échange du toit et du couvert, 19 % pour une association.

L'enquête note également que « le taux d'emploi des personnes sans domicile est d'autant plus élevé que leurs conditions d'hébergement sont stables ». Près d'un tiers (31 %) des personnes ayant un logement fourni par une association travaillent, un quart de ceux logés dans un centre où ils peuvent rester dans la journée, 21 % de ceux qui sont à l'hôtel et 13 % seulement des personnes en centre d'hébergement la nuit uniquement ou dans la rue. En effet, travailler en étant dehors est difficile : manque de repos et irrégularité du sommeil, rester propre aux horaires d'embauche alors que les bains-douches ouvrent à 9 h, difficulté à faire sécuriser ses affaires dans la journée, etc.

Travailler et être sans-abri relève d'un effet de ciseau entre des prix du logement en forte hausse dans les villes et des salaires bas pour des métiers à faible qualification. Si le parcours de vie (divorce, maladie, etc.) est un effet aggravant, force est de constater qu'en 2018, un million de personnes exerçaient un emploi en France mais disposaient d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, fixé à la moitié du revenu médian (855 euros par mois pour une personne seule en 2016). Si on fixe le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian (1 026 euros), on en compte deux millions (INSEE et Observatoire des Inégalités)<sup>5</sup>.

## SERVICES EXISTANTS

### Les aides de l'État

Le revenu de solidarité active est le principal revenu déclaré des SDF (perçu par 30 % d'entre eux) devant les revenus du travail (25 %), les allocations chômage (8 %), l'allocation adulte handicapé (7 %) et autres prestations sociales.

Le travail salarié

Un quart des sans-abri adultes francophones travaillent. Ils occupent des emplois très précaires et peu qualifiés. 39 % des sans-abri en emploi ont un CDI, 24 % un CDD, 15 % un travail temporaire et 22 % travaillent sans aucun contrat.

### Le travail non déclaré et les petits boulots

Parmi le quart de sans-abri travaillant, 22 % travaillent sans aucun contrat. Les sans-abri connaissent certaines localisations et activités qui offrent occasionnellement de petits travaux non déclarés : donner un coup de main sur un marché, laver les vitres de devantures, dégager la neige devant un porche... Beaucoup peuvent aussi travailler en totalité ou de manière partielle en travail non déclarés, notamment pour les migrants, sur les chantiers de construction, dans les cuisines, etc.

### La manche et les dons des particuliers

La manche est une activité rémunératrice informelle par captation des ressources d'autrui qui révèle le statut de celui qui la pratique. Elle est une tentative de troquer la dépendance à l'égard des services d'assistance, contre une dépendance au coup par coup

4. SDF ne signifie pas toujours sans-abris. Ici, le fait de dormir dans la rue n'est pas le seul critère pour l'analyse. Ce qui change beaucoup les conditions d'accès à l'emploi.

5. <https://www.inegalites.fr/Un-million-de-travailleurs-pauvres-en-France>

(Pichon, 1992). Si elle n'est pas considérée comme un travail au sens officiel, elle est une activité qui répond à des codes et des normes qui peuvent renvoyer à une activité professionnelle.

## BARRIÈRES ET LIMITES

### Financière

- Être sans-abri semble condamner à des conditions de travail difficiles : emplois peu qualifiés, emplois précaires, salaire plus faible.

### Statutaire

- Deux situations : conserver son travail en situation de rupture et d'arrivée à la rue ; trouver du travail en situation de vie à la rue.
- Chercher du travail en étant sans-abri nécessite souvent de devoir cacher sa condition notamment lors des entretiens d'embauche. Les représentations autour des sans-abri n'étant pas à leur avantage en matière de relation à l'emploi.
- L'absence de logement rend difficile la projection dans un emploi stable et salarié, ne serait-ce qu'au niveau des dimensions administratives : adresse pour les fiches de paie par exemple mais aussi possibilité de se laver, se reposer, etc.
- Le fait d'être accompagné par une association joue dans l'accès au travail : les emplois classiques sont parfois trop exigeants pour les sans-abris.

### Géographique

- La mobilité pendulaire pour se rendre au travail à un coût insupportable pour les personnes sans-abri : abonnement aux transports en commun, maintien en fonction d'un véhicule conservée d'une vie passée.

### Fonctionnels

- Les arrêtés anti-mendicité. Une ordonnance de référé du tribunal administratif de Besançon, en date du 28 août, apporte des précisions et conforte plutôt, sous certaines réserves, les maires à l'origine de ces arrêtés. L'affaire concerne un arrêté du 3 juillet 2018, pris par le maire (LaREM) de Besançon et interdisant, dans un périmètre correspondant au centre-ville, la consommation d'alcool, la mendicité - accompagnée ou non d'animaux -, les regroupements, ainsi que "la station assise ou allongée lorsqu'elle constitue une entrave à la circulation publique".
- Le manque de repos et l'irrégularité du sommeil dans la rue rend très difficile de tenir un poste de travail toute la journée sur le long terme.
- Rester propre aux horaires d'embauche alors que les bains-douches ouvrent à 9h et plus généralement articuler les rythmes de la rue avec les rythmes du travail est un frein à l'activité.
- La difficulté à faire sécuriser ses affaires dans la journée est un frein, par exemple stocker son sac à dos pour un entretien d'embauche pour ne pas révéler son statut.
- Plus les conditions de logement sont stables, plus l'accès à l'emploi est possible.

## INITIATIVES ÉMERGENTES

### Le dispositif « Premières heures »

Premières Heures est un dispositif de retour à l'emploi mis en place par Emmaüs et centré autour d'une idée simple : faire travailler des personnes en grande précarité quelques heures par semaine pour les aider à se réinsérer dans le marché de l'emploi. Il part du constat d'une inadéquation entre les Contrats Uniques d'Insertion qui étaient alors de 24 heures par semaine et les capacités des personnes dormant dans la rue qui

manifestent la volonté de reprendre une activité (<http://emmaus-defi.org/grande-exclusion/le-programme-premieres-heures>).



Les sans-abris, rencontrés lors de maraudes ou orientés par les centres d'hébergement, commencent par travailler quatre heures par semaine, puis 8h, 12h... jusqu'au Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) de 26 heures hebdomadaires. Entretien de jardins, nettoyage, logistique, déménagement... les bénéficiaires sont affectées à différents postes par leur conseiller d'orientation, en fonction de leurs envies et des missions disponibles. Financé par la Mairie de

Paris à hauteur de 1,3 million d'euros par an, le dispositif a séduit les acteurs de l'aide sociale et est désormais ouvert à 18 associations. En 2017, parmi les 19 salariés ayant bénéficié du Dispositif Premières Heures à Emmaüs Défi, 85 % d'entre eux sont sortis de la rue et ont signé un CDDI dans un chantier d'insertion. De plus, 34 % des personnes recrutées en 2017 par le chantier d'insertion d'Emmaüs Défi ont été orientées par un dispositif Premières Heures.

**Porteurs** : association + collectivité

### Dispositif TAPAJ

Il cible les publics jeunes en errance âgés de moins de 25 ans, ne pouvant prétendre au RSA, afin de faciliter leur entrée dans les dispositifs d'insertion de droit commun qui ne leur sont pas accessibles directement, compte tenu de leur mode de vie et de l'usage de substances psychoactives. TAPAJ est une adaptation française d'un projet déjà expérimenté au Québec. Pas encore initié sur la Métropole, il se développe actuellement en France.

### L'exposition « Un sourire SVP »



Face au désintérêt pour les sans-abri dans la rue, ne faut-il pas « faire de la vulgaire « com' », comme une pauvre agence de pub, pour attirer le regard sur nos SDF ? » L'expo « Un sourire SVP » de la Fondation Abbé Pierre s'est posé cette question avec les artistes Luigi Li et Little Shao : des photos de SDF avec des cartons griffonnés de punchlines, pour marquer les esprits ! L'expo est terminée depuis longtemps, mais les affiches restent dans les têtes. ([http://](http://www.indigne-du-canape.com/sdf-donnons-notre-attention-a-nos-voisins-des-rues)

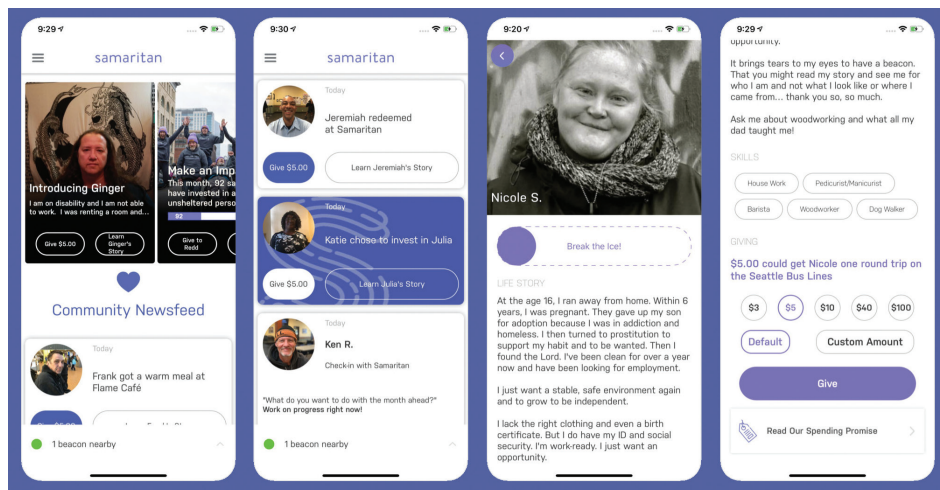
[www.indigne-du-canape.com/sdf-donnons-notre-attention-a-nos-voisins-des-rues](http://www.indigne-du-canape.com/sdf-donnons-notre-attention-a-nos-voisins-des-rues))

**Porteurs** : association + artistes

### L'application de partage Samaritan

Samaritan est une application mobile aux États-Unis spécialement conçue pour aider à mieux connaître les sans-abri de son quartier dans le but de leur venir en aide. Lorsqu'une personne se promène dans la rue, elle reçoit une notification lui indiquant l'identité des sans-abri dans le voisinage. Ils peuvent alors connaître leur prénom, leur histoire, leurs besoins, sous réserve qu'elle ait accepté de communiquer ses données personnelles.

Samaritan travaille également avec des associations comme l'Armée du Salut pour équiper les personnes dans le besoin de Seattle de balises iBeacon. Reliées à l'application, elles permettent aux passants de faire un don avec un simple virement. Si le sans-abri a un téléphone, il reçoit une notification lui informant qu'il a reçu un don et peut



connaître son solde en se rendant chez un commerçant local. Il peut payer grâce à la balise iBeacon. Via Samaritan, les sans-abri peuvent aussi faire diverses demandes comme un sac à dos, des vêtements ou encore une coupe de cheveux. Leur téléphone fait ensuite office de balise et les personnes généreuses peuvent alors se rendre sur le lieu de rendez-vous en toute confiance puisque chaque demande est filtrée par l'association rattachée au service. Le but étant de « supprimer la méfiance et la barrière » qui existe entre les sans-abri et les personnes qui souhaitent rendre service. (<https://www.withgivesafe.org>)

Porteurs : entreprise + ONG

### L'application Homeless Plus

Cette application cherche à davantage connecter les sans-abris. En juin 2015, Aïda Demdoun fondatrice de Homeless Plus à la tête d'une agence de communication, décide de concilier sa connaissance technologique en matière d'applications et son action solidaire sur le terrain parisien. A l'image de Samaritan aux États-Unis l'application permet aux sans-abri de se localiser lui-même et définir ses besoins. Un système de notification permet alors aux particuliers, associations, collectivités et commerçants d'y répondre et de venir en aide ou simplement d'échanger et discuter.

Porteur : association

### Veste connectée permettant de recevoir des dons en carte bancaire sans contact

Une entreprise néerlandaise, N=5, a développé une veste capable de recevoir des paiements par carte bancaire sans contact. Le prototype de The Helping Heart Jacket est capable de recevoir les dons en passant la carte bancaire devant le logo du paiement sans contact. Les dons ont été limités à un euro et l'argent ne peut être utilisé par le receveur que pour trouver un lieu où dormir, pour de la nourriture ou encore pour placer dans un compte d'épargne. Certaines vestes sont actuellement à l'essai à Amsterdam. (<https://www.brandchannel.com/2017/01/25/helping-heart-jacket-012517>)

Porteur : entreprise

## PROBLÉMATIQUES D'AVENIR

Les manières de faire la mendicité peuvent évoluer à la manière de l'évolution du travail dans les villes. Les pôles multimodaux et méga centre-commerciaux sont les nouvelles églises et lieux de passage. L'évolution du mobilier urbain ou les nouveaux des espaces piétons offrent de nouvelles opportunités d'installation pour la manche. Penser la mendicité en ville dans l'aménagement comme piste de réflexion ? L'intégrer ou la combattre ou la tolérer ? En parallèle de l'évolution des conditions urbaines et matérielles

du déploiement de la mendicité et donc des logiques de don, le numérique transforme ce dernier et certaines applications Smartphone commencent à investir ce domaine. La numérisation du don et donc de l'interaction avec les sans-abri peut amener à une dépersonnalisation de la relation humaine qui change les ressorts mêmes de la solidarité. Cependant, elle peut être aussi faciliter le don qui, alors, peut créer de l'interaction. La numérisation du don crée de nouvelles opportunités de solidarité par la mise en place de plateformes de don individualisées et intégrées avec des services associées. Le droit à la connexion par l'accès à un Smartphone, Internet et le droit à la prise conditionnent alors la possibilité de recevoir.

En ce qui concerne le travail institué et à l'image du dispositif « Un logement d'abord », l'activité professionnelle est un levier d'insertion et de sortie de la rue. Cependant, les formes de l'emploi ordinaire peuvent ne pas correspondre avec les modes de vie à la rue et l'employabilité des sans-abri est d'autant plus forte qu'ils disposent d'un hébergement relativement stable. Ainsi, le retour à l'emploi ou tout du moins à une activité valorisante et rémunératrice devrait passer par des initiatives en escalier permettant de remettre le pieds à l'étrier, reprendre des habitudes horaires, pour, à terme, tenter d'entrer dans le marché du travail conventionnel. Cependant, l'emploi ne protège pas automatiquement du sans-abrisme et les travailleurs pauvres et à la rue sont une nouvelle catégorie de nos sociétés qui interroge à la fois les niveaux de rémunérations, les prix des logements accessibles et l'importance de la formation des personnes.



# CRÉER DU LIEN SOCIAL

## CONTEXTE

Le lien social participe de la construction identitaire des individus et de leur intégration sociale. Dans le contexte du sans-abrisme, cette création de lien social relève à la fois des interactions des sans-abris envers autrui (pairs ou non) et de la solidarité d'autrui envers les sans-abris. Le lien social est ainsi transversal à l'ensemble des initiatives citées dans les fiches et se situe à leur intersection : les services émergents identifiés peuvent être considérés comme des éléments et leviers de solidarité envers les sans-abris et des créateurs de lien entre ces derniers (lieux de rencontre, réseaux sociaux dédiés, etc.) et avec des logés. La question de la confiance est au cœur des relations sociales des sans-abris.

Plus que d'autres peut être, les personnes sans-abri peuvent être exposées à la solitude et l'isolement. Les personnes sans-abri ont « *comme toute le monde, des mécanismes de défense conscients et inconscients [envers autrui – NDLR], et ceux qu'ils utilisent se révèlent extrêmement coûteux, ils sont à comprendre en rapport avec la rencontre d'une histoire vécue et d'un environnement qui a souvent été essentiel et traumatique* »<sup>1</sup>. L'énergie mise dans la déliaison est parfois plus intense que celle impliquée dans le renouement avec les sphères amicales/familiales/sociales. Certains sans-abri ont le souhait de ne pas tisser de lien (ni familiaux, ni amicaux), étant dans des moments de vie particuliers qu'ils ne souhaitent pas exposer. Le non-recours et le refus de l'aide extérieure est à ce titre bien ancré dans les pratiques où la survie, se débrouiller seul, assumer son sort, sont un mode de protection et de conservation de sa dignité.

Si les liens externes sont en grande partie rompus, les sans-abri travaillent des liens de solidarité avec d'autres sans-abris. Le sentiment de rejet dans la rue, le regard porté sur eux peut être si puissant, que « *timides et marginalisés, beaucoup tentent de reconstruire un "nous" avec d'autres [sans-abris], en marge* » (Guibert-Lassalle, 2006). Cette sociabilité entre personnes sans-abri atteste « d'un besoin d'un lien communautaire » qui peuvent être utilitaires. Être en binôme ou en groupe permet ainsi de se protéger mutuellement la nuit et de démultiplier les accès aux ressources alimentaires par exemple. Cette sociabilité peut être créée dans une certaine mesure au sein des espaces d'accueil, au sein de ces centres, les sans-abri peuvent développer entre eux des relations sociales, instaurer une solidarité. Ils seraient 70 % à souhaiter l'établissement des centres de proximité qui leur permettraient de retrouver chaque jour les mêmes personnes et créer des liens continus et durables (Guibert-Lassalle, 2006). Cette solidarité est néanmoins sujette à caution en raison de la violence de certains et de la violence de la vie dans la rue qui fragilise l'organisation sociale du groupe, alliant violences symboliques (racistes, homophobes, sexistes) et physiques (criminelles). Ces liens sont d'autant plus fragiles et difficiles à nouer pour certains qu'ils voient dans leur pair le reflet de leur réalité, et mettent une distance avec elles. Aux yeux des certains sans-abri rencontrés, « *l'exclu, l'alcoolique, la personnalité difficile c'est toujours l'autre, jamais soi* ». La fréquence et la violence des agressions poussent les sans-abri à constituer des binômes pour ne pas rester seul, mais la peur de l'autre rend paradoxale la création de relations sociales.

Le lien social renvoie aussi aux interactions avec les logés, habitants riverains, et aux actions de solidarité qui les ciblent. Pour les logés, la proximité avec des sans-abri est problématique (Maurin, 2015)<sup>2</sup> car elle entraîne dans les représentations des nuisances visuelles, olfactives, auditives ; de l'insécurité – leur présence mais aussi la peur de

1. Colin Valérie, Furtos Jean, « La solitude exposée du sujet SDF, déni de la filiation instituée », <http://www.ch-le-vinatier.fr/orspere-samdarra/rhizome/anciens-numeros/rhizome-n10-la-psychiatrie-publique-en-questions/la-solitude-exposee-du-sujet-sdf-deni-de-la-filiation-instituee-1604.html>

2. Marine Maurin, « Voisinage, bon ménage ? Les SDF vus par leurs « voisins » », Métropolitiques, 6 mars 2015. <https://www.metropolitiques.eu/Voisinage-bon-menage-Les-SDF-vus.html>

devenir sans-abri et la mauvaise réputation du quartier. Dans l'espace concret, les interactions entre logés et sans-abri varient selon le caractère saisonnier de la prise en charge des sans-abris, la nature des structures existantes à proximité et la configuration spatiale des lieux. Ce qui domine alors est le NIMBY : « *les habitants ne contestent la mise en place d'un projet d'intérêt général (ici la présence d'un centre pour SDF) que dans la mesure où il se fait près de chez eux* ». Les enquêtes soulignent alors le profil de l'habitant du type du « rejet engagé » qui sont les plus nombreux à faire des dons aux associations caritatives mais ne sont pas prêt à assumer cette population à proximité de chez eux. Ainsi, la solidarité (dons souvent financiers) peut remplacer les interactions et la création de lien social *in situ* entretenu par des actions continues envers les personnes sans-abri d'un quartier.

Le lien social, même faible, se déploie entre les passants et sans abris. Une enquête de l'association des Compagnons d'Emmaüs en 2005 (Guibert-Lassalle, 2006) souligne que 83 % des sans-abri souffrent de l'attitude de rejet des passants et des commerçants. Ceci peut expliquer un possible lien avec l'émergence des applications pour briser « la glace » des premiers contacts. Au-delà des passants, des liens occasions de sociabilité sont aussi celles des rencontres avec les maraudes et services sociaux, les lieux de rencontre (bagagerie, centre, etc.), les bénévoles et les travailleurs sociaux.

Enfin, l'émergence de nouvelles technologies produit de nouveaux modes différenciés de communiquer et de tisser du lien social (notamment par les réseaux sociaux), d'échanger (matériellement et humainement), de faire des dons, à travers des applications comme intermédiaire à tout contact social (on pense également aux rencontres affectives). Les sites internet et les blogs « *clament l'intense besoin d'expression personnelle des sans-abri* » (Guibert-Lassalle<sup>3</sup>, 2006). Le recours à ces applications pour smartphones notamment révèlent de nouvelles manières de sociabilité, et les remodèlent progressivement. Ces nouvelles formes de solidarité, sans se substituer aux associations sur le terrain (et c'est un défi), interviennent comme passerelle entre espace numérique et rencontre concrète.

## SERVICES EXISTANTS

### Les lieux d'accueil de jour

Les lieux d'accueil de jour font partie du dispositif d'accueil et d'hébergement piloté par les SIAO. Ils s'adressent aux SDF en leur proposant un espace pour les accueillir, leur offrir des services (café, douche, domiciliation, etc.) et créer une première accroche avec des travailleurs sociaux. Ce sont des lieux de sociabilité.

### Les Escales Solidaires Habitat et Humanisme

Les Escales Solidaires sont des lieux d'ancrage d'Habitat et Humanisme dans les quartiers de la Métropole de Lyon. Elles proposent aux résidents et aux habitants du quartier des activités pour lutter contre l'isolement et rompre avec la précarité, s'appuyant sur le repas comme vecteur d'intégration sociale. Dans les prochaines années, Habitat et Humanisme Rhône ambitionne de créer de nouvelles escales sur le même principe dans la Métropole lyonnaise, dont une « Escale Mobile », avec le même objectif de créer du lien social, redonner confiance et accompagner vers l'autonomie les plus fragiles. (<https://escalesolidaire.fr/les-escales>)

### Les lieux de distribution

Les liens créés entre les équipes/les bénévoles d'accueil et les personnes sans-abri sont une première forme de lien social. Ceci est possible grâce à la mise en place d'espaces communs permettant les discussions informelles : les points temporaires de distribution alimentaire sont des temps de rencontre, les espaces avec la possibilité de boire un

3. Guibert-Lassalle Anne, « Identités des SDF », Études, 2006/7 (Tome 405), p. 45-55. <https://www.cairn.info/revue-etudes-2006-7-page-45.htm>

café/manger en compagnie d'autres personnes (dans des bagageries, dans les centres d'accueil de jour), etc.

### **Les maraudes**

Les maraudes quotidiennes permettent de tisser des liens (si souhaités) entre les bénévoles et les personnes sans-abris. Que le but des maraudes soit d'offrir un café, des vêtements, ou de demander des nouvelles de santé, elles sont essentielles dans la création d'une continuité dans les liens de sociabilité et dans l'établissement de liens de confiance permettant d'orienter vers des dispositifs de prise en charge.

### **Les dons monétaires par virements bancaires ou par chèques**

Les associations (Secours catholique, fondation Abbé Pierre) fonctionnent grâce aux dons d'argent, qui leur permettent de subsister et perpétuer les interventions sur le terrain.

## **BARRIÈRES ET LIMITES**

### **Financière**

- Les facteurs tels que le manque de budgets des associations, les dons en baisse, de petits revenus, peuvent limiter les initiatives relevant du lien social auprès des personnes sans-abri, se recentrant davantage sur les défis de santé, d'hébergement ou de nutrition.

### **Statutaire**

- Les parcours de vie (familiaux, professionnels, amicaux) peuvent influencer pour beaucoup la disposition mentale à accepter l'amitié des uns, l'aide des autres.
- Un parcours long de vie dans la rue peut éliminer certaines capacités de sociabilité et de socialisation longue.
- La peur de l'autre, qu'il soit sans-abri ou résident du quartier, conditionne des types de relations sociales particulières, entre besoin de l'autre (binôme dans la rue), et rejet (reflet de soi et violence du milieu). Ceci entraîne un manque de confiance, rendant davantage périlleuse l'interaction sociale.
- L'ensemble des idées préconçues de la part de la société « logée » sur les personnes sans-abri (ne souhaitent pas que leur soit adressée la parole, dons d'argent utilisé pour acheter de l'alcool, ne veulent pas travailler) stigmatise les sans-abri et le cantonne aux marges.
- La position corporelle assise par terre même de la personne sans-abri face à la position de pied du passant, rend la relation inégale et induit une domination et de pouvoir.

### **Géographique**

- L'extension des territoires étendent les surfaces de présence des personnes et les possibilités de créer des liens continus.
- Les sans-abri peuvent ne pas rester au même endroit du quartier, pouvant rendre les liens de sociabilité instables et rendant difficile l'établissement de liens de confiance avec les institutions et leur personnel.

### **Fonctionnels**

- La différence de langues, la non-connaissance du français, sont autant de barrières à la création de liens sociaux, s'il y a absence d'associations qui accompagnent.
- Le fait de posséder un smartphone et d'installer une application ouvrant sur la création de lien social peut être le signe pour les associations que la personne est prête à instaurer une relation sociale avec les associations.

## INITIATIVES ÉMERGENTES

### Street-art



À Los Angeles, le street-artiste Skid Robot utilise son talent pour attirer l'attention sur les SDF en les incluant dans son art. En France aussi, grâce au graffeur Swed Oner (Mathieu Taupena)

Porteur : individu

### Humans relais

Application de mise en relation : permet de proposer un service aux SDF (café, toit, repas, etc.) et met aussi en relation des associations afin que les personnes dans le besoin fassent des demandes précises.

Porteur : association

### Entourage

Entourage est un réseau d'amitié entre les habitants et les personnes SDF d'un quartier : livret pédagogique, événements et application. À la rue, c'est l'isolement qui déshumanise : pour favoriser les rencontres et créer du lien social, la communauté Entourage (composée de voisins, de commerçants, d'associations et de personnes sans-abri elles-mêmes) s'organise via une carte interactive qui centralise toutes les actions solidaires en cours dans chaque quartier.

Porteur : JM Potdevin

### Singa

Singa est une association qui est une communauté de professionnels, d'entrepreneurs, d'artistes, de sportifs, de danseurs, de chanteurs, d'étudiants qui se rencontrent pour participer à l'accueil des personnes réfugiées et enrichir le répertoire de l'asile à travers l'innovation. Elle tisse des liens durable autour de la



valorisation des personnes et de leurs compétences que ce soit les bénévoles ou les bénéficiaires.

Porteur : associations

### **Participer au fonctionnement de la vie des centres d'hébergement**

La Bagage'rue propose aux personnes sans-abri de participer à des heures de permanence de la structure, ouvrant ainsi la possibilité de créer du lien avec l'équipe d'accueil et les personnes sans-abris.

Porteur : association Lyon 7

### **Les nouvelles formes du don**

C'est l'exemple du micro-don<sup>4</sup> qui émerge progressivement (l'arrondi du salaire est donné à des associations), Youprix (guide d'achat solidaire qui reverse des financements à des associations), les moteurs de recherche solidaire, dons par sms, arrondi solidaire, cagnottes en ligne, page de collecte sur les réseaux sociaux, les produits suspendus (café, repas, etc.).

## **PROBLÉMATIQUES D'AVENIR**

Il existe une crainte que les nouvelles technologies fassent écran entre les personnes sans-abri et les habitants, riverains ou encore bénévoles dans leur actions au quotidien. L'introduction du numérique dans les liens de solidarité est à double tranchant : facilitation pour faire des dons (application comme intermédiaire) voire pour rentrer en contact avec les personnes sans-abri, tout en transformant la manière de créer et conserver le lien social transformé. Si la manière de créer du lien social est modifiée, ce sont également les formes de dons qui ont évolué. On assiste aujourd'hui, en plus des applications de dons, à de nouvelles manières de donner : dons par sms, arrondi solidaire, cagnottes en ligne, page de collecte sur les réseaux sociaux, qui modifient la relation de dons. Ils impliquent de nouveaux acteurs : les commerçants par exemple avec les produits suspendus, les grandes enseignes avec l'arrondi solidaire, les start-up de l'internet avec les cagnottes en ligne ou encore ceux qui ne sont pas prêts à donner de l'argent mais plutôt à échanger un service ou donner un produit ou encore ceux qui sont dans une logique de déconsommation par exemple avec par exemple la valorisation des invendus. Davantage qu'une aide sous forme de dons financiers, les personnes qui souhaitent aider peuvent faire don de temps, de fournitures, de vêtement, de produits, etc. Cela ouvre des perspectives en ce qui concerne notamment le bénévolat en entreprise par exemple. Enfin, l'émergence d'applications de lien social corrélée avec l'accueil en hausse des personnes migrantes et la forme des dons qui évolue peut être le reflet d'une baisse des possibilités de dons.

Pour autant, le regard porté sur les sans-abris *in situ*, dans la rue est fondamental dans la relation que la personne entretient avec elle-même. Ce lien du regard, du sourire, de l'échange de quelques mots, de la considération ordinaire est censément un lien faible et évanescent mais semble fondamental pour les personnes. Ainsi, « *On a tous en tête que les sdf ont besoin de manger. Avant tout, ils ont besoin de parler !* » souligne Elina, ancienne SDF dans la plaquette de présentation du Réseau Entourage qui, pour entamer une démarche de lien, insiste sur le sourire.

4. <https://www.lenouveleconomiste.fr/dossier-art-de-vivre/micro-dons-les-petites-rivieres-generieuses-63256>



# SE DÉPLACER

## CONTEXTE

L'errance et l'absence de logement fixe qualifient souvent les sans-abri – ou sans domicile fixe. Mais s'ils sont mobiles dans la ville, ils ne sont pas associés à la valeur mobilité qui caractérise nos sociétés modernes : choisie, rapide, rationnelle. Leur mobilité est « hors des normes » (Pradel, 2016)<sup>1</sup>. Elle est associée à la représentation de l'errance. Or « *le SDF est un citoyen particulièrement rompu à l'espace du transport. En effet, outre le fait qu'il l'utilise comme une « niche » ou un « dépôt », le SDF emprunte très largement les transports en commun pour se déplacer* » (Pichon, 1992). À l'inverse, leur ancrage par l'appropriation de lieux (installation dans la rue, zones de manche), la construction d'abris (terrains vagues, dents creuses, buissons), des activités territorialisées (toilette, repas, manche) qui organise un certain ancrage dans un territoire quotidien est elle aussi peu acceptée. L'idée d'habiter l'espace ouvert de la ville est aussi « hors des normes » de l'habiter. De plus, le mode d'exercice du contrôle social au niveau local qui s'applique souvent aux sans-abri est leur mise en flux et en circulation. Cette répression sans pénalité (dépenalisation des délits de mendicité en 1992) les fait redevenir des hypermobiles, précaires dans leur ancrage, des errants, des vagabonds. Pour certains, ces habitudes de mobilité et d'ancrage hors norme rend difficile par la suite leur stabilisation dans un logement ordinaire.

La mobilité des personnes sans-abri dans l'espace public est une question de déplacement urbain (marche, transport en commun, vélo, voire automobile) d'un point à un autre pour accéder aux ressources et déployer des activités (manche, repos, achat, travail, etc.). Elle est aussi une question de déplacement des lieux de ces activités, notamment la manche et le repos, d'un point à un autre, soit les plus passants pour la première ou les plus sécurisés pour la seconde. Elle est enfin une question de déplacement, contraint ou choisi, des lieux de couche (tente, espace aménagé dans la rue, squat). Ainsi, à la fixité du logement et à une mobilité pendulaire, répond un habitat plus mouvant et une errance dans la ville. Dès lors, le sans-abri peut être considéré comme un hypermobile en quête de repos et d'ancrage mais dont l'absence de logement privé en propre interdit l'installation de très longue durée. Dans un espace public innervée de la valeur déplacement, être immobile trop longtemps est suspect et stigmatisant. S'y installer y est interdit – sauf à y payer une redevance (terrasses). Pourtant, si certains se déplacent beaucoup dans la ville, d'autres s'ancrent dans certains quartiers, y développent des habitudes et des connaissances et des réseaux de solidarité avec des habitants. Cet ancrage, bien que souvent fragile, peut être le début d'une sortie de la rue.

La rue est donc un « espace d'actes » (Lussault, 2000)<sup>2</sup> constitutif d'un habiter mais aussi de « mise à l'épreuve » lorsque, l'accès aux ressources distribuées qu'il permet, formelles (ex. lieu d'accueil des sans-abris) ou informelles (ex. accès à un abri de fortune) engage l'individu à négocier avec des distances, limites ou localisation (Stock, 2012)<sup>3</sup>.

Au-delà de ces éléments d'analyse, peu de services spécifiques concernant la mobilité bénéficient ou s'adressent aux sans-abris, comme si ces derniers, déjà fort mobiles, n'avaient pas à se déplacer autrement qu'en étant piéton ou en utilisant les transports en commun.

Le lien se fait dans l'habitat mobile, dont les architectures mobiles qui, peuvent prouver qu'un micro-habitat déplaçable est possible, dans une sorte de culture de l'itinérance

1. Pradel Benjamin, 2016, « Mobilité, célérité et société. Essai de rythmanalyse sur la polychronie sociale », Rhuthmos, 2 avril 2016 [en ligne]. <http://rhuthmos.eu/spip.php?article1746>

2. Lussault Michel, 2000, "Action(s) ! ". In : Lussault M. & Lévy J. (dir.), Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy. Paris : Belin, pp. 11-36

3. Mathis Stock, 2007, « Théorie de l'habiter. Questionnements. » in. Paquot T., Lussault M. & Younès Ch. Habiter, le propre de l'humain, La Découverte, pp.103-125

plus que dans les besoins réels des sans-abris. Porter sa maison sur son dos est en effet inhérent aux déplacements des personnes sans-abris, ce qui peut entraver la mobilité dans la ville, d'où l'importance des bagageries (voir fiche Gérer ses affaires personnelles). La capacité d'être mobile est en effet nécessaire pour rejoindre la diversité des lieux qui répondent aux besoins fondamentaux à la rue (se nourrir, se loger, laver ses affaires) constituant des « itinéraires de survie » dans la ville » (Zeneidi-Henry, 2002). L'usage des transports en commun semble être l'un des moyens de mobilité qui permette de combiner les défis des personnes sans-abri : réduire l'éloignement des lieux de survie et d'hébergement, faciliter le transport des affaires personnelles et la possibilité de s'abriter temporairement dans un lieu chauffé.

Évoquer les déplacements, c'est aussi évoquer les espaces de circulation et les lieux modaux, comme le métro ou la gare, dont les fonctions peuvent être détournées. Dans ces lieux, peut être pratiquée la mendicité (interdite mais souvent tolérée), mais ce sont aussi de lieux chauffés, qui, dans une certaine mesure, font office d'abris (jour et nuit), où l'immobilité est à rebours de l'activité des usagers.

Au-delà des lieux, c'est aussi le temps, celui des saisons, qui rythme les déplacements et influencent la surface des espaces parcourus : tels les saisonniers, on observe en été une « extension des territoires » et l'hiver « une rétraction ou un déplacement de ceux-ci » (Zeneidi-Henry, 2002). On pense notamment aux personnes saisonnières qui sont mobiles en fonction des contrats saisonniers, et qui à l'approche de l'hiver / ou de l'été selon la spécialisation, se déplacent dans les grandes villes. Plus que la mobilité à pied ou en transport urbain, les déplacements de personnes saisonnières interrogent également les déplacements en train, covoiturage, auto-stop ou bus.

La mobilité interroge enfin les déplacements forcés des personnes migrantes dans l'espace public : contraintes d'être mobiles rapidement, elles doivent alors mobiliser des ressources liées à l'hébergement, à recréer des liens, à savoir où se restaurer. Nous pensons notamment aux migrants, en attente d'une régulation administrative (mineurs, et surtout majeurs).

## SERVICES EXISTANTS

### Tarifification sociale des transports en commun

L'Agence Solidarité Transport d'Ile-de-France propose une tarification Solidarité Transport. Elle permet de bénéficier, selon la situation, de la gratuité des transports ou d'une réduction de 75 % ou 50 % sur les billets ou sur les forfaits mois ou semaine. Sont concernés par le dispositif les bénéficiaires de la CMU-C, du RSA, de l'AME ou de l'ASS. De plus, posséder une carte de transports en commun ou des tickets valides, c'est également éviter de frauder, limiter les amendes et les contrôles de police. Selon l'enquête de la Halte<sup>4</sup>, parmi les personnes interrogées, 61 % possèdent un PassNavigo, qui est pour 2/3 chargé. Si absence de Pass, 57 % déclarent acheter des tickets, 13 % se déplacent à pied, 69 % fraudent, et 14 % limitent les déplacements.

### Le don de titre de transport dans les centres d'hébergements

Dans certains centres d'hébergement, l'équipe accueillante peut donner des titres de transport aux personnes qui en font la demande, leur permettant de faire les trajets entre le centre et les autres lieux de vie et d'accueil.

### Les lieux de la mobilité comme espaces ressource pour les sans-abris

Les gares constituent des lieux d'hébergement temporaire des sans-abri et des lieux de captation des ressources monétaires et matérielles (Domingo, 2007)<sup>5</sup>. Les nombreux départs et arrivées de voyageurs et les commerces proches multiplient les donneurs

4. Eberhard Mireille, Garcin Elsa, Quere Mathilde, Segol Emilie, Les femmes seules dans le dispositif de veille sociale : une enquête auprès du public accueilli à l'ESi « Halte Femmes », Samu Social de Paris, Aurore Association, Observatoire du Samu Social de Paris.

5. Domingo Bruno, 2007, « SDF et construction d'un ordre public local : fluidité de l'identité assignée et normalisation des lieux », *Déviance et Société*, Vol. 31, <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2007-3-page-283.htm>



potentiels. Les environs des gares constituent souvent un point de distribution de services par un certain nombre d'associations caritatives et de services sociaux. Douches (payantes), consignes, WE, sont aussi à disposition. Dans une moindre mesure, les stations de métro sont aussi des lieux de manche chauffés. Les abribus et de tram protège des intempéries. Enfin, les bus, métro, trains, sont des habitacles qui, de plus en plus tard dans la nuit, permettent de dormir. Entre mobilité/itinérance, les sans-abri ont recours à des modes de déplacement comme solutions temporaires d'hébergement.

### Sans-abri avec voiture



Certains sans-abri possèdent une voiture qu'ils utilisent pour dormir mais aussi, pour certains, pour aller travailler. Elle doit être garée dans un endroit fréquenté mais pas trop pour éviter les agressions, près de sanitaires et d'un endroit où vous pouvez faire des achats (station d'autoroute, parkings des gares train/bus). Elle est souvent le seul bien restant d'une situation antérieure.

### L'habitat et les architectures mobiles

Les exemples d'habitat mobile se multiplient et deviennent à la mode : Tiny House, Camping-car, retour de la caravane, tente tout confort, etc. Le domicile n'est pas fixe... L'architecture aussi s'intéresse depuis longtemps aux logements modulables et déplaçables. (<https://laboratoireurbanismeinsurrectionnel.blogspot.com/2012/10/architecture-mobile.html>)

## BARRIÈRES ET LIMITES

### Financière

- Le prix des transports en commun dans les grandes villes peut être inabordable pour certaines personnes, en particulier si la tarification sociale n'est pas appliquée, ce qui peut soit limiter la mobilité, soit engager une dépense, soit impliquer le recours à des stratagèmes (par exemple, à Lyon, possibilité de récupérer un billet déjà composté selon la validité, bien qu'interdit par la TCL, ou faire la manche pour récupérer un billet).
- L'entretien d'une voiture en bon fonctionnement est coûteux mais indispensable pour le travailleur sans-abri qui l'utilisent pour dormir et travailler.

### Statutaire

- Le fait de créer une carte de transports en commun nécessite de réaliser des démarches administratives et de posséder des documents officiels, parfois non détenus par les personnes sans-abris. À titre d'exemple, les adresses peuvent être administratives, ce qui peut constituer un obstacle dans la réalisation des cartes.

### Géographique

- Les lieux d'hébergement (notamment de nuit) peuvent être excentrés, ce qui peut obliger les personnes sans-abri à avoir recours soit aux Transports en Commun, soit à la marche, parfois rendue difficile en l'absence de casier pour stocker ses affaires personnelles.

### Fonctionnels

- Lors des déplacements à pied, la charge lourde des affaires personnelles, d'avantage qu'entraîner des douleurs physiques, peut amener les personnes sans-abri à jeter au fur et à mesure leurs affaires afin que la marche reste fonctionnelle. Ceci révèle un nombre insuffisant de lieux pour stocker ses affaires.

- Dans le cas d'une personne sans-abri qui est accompagnée d'un animal de compagnie, ce dernier peut être interdit d'accès (selon la taille, selon le type de transports), ce qui peut constituer un obstacle à la libre circulation dans les transports en commun.
- Le délogement des personnes sans-abri les oblige à recréer un espace de vie, qui corresponde à des caractéristiques alliant sécurité, de protection (dont des conditions climatiques) et surtout trouver un lieu dans lequel la création d'un espace temporaire soit accepté.
- Les demandes de tarification solidaire nécessitent de nombreuses attestations et reproduction de documents (photocopies, impression) qui peuvent être un frein à la demande des droits.

## INITIATIVES ÉMERGENTES

### La gratuité des transports en commun



La gratuité totale ou partielle (sur certaines lignes) des transports en commun est une idée qui progresse en France. Plus d'une quarantaine de ville l'ont mise en place ou l'expérimentent. Elle n'est pas destinée spécifiquement aux personnes sans-abris, mais la gratuité des transports en commun leur facilite les déplacements.

Porteur : collectivités

### Le recueil social de la RATP

Le service de la RATP propose aux personnes sans-abri dans les stations de métro de monter à bord d'un « bus social », de boire un café et manger des biscuits. Puis, les équipes de maraude leur proposent d'être transportées vers un centre d'accueil de jour, créé en partenariat avec Emmaüs Solidarité et la RATP. L'objectif de ce service est de les « sortir du métro ». On dénombre dans ce centre de Charenton-le-Pont 42 places réservées aux personnes sans-abri qui dorment sur les quais du métro parisien.

Porteur : entreprise

### Les bagageries, une aide à la mobilité

Pouvoir stocker ses affaires lors des déplacements (de centres à centres, lors d'une journée) ou en attente de trouver un abris/logement facilite la mobilité des sans-abris. Les bagageries permettent d'entreposer des affaires sensibles (tels que des papiers administratifs, des objets sentimentaux, du matériel inutilisé temporairement) qui peuvent être perdues lors de déplacements soudains (expulsions), quotidiens ou en cas de vols/rackets (cf. fiche « Gérer ses affaires personnelles »).

Porteur : associations

### Les autos du cœur

Créée en 2005 et après une période de turbulences en 2014, l'association des Autos du cœur s'est relancée en 2019. D'un côté, des particuliers, des institutions, des entreprises, font le don de leur véhicule (voitures ou deux roues) et bénéficient d'une défiscalisation de 66 % de la valeur du véhicule donné. L'association se charge des formalités administratives. Des garagistes professionnels font la remise en état et les contrôles techniques. Les services sociaux se chargent de trouver les futurs bénéficiaires de ces véhicules, qui seront acquis au montant de la remise en état. Les organismes sociaux peuvent alors intervenir pour des micro crédits.

Porteur : association

## Les dons d'équipements : sac à dos, valise à roulette, chaussures



La première des mobilités est piétonne. Sakado (<http://sakado.org>) propose à chaque donateur de confectionner un sac à dos (35 à 40 litres) dans lequel sont disposés quatre kits dont la composition est précisée sur le site de l'association (hygiène, chaleur, festif, culture-communication). Plus largement, la distribution et accès à des équipements adaptés (chaussures, vestes de pluie) permet la mobilité du quotidien. Tel Emmaüs, des associations donnent spécifiquement des chaussures ou des équipements de pluie afin de faciliter la marche et rendre les déplacements moins hostiles. De même, dans les kits de santé, dons de pansements, notamment en cas d'ampoules.

Porteur : association

## PROBLÉMATIQUES D'AVENIR

Dans un contexte d'agrandissement de la superficie des villes, le rassemblement par lieu selon la fonction de survie (un lieu pour dormir, un autre pour se nourrir, un dernier pour se connecter) étend l'espace, et démultiplie les trajets, ou rend inaccessibles ces services. Davantage que penser les lieux par fonction, peut-être envisager des lieux où plusieurs services sont proposés, à l'image des gares qui sont de manière informelle et détournée, les lieux qui concentrent le plus de services accessibles aux sans-abris, y compris payants (WC, manche, récupération d'invendu, abri, etc.). À l'inverse de la concentration, les multiples initiatives émergentes dans tous les domaines (hygiène, repos, nourriture, etc.) montrent que ce sont aussi progressivement les services qui deviennent mobiles et qui vont à la rencontre des personnes sans-abris, à distinguer des maraudes liées à des services de santé et d'aide à la personne. Les nouvelles initiatives tendent à venir à la rencontre des sans-abris.

Plus largement, les sans-abri peuvent subir une extension de leur mobilité contrainte pour accéder à des ressources dispersées dans le territoire mais aussi éloignées de leur lieu de couche. Dormir dans les centres des aires urbaines est de plus en plus difficile tant se déploie un urbanisme sécuritaire et se réduit le nombre d'espaces vacants. Dès lors, les lieux de couches en périphérie et les campement nécessite une mobilité accrue pour accéder aux centres, y compris comme lieu de flux pour la manche. Cette mobilité est celle des expédients transportés pour vivre à la rue. Le support utilisé pour transporter ses affaires, qu'il soit le caddie, la valise à roulette (ou tout objet à roues facilitant le transport de charges lourdes), le sac à dos, les larges sacs de courses fermés, est protéiforme, fonction des dons et des trouvailles, et il est adapté afin de faciliter les déplacements encombrants. Le chargement dépend du transport en commun utilisé (pas de caddies dans les transports en commun), de la condition physique pour porter ses affaires ainsi que de la possibilité d'accès à un casier (dépôt d'affaires). Ainsi, à cette mobilité des affaires personnelles répond la possibilité d'une sécurisation de ces dernières allégeant alors l'individu. La bagagerie et les casiers public sont des ancrages qui aident la mobilité. Ces phénomènes invitent donc à repenser le nombre et l'importance de ces lieux de stockage des bagages et affaires personnelles afin de rendre plus aisées les mobilités.

Enfin, pour certaines populations, le fait de se déplacer porte une signification particulière. Les femmes par exemple, la nuit, en cas d'absence de lieux d'hébergement se voient contraintes de déambuler dans l'espace public. Cette stratégie<sup>6</sup> leur permet de rendre invisible leur statut de femme sans-abris, parfois seule. Femme ou homme, les sans-abris peuvent également rester dans le bus de nuit, qui les protège du froid, ou être en déplacement piéton constant dans la rue. Dans ce cas, la mobilité protège. Enfin,

6. Maurin Marine, « Femmes sans abri: vivre la ville la nuit. Représentations et pratiques », dans Les Annales de la recherche urbaine, sans lieu, Persée-Portail des revues scientifiques en SHS, 2017, vol. 112, p. 138-149.

les camps de migrants dans les villes régulièrement démontés et déplacés, attestent également d'une mobilité de l'habitat qui semble aller de paire avec la précarité et la vie dehors et qui est parfois associé rapidement à une culture du nomadisme stigmatisant certaines catégories de migrants.

# SE PROTÉGER

## CONTEXTE

Dans la rue, « les dérives violentes, criminelles et racistes ne sont pas rares » (Guibert-Lassalle, 2006)<sup>1</sup>, mais aussi sexistes ou LGBTQ-phobes. Se protéger des autres sans-abris, de soi, des passants est un défi quotidien, de jour comme de nuit, tant pour les hommes que pour les femmes. A cette violence s'ajoutent les violences sexuelles, le sentiment d'insécurité que provoquent les situations de grande précarité (affective, sanitaire, professionnelle, etc.) et les violence symboliques et psychologiques.

L'insécurité est d'abord matérielle, par exemple la peur de perdre le peu que les sans-abri possèdent (bagages, papiers, lieu de couche, matériel, etc.) est permanente par les vols ou les rackets. L'insécurité est également physique caractérisée par des bagarres et des agressions venues de l'extérieur du groupe des sans-abri mais aussi de l'intérieur. Constamment mis en compétition pour faire la manche, avoir une place d'hébergement, un duvet lors des distributions, etc. la solidarité s'étioule et la loi du plus fort prédomine, exacerbée par les problèmes de drogue et d'alcool et psychiatriques de plus en plus courants. Les viols et violences de genre sont particulièrement importants. Selon l'enquête ESI (p. 62), parmi les femmes accueillies, 58 % déclarent avoir été volées, dépossédées de leurs biens, 72 % ont été menacées verbalement, 79 % ont été insultées, 58 % ont été agressées physiquement, torturées, et 44 % ont été agressées sexuellement, violées. La violence est aussi psychologique, la perte d'estime de soi liée au regard que la société porte sur les sans-abris, en particulier sur les femmes, qui est plus stigmatisant que sur les hommes (Brunet, 2005). La santé psychologique des femmes est plus instable que celle des hommes. D'autant plus que la violence est aussi en partie la cause du sans-abrisme et de possibles fragilités psychologiques. D'après l'enquête (ESI, p. 27), parmi les femmes accueillies dans le centre, 34 % ont déclaré avoir fui leur pays/famille pour échapper à l'insécurité, sauver sa vie et 30 % pour fuir un mariage forcé. Dans cette veine, les fragilités psychologiques sont aussi celles des jeunes à la rue aux parcours familiaux souvent chaotiques, teinté de violences conjugales/parentales. Les violences peuvent être autant dans les causes de la mise à la rue que dans la rue elle-même ou dans les centres d'accueil (Brunet, et al, 2005)<sup>2</sup>.

Outre la violence interpersonnelle, les enjeux de protection de soi renvoient aussi aux conditions d'une vie dehors, notamment climatiques et météorologiques : le froid, la pluie, la neige, la nuit, le vent, etc. mais aussi le bruit. À cet effet, le logement dans la rue (tente, cabane, abri, squat, etc.) ou dans un centre d'hébergement, semble être un premier rempart contre le monde extérieur, et ce qui le compose. Pour certains publics, la non-mixité de genre accorde une sécurité supplémentaire (violence de genre). Dans le cas d'une impossibilité de dormir dans un lieu fermé, les sans-abri usent de tactiques la nuit et dorment le jour (Maurin, 2017)<sup>3</sup> : ne pas dormir (écumer les cafés, les restaurants, les bus de nuit, marcher) et être accompagné sont deux stratégies premières. Ne jamais être seul, c'est œuvrer pour se protéger. Les binômes mixtes ou non-mixtes, les couples et la présence d'animaux permettent de protéger ses affaires, mais surtout son corps notamment les nuits dehors. Paradoxalement, dormir dehors permet ainsi à certains d'éviter les violences dans les centres d'hébergement (vols d'affaires, violence de genre, bagarre, etc.) mais expose en retour aux interventions de la police qui sont à double tranchant : soit elle déloge, soit elle peut intervenir en proposant des lieux d'ac-

1. Guibert-Lassalle Anne, 2006, « Identités des SDF », *Études*, 2006/7 (Tome 405), p. 45-55. <https://www.cairn.info/revue-etudes-2006-7-page-45.htm>

2. Brunet Lola, Carpentiera Sandrine, Laporte Anne, Pourette Dolorès et Guillon Bernard, 2005, « Féminité, accès aux soins, maternité et risques vécus par les femmes en grande précarité. Une contribution à l'amélioration de leur santé gynécologique », *Observatoire du Samu Social de Paris*.

3. Maurin Marine, 2017, « Femmes sans abri: vivre la ville la nuit. Représentations et pratiques », dans *Les Annales de la recherche urbaine*, vol. 112, p.138-149.

cueil. Une autre stratégie est de se rendre invisible : se cacher dans les replis urbains ou se fondre dans la foule le plus possible, mais aussi pour les femmes particulièrement se « masculiniser », performer son genre en étant femme féminine ou se « dégenrer ». Une autre stratégie est d'attendre la nuit dans la salle d'attente du commissariat (si accepté) ou les gares, dans des lieux passants et surveillés par une coprésence continue, à défaut de trouver un lieu sûr et fiable. Si le jour peut être dédié à la présence dans les lieux d'hébergement, la nuit est un moment de recherche de protection accrue.

Enfin, les personnes sans-abri peuvent avoir à se protéger d'elles-mêmes : pouvant charrier de lourds passés entachés de violences symboliques (rupture infra-familiales, les amis, le travail), physiques ou sexuelles (violences dans la famille, environnement particulier), elles sont sujettes à des violences psychiques, aggravées par le manque de conditions de vie décentes et de soutien moral (solitude, sentiment de rejet de la société). Elles peuvent, dans certains cas, avoir recours à des moyens d'oublier et de passer outre ces conflits mentaux grâce à des substances (alcool, drogue, etc.), dupliquant alors leur violence envers eux, et les autres.

Les représentations des sans-abri charrient souvent la notion de sécurité urbaine et de tranquillité publique, étant perçue comme des personnes insécures pour le voisinage et la vie des quartiers (Maurin, 2017). Or, les sans-abri sont ceux qui subissent en premier lieu des violences urbaines parce qu'ils sont les premières cibles de l'ensemble des violences psychologiques et physiques, symboliques et matérielles, existantes dans la société. Ils font aussi l'objet de violence externe au groupe. Cependant, très peu d'initiatives existent pour lutter directement contre l'insécurité de ces personnes.

## SERVICES EXISTANTS

### Les maraudes

Les bénévoles et professionnels des maraudes, notamment du SAMU social, grâce à leur accompagnement quotidien auprès de personnes, peuvent repérer des questions urgentes de sécurité et de violence. Elles peuvent orienter les personnes vers des parcours de soin ou d'hébergement, voire une prise en charge psychologique.

### Services de protection civile

Les interventions des pompiers et de la police mais les dépôts de plainte ou prise de PV sont rares.

### Aides psychologiques mobiles

Initiative du Samu social qui apporte un soutien psychologique lors de maraudes.

## BARRIÈRES ET LIMITES

### Financière

- Difficulté de se payer une nuit dans les hôtels.

### Statutaire

- Il est très difficile de porter plainte pour un sans-abri. Pour un sans-papier et sans domicile c'est un parcours du combattant qui risque même de se retourner contre eux : se retrouver au poste de Police ou dans un centre fermé en tant qu'étranger.
- La Police ne fait que rarement de PV lorsqu'un sans-abri signale une agression. Quelle légitimité d'être protégé en tant que sans abris, a fortiori sans-papiers ?
- Tendance à la banalisation de personnes d'apparence « sans-abri » se retrouvant en danger (état d'ébriété) qui ne déclenche plus les réflexes d'aide des passants.

## Géographique

- Une bonne connaissance des lieux et des points de sécurité dans la ville : lieux passants, surveillés, etc.
- Les replis de la ville sont de moins en moins accessibles pour s'installer et se protéger des intempéries comme des autres.

## Fonctionnels

- Absence de logement privé...
- Mauvaise réputation des centres d'hébergement : des femmes seules refusent d'y aller car « prises au piège ».
- Difficulté d'accéder à un certificat médical parfois demandé en cas d'agression pour porter plainte.
- Difficulté de protéger son corps, et l'ensemble de ses affaires des vols et attaques dans un espace ouvert.
- Binômes ou regroupements pour se protéger mais difficulté pour les personnes isolées, nouvelles à la rue, migrants sans communauté, etc. Nécessite de connaître les personnes du réseau, de souhaiter s'intégrer, et d'être accepté.
- En cas d'intervention de la police ou des secours, ce sont toutes les affaires de la personne qu'il faut emporter, étant leur unique moyen de survie.

## INITIATIVES ÉMERGENTES

Il n'existe pas à proprement parler d'initiative émergente en rapport avec la sécurité des personnes. Ce qui ressort est de l'ordre de la protection climatique, indirecte ou du changement de regard dans un rapport assez éloigné d'avec la violence concrète de la rue.

### Dons de matériels adaptés à la vie dans la rue

Les associations peuvent faire des dons de vestes de pluie, de tentes, de lunettes de soleil, de casquettes, d'affaires imperméables pour se protéger des conditions climatiques.

### Création de lieux non-mixtes

Pour garantir une protection des femmes dans les centres d'accueil, éviter des violences de genre (harcèlement, attouchements, agressions sexuelles et verbales), la Cité Des Dames est destinée uniquement à des femmes, leur octroyant un espace/temps sans préoccupations liés à ces charges mentales. ADSF (Agir pour la Santé des Femmes) et la Fondation de l'Armée du Salut s'associent pour proposer cet accueil inconditionnel, 24h/24 et 7j/7, dédié aux femmes seules en situation d'exclusion et de vulnérabilité. (<https://adsfasso.org/ouverture-dun-centre-daccueil-pour-femmes-la-cite-des-dames>)

Porteur : association

### Campagnes de sensibilisation



Les campagnes de sensibilisation à la situation sans-abri ont pour objectif de changer le regard sur les personnes et d'inciter à aller vers elles, réhumaniser les interactions et surtout signaler les situations par le 115 à l'image de celle de l'Association Aurore en 2015. Pendant

10 jours, 1 000 affiches ont été déployées sur des espaces pour affichage libre à Paris par une agence spécialiste des dispositifs de street marketing.

Porteur : association

## PROBLÉMATIQUES D'AVENIR

Si l'idée de protection des sans-abri peut s'articuler avec la question d'une protection des intempéries ou encore d'une meilleure considération des publics permettant de réduire les violences symboliques, force est de constater que la sécurité des personnes à la rue n'est que très peu assurée, ce qui constitue un écart par rapport aux droits. Il y a une difficulté à objectiver les situations d'agressions, de viol, d'insécurité et un déni de la violence au quotidien.

La rue est un milieu violent, notamment pour les femmes, et cette violence peut être organisée tout en passant sous le radar des forces de l'ordre. Anne Lorient (2016) décrit ainsi le rôle des mafias de rue qui rackettent les sans-abri en échange d'un lieu de mendicité et les représailles qu'une résistance peut engendrer (viol, lacération, bastonnade, etc.) y compris dans des centres d'hébergement. Il n'existe pas de mouvement (cours de défense, avec quel objet se défendre) permettant une prise en compte de la sécurité des personnes sans-abri dans la rue ce qui interroge la nécessité d'un droit à bénéficier de la même protection que tous, et souligne le caractère autodidacte des sans-abri à composer avec leur environnement, par absence de choix et de recours.

La violence est ancrée dans les représentations que la société et les individus portent sur les sans-abri comme un éléments interne au groupe, relativement aux personnes et non à leur situation. La question est d'autant plus problématique que le rapport aux institutions et particulièrement aux services de protection civile est compliqué car le comportement de ces derniers, par exemple de la Police, est à double tranchant : si elle est censée intervenir dans le cas de violences ou d'agressions, elle peut aussi déloger et expulser les personnes sans-abris, parfois avec force. De plus, il est difficile de porter plainte pour un sans-abri par un manque de légitimité perçue, par une difficulté à remplir les documents et par un manque d'écoute des services concernés.

Pour autant, dans certaines situations pour certaines personnes, la vie dans la rue peut être un moyen d'échapper à plus grande violence encore (familiale par exemple) et de se sentir en sécurité. La rue apparaît comme un espace dangereux, mais peut-être moins qu'un autre (fuite d'un pays, d'une situation de conflit, d'un milieu familial violent). Et peu à peu, les établissements sociaux améliorent leur accueil et prennent mieux en compte la question de la sécurité. Il manque cependant une forme de suivi de cette amélioration, notamment par la parole des bénéficiaires.



# S'ÉDUIQUER ET SE FORMER

## CONTEXTE

La rupture avec le monde éducatif et professionnel peut être un événement signifiant l'entrée dans le parcours de vie de sans-abris. Or, l'accès au premier est souvent l'anti-chambre de l'accès au second. En effet, la rupture scolaire souvent articulée avec une rupture familiale et/ou une sortie des centres ASE est un élément de précarisation des jeunes. Chaque année, 60 000 d'entre eux (Dequiré, Jovelin, 2007<sup>1</sup>) sortent du système éducatif sans qualification. La déscolarisation et la formation défailante entraînent une difficulté à accéder à un emploi stable, et partant de là, à un logement. Une étude de l'INSEE (2012) montre ainsi qu'un peu plus « *de 1 % des 15-24 ans ayant fini leurs études ne vivaient ni chez leurs parents, ni en couple, ni avec d'autres et ne touchaient aucune ressource : ni salaire, ni indemnité de chômage* ». Selon J.-F. Wagniar « *individuellement les errants d'aujourd'hui rappellent les vagabonds d'hier : ce sont essentiellement des hommes de plus en plus jeunes (ce qui les oppose aux mendiants traditionnels), et qui ont des niveaux d'instruction et de qualification faibles. Ils souffrent le plus souvent d'une certaine carence familiale, d'une absence d'affection et d'éducation* »<sup>2</sup>. Le départ du milieu scolaire peut être la première marche vers le parcours de sans-abri. Cependant, si le lien est fait entre déscolarisation et chômage, en 2016, 14 % des sans-abri ont suivi des études supérieures et 10 % sont diplômés (INSEE et INED). Le diplôme ne protège pas du sans-abrisme. À l'inverse, on trouve dans la population étudiante une précarité mal connue et probablement sous-estimée : 15 % des étudiants ont connu une situation de sans-domiciliation au cours de leurs études, 6 % des sans-abri diplômés auraient été à la rue au cours de leurs études et même 31 % pour ceux qui ont échoué à obtenir leur diplôme. Leur sans-domiciliation joue un rôle prépondérant dans la non-obtention de leur diplôme (INSEE et INED).

Dans le lien entre sans-abrisme et accès à la culture et la formation, les lieux qui abritent ces services ne sont pas éloignés de la question. Les lieux de formation (école, université) peuvent devenir le socle de dénonciation de la situation des jeunes comme de leur famille. Certaines universités sont devenues des lieux d'hébergement d'urgence (amphi D à Lyon 2 en 2018, collectif « Jamais Sans Toit ») tandis que les écoles sont des lieux d'où émanent souvent des protestations sociétales des parents d'élève face à la situation de certaines familles à la rue ou en grande exclusion. Les lieux de la culture et de formation sont aussi des espaces censément accessibles à tous. Les universités étant des espaces ouverts et publics, il y a la possibilité d'assister à des cours en amphithéâtres. Plus encore, les sans-abri s'instruisent, s'informent et se forment de manière autodidacte dans les bibliothèques et les médiathèques qui sont aussi des lieux chauffés et pouvant être, dans une certaine mesure, un abri. Les sans-abris y viennent aussi parce qu'il ne s'agit pas d'un service social et « parce que c'est un lieu public qui efface la distance sociale » (Paugam, Giorgetti, 2013<sup>3</sup>). L'accès gratuit à ce lieu de culture leur permet de préserver leur identité des conséquences du rabaissement social et d'être à l'abri des souffrances psychiques provoquées par le processus de stigmatisation.

L'éducation est aussi un droit qui n'est pas toujours simple d'accès d'autant plus qu'il peut être lié à l'accès aux droits et à la citoyenneté. Si pour les Mineurs Isolés Étrangers (MIE), les services de l'ASE sont dans l'obligation de dispenser d'une éducation publique, le temps de latence entre la création de papiers d'identité et leur obtention,

1. Dequiré Anne-Françoise, Jovelin Emmanuel, « Des jeunes dans la tourmente. Les jeunes sans domicile fixe à l'épreuve de la rue », *Pensée plurielle*, 2007/1 (n° 14), p. 125-147. DOI : 10.3917/pp.014.0125. <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2007-1-page-125.htm>

2. Jean-François Wagniar, *Le vagabond à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1999, 348 p.

3. Paugam, Serge, et Camila Giorgetti. « 1. Fragilité et conformité - Des pauvres à la bibliothèque », *Enquête au Centre Pompidou*, sous la direction de Paugam Serge, Giorgetti Camila. Presses Universitaires de France, 2013, pp. 29-66.

peut rendre caduque leur droit de scolarisation. À l'inverse, les personnes migrantes diplômées, en attente de droit de séjour, peuvent ne pas bénéficier de leur statut que leur octroie le diplôme. En effet, il faut d'abord convertir le titre du diplôme en français, sans que ceci ne garantisse l'équivalence de la qualification ou soit valorisé. De plus, en France, la connaissance du français conditionne pour beaucoup l'accès à des droits, à des formations.

Ainsi, les lieux de la culture que sont les bibliothèques notamment mais aussi les institutions prenant en charge le sans-abrisme sont des lieux de formation voire d'autoformation. Les centres d'accueil proposent des formations pour les sans-abri mais ils sont davantage un accompagnement à la recherche de formation, qu'une formation à proprement parler. L'espace d'auto-formation en langue de la bibliothèque Pompidou à Paris est fortement fréquenté par les jeunes migrants à la recherche d'une meilleure maîtrise de la langue française mais aussi d'informations sur l'actualité et d'accès à internet (Paugam, Goergetti, 2013). Ceci d'autant plus que les nouvelles technologies introduisent de nouvelles manières de se former, par le biais des smartphones et les supports (vidéo, audio, apprentissage en direct de langues étrangères, etc.). Par exemple, l'apprentissage du Français Langue Etrangère (FLE) peut passer par l'accompagnement par des associations, mais aussi par le recours à des applications. Ces supports nécessitent soit un smartphone avec wifi, soit la 4G.

Au-delà, soulignons que la vivre dans la rue, c'est apprendre, de manière contrainte, tous les rouages de cet univers : apprendre comment se chauffer, se protéger, apprendre à se « débrouiller », trouver les lieux ressources. Ceci interroge : qu'est-ce que l'éducation ? Uniquement des savoirs institutionnels, universitaires ou, plus largement, un apprentissage d'une « culture de la rue » dirons certains ou d'un savoir effectif rarement mis en avant comme ensemble de compétences reconnues ?

## SERVICES EXISTANTS

### **Les centres d'accueil**

Certains centres peuvent dispenser de cours de français (FLE).

### **Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)**

Ils ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortants de prison.

### **L'accès aux bibliothèques et médiathèques**

Que ce soit pour se réchauffer, recharger un téléphone, surfer sur internet, regarder des vidéos, lire des livres et des journaux, de nombreux sans-abri investissent les bibliothèques comme lieu de service gratuit. Pour certains, elle est un lieu d'auto-formation et d'entraide. Ainsi, les espaces d'auto-formation en langue française sont utilisés par les migrants. La Cité des sciences et de l'industrie à Paris dispense des cours de français ou d'informatique gratuit. Le lieu permet la rencontre et l'entraide pour la constitution des dossiers de demande d'asile avec la présence du BAAM (Bureau d'accueil et d'accompagnement des migrants). Mais bien plus encore que l'accès à la culture, l'information et la formation, la bibliothèque est un lieu de résistance au stigmat. Entrer et être accepté sont les signes qu'elles ne sont pas identifiées comme appartenant à une catégorie spécifique.

### **Les Cybercafé**

Accès à internet, et par suite, à des formations en ligne (CNED), à des tutoriels, à des cours en ligne.

## BARRIÈRES ET LIMITES

### Financière

- Les formations et enseignements sont payants : frais de scolarité, fournitures, frais des formations professionnelles diplômantes, etc.
- La traduction des diplômes dans la langue du pays d'accueil est payante.

### Statutaire

- Pour s'inscrire à certaines formations, il faut disposer de papiers administratifs français (ou même pour passer un examen, un diplôme) et savoir parler français.
- Pour rappel, l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans, pour quiconque possède un statut légal en règle.
- L'entrée dans certaines bibliothèques peut être refusée aux sans-abri qui performent leur situation ou pour des raisons que seuls les vigiles à l'entrée connaissent.
- Les personnes migrantes diplômées, en attente de droit de séjour, peuvent ne pas bénéficier de leur statut que leur octroie le diplôme.

### Géographique

- Les lieux d'hébergement d'urgence peuvent être très éloignés des écoles dans lesquelles les mineurs peuvent bénéficier d'une éducation.
- Le changement quasi quotidien de centre/d'hôtels complique la réalisation d'une scolarisation continue.

### Fonctionnels

- La différence de langues, la non-connaissance du français, sont autant de barrières à la l'apprentissage d'un métier. En France, l'exercice d'un métier est conditionné par la connaissance de la langue.
- Les équivalences de diplômes étrangers ne sont pas tous reconnues et la démarche pour la reconnaissance est compliquée sans accompagnement.
- Nécessité d'espaces calmes pour travailler : exceptées les bibliothèques, les centres d'accueils ne sont pas les lieux idéaux pour travailler (bruit, horaires qui rythment la soirée).
- Difficulté d'accès aux fournitures scolaires pour travailler à l'école.
- Si pour les Mineurs Isolés Étrangers (MIE), les services de l'ASE sont dans l'obligation de dispenser une éducation publique, le temps de latence entre la création de papiers d'identité et leur obtention peut rendre caduque leur droit de scolarisation.
- L'utilisation de smartphone peut permettre l'autodidaxie. Néanmoins, ceci interroge la pérennité du métier de personnes traductrices à long terme (si application de traduction), ainsi que celui de professeurs (bien que ce soient souvent des bénévoles qui fassent cours).

## INITIATIVES ÉMERGENTES

### Cours de français FLE

Des associations, des Centres de Formation, des bibliothèques dispensent de cours FLE, certains gratuitement ou avec des tarifs sociaux.

**Porteurs** : associations + équipements publics

### Un incubateur d'entreprises pour SDF

Destinée à des sans domicile fixe en voie de réinsertion, l'association Prêt du Cœur a pour ambition de casser le cercle vicieux (pas de domicile, pas de travail, pas de prêt) et d'ouvrir un cercle vertueux selon lequel chaque personne aidée aura pour mission d'ai-



### **Prêt du Coeur**

Cœur s'inscrit dans les aides au retour à l'emploi grâce au micro-crédit, mais elle ajoute d'autres services. Elle se présente comme une couveuse de projets en suivant la personne de la création de son emploi jusqu'à l'acquisition d'un logement et ce en collaboration avec d'autres structures d'aides locales. 3 phases sont comprises dans ce parcours de retour à la vie stable et au travail : un accompagnement, un financement et un suivi dans la création de l'entreprise. Le financement est un prêt d'amorçage sans condition de ressources. Ce micro-crédit social sera remboursé seulement lorsque l'entreprise sera bénéficiaire. La dernière condition est que la personne aidée, lorsque son entreprise exigera une nouvelle embauche, recrute

une personne issue d'un même parcours de retour à l'emploi.

Porteur : association

### **Happy FLE**

Happy FLE est une application pour faire ses premiers pas en français : elle permet aux primo-arrivants de découvrir la langue française à travers des situations de tous les jours. La plateforme est disponible gratuitement sur tous les smartphones. Écrire un sms, comprendre une annonce dans les transports ou une ordonnance médicale, faire ses courses.

Porteur : Start-up

### **Ateliers de formation**

À côté des séjours de rupture loin de la rue et loin de Paris, l'association Aux captifs, la libération propose tout au long de l'année des ateliers de formation aux personnes accompagnées. Certains ateliers sont ouverts à tous, de manière inconditionnelle (presse, expression artistique à l'ESI). La plupart répondent à des besoins spécifiques et sont proposés à certaines personnes en particulier (art thérapie pour les personnes sans abri et en situation de prostitution). L'objectif des ateliers est toujours de faciliter et permettre un éveil en profondeur de la personne

Porteur : association

### **Dons de fournitures scolaires**

Les associations peuvent donner lors de maraudes des fournitures scolaires.

### **Quand les sans-abri deviennent des guides touristiques**

Quand on est à la rue, par la force des choses, on connaît sa ville comme sa poche. En Irlande, des sans-abri deviennent guides touristiques. Baptisé « My streets », ce programme a démarré en 2014 dans la ville de Drogheda. L'idée ? Mettre les touristes entre les mains de SDF. Résultat ? Gros succès. Depuis, même Dublin s'y est mise. En dispensant un peu de leur culture de la ville, ces sans-abri ont retrouvé un travail, un revenu et de la confiance.

Porteur : entreprise sociale

### **Une école conçue pour et par les enfants sans-abri aux États-Unis**

En 2002, l'ONG Positive Tomorrows a ouvert une école privée gratuite pour les enfants sans-domicile à Oklahoma City. Selon l'organisme Homeless Alliance, le district scolaire d'Oklahoma compterait environ 5000 enfants SDF - il s'agit d'un chiffre non exhaustif car beaucoup d'enfants ne sont pas scolarisés -. Ce premier bâtiment conçu par l'ONG avait une capacité d'accueil de 70 élèves. Un nouveau campus ouvrira en septembre 2019 : son architecture a été pensée de façon à répondre aux besoins de ces élèves. L'école accueillera les enfants de la maternelle jusqu'à l'âge de 15 ans. L'objectif est de les aider à rattraper leur retard scolaire pour pouvoir intégrer des écoles publiques « standards » une fois leur situation familiale stabilisée. Le second objectif est de les

aider à se sociabiliser et leur apprendre à vivre en collectivité. Le campus sera constitué de salles de classe, mais également d'un « food lab » - un espace où les enfants et leurs parents pourront apprendre à cuisiner -, d'un espace mettant à disposition des machines à laver et des douches, d'un espace de repos, d'espaces individuels où les enfants pourront s'isoler et s'entourer de leurs quelques possessions personnelles, d'un vestiaire proposant des habits et des chaussures en libre-service, ainsi que d'un espace dédié à l'accompagnement des parents - pour les aider à retrouver un emploi ou un logement.

**Porteur :** association humanitaire

### **Formation à destination des logés**

Il existe des formations à destination des logés : les bénévoles de la Croix-Rouge organisent des formations pour transmettre leur expérience du terrain. Les participants sont des volontaires extérieurs à l'association. Ils souhaitent simplement apporter leur soutien aux sans-abri mais ne savent pas toujours comment s'y prendre. Le réseau Entourage a créé un guide expliquant comment venir simplement et en proximité en aide aux sans-abris.

## **PROBLÉMATIQUES D'AVENIR**

L'éducation est avant tout une question d'accès aux établissements scolaires dans un premier temps de la vie et, par la suite, à la formation dans une continuité assurée par le système éducatif. Cependant les ruptures de scolarité sont légions, notamment lors des sorties des dispositifs de l'ASE et il est alors compliqué pour les personnes de re-rentrer dans un système dont ils ont été exclus de fait. L'éducation est aussi celle pour les migrants à la langue nationale facilitant le rapport aux administrations mais plus encore la construction du quotidien et le lien avec les dispositifs. L'éducation et la formation sont enfin des pratiques souvent autodidactes, qu'elles aient des objectifs de réinsertion (trouver un emploi, une qualification, etc.) ou des objectifs plus personnels de conserver une certaine estime de soi dans le rapport au savoir. D'où l'importance de valoriser ce savoir des personnes, tant dans ce qu'elles ont accumulé avant leur situation de sans-abri (formation, métiers, compétences, diplômes, etc.) que dans ce qu'elles ont accumulé dans leur situation dans la connaissance du fonctionnement urbain. Au-delà, l'accès au savoir plus largement ne garantit pas une protection au sans-abrisme tant dans l'obtention d'un diplôme universitaire que d'une formation professionnelle qualifiante.

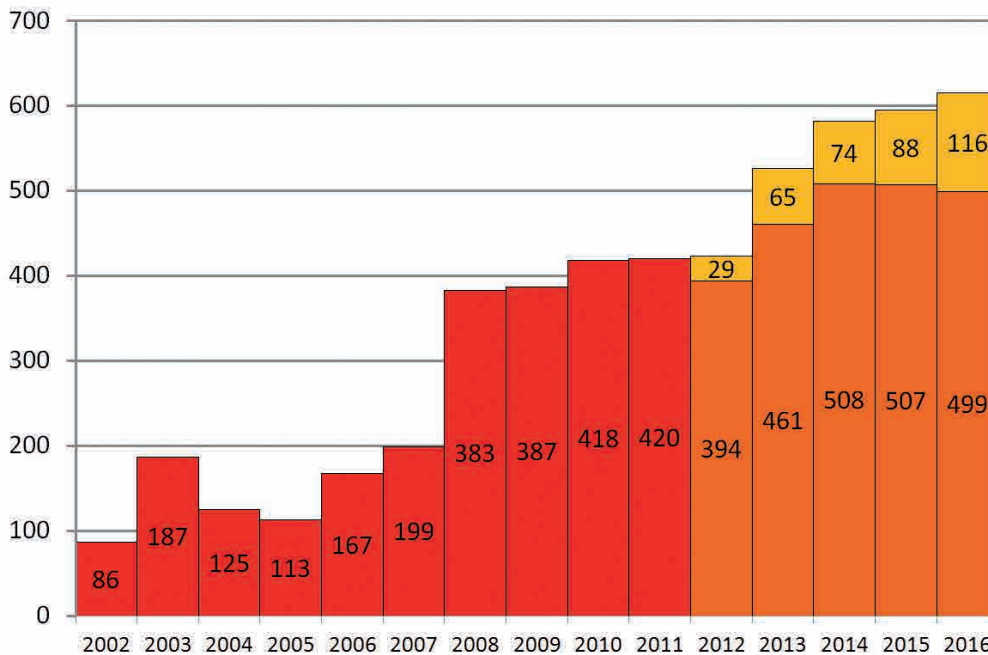


# MOURIR

## CONTEXTE

En 2018, 566 sans-abris ont été répertoriés morts dans la rue en France, contre 511 l'année précédente, selon le collectif Les Morts de la rue. Ils avaient en moyenne 48 ans, cinquante d'entre eux étaient des femmes. Treize étaient des mineurs, dont six de moins de 5 ans. Deux avaient entre 5 et 9 ans et six avaient entre 15 et 18 ans. Plus d'une personne décède chaque jour des conséquences de la vie à la rue. Or le nombre de personnes sans domicile en France était estimé à 143 000 en 2012 par l'Insee, le nombre de sans-abris à 12 700. Ainsi, selon l'étude de 2008-2010 du Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (CepiDc-Inserm), le nombre réel de décès de personnes sans domicile entre 2012 et 2016 pourrait être près de six fois supérieur au nombre de décès connus par le Collectif des Morts de la Rue.

Le nombre de "morts de la rue" recensé n'a cessé d'augmenter entre 2002 et 2016, selon un rapport publié en 2017 par le Collectif Les Morts de la rue. *Crédits : Collectif Les Morts de la rue (CMDR)*



Les personnes en situation de rue meurent majoritairement sur la voie publique, ou encore dans des abris de fortune. Ces deux cas de figure forment 57 % de tous les décès de cette population. Un peu moins de 35 % meurt dans un lieu de soins. Pour les hébergés, le pourcentage de décès en lieu de soins est plus élevé : presque 57 % d'entre eux meurt dans un lieu de soins. Ils ne sont que 2,9 % à décéder sur la voie publique, c'est-à-dire 12,6 fois moins que les personnes en situation de rue.

Invisibles en vie, leur mort les fait complètement disparaître. Les funérailles des sans-abri sont prises en charge par les communes et, en la matière, les dispositions prises diffèrent : vêtir les morts et leur faire une toilette ne va pas de soi ; certains États Civils se trompent et désorientent l'entourage en disant que c'est la commune du domicile et non du décès qui prend en charge les obsèques ; les déclarations de décès peuvent avoir des retards importants... Pour certains associations, l'indignité faite aux corps et aux familles face au décès des indigents montre une continuité des inégalités face à la mort.

## SERVICES EXISTANTS

### Le carré des indigents

Le carré des indigents est un terrain du cimetière que la commune réserve aux personnes sans ressources que l'on appelle également « indigents ». On y enterre les personnes sans ressource mais aussi les corps non réclamés, par exemple ceux des sans-abris. C'est la commune qui prend en charge ce type d'obsèques ainsi que les frais qui y sont liés. Les sépultures sont individuelles et sont simplement recouvertes d'un trottoir (dalle de béton) destiné à fermer la sépulture. Elles ne possèdent pas de pierre tombale. La concession est d'une durée de 5 ans au bout desquels la municipalité exhume les corps afin de laisser la place à d'autres défunts.

### Le signalement des décès

Depuis 2002 le Collectif les Morts de la Rue (CMDR) recense le nombre de décès de personnes sans-abri en France et recueille des informations sur leur parcours. La Direction Générale de la Cohésion Sociale contribue financièrement à cette base de données depuis 2012. Le CMDR réalise ainsi un travail d'observatoire. Une subvention des fondations Caritas pour 2016 et Abbé Pierre pour 2016 et 2017 s'ajoute à celle de la DGCS, pour contribuer à ce travail. Elle est construite sur la base du signalement de la part de plusieurs sources.

Mortalité des personnes sans-domicile en 2017  
Crédits : Collectif Les Morts de la rue (CMDR), septembre 2018

Source	Nombre total de signalements	% des signalements
Médias	148	29%
Associations	132	25,8%
Partenaires institutionnels	101	19,8%
Associations accompagnant morts de la rue ou morts isolés	63	12,3%
Particuliers	36	7%
Hôpitaux	31	6,1%
<b>TOTAL</b>	<b>511</b>	<b>100%</b>

## BARRIÈRES ET LIMITES

### Financière

- Sans financement, les funérailles des personnes sans-abri se limitent à un enterrement dans le carré des indigents pris en charge par la commune.

### Statutaire

- La difficulté d'accès aux soins renforce la mortalité et morbidité de la rue (voir fiche : Se soigner).

### Géographique

- 57% des sans-abri meurent sur le voie publique et 37% dans des lieux de soins.



## INITIATIVES ÉMERGENTES

### Le Collectif les Morts de la Rue



Le Collectif Les Morts de la Rue est une association créée en 2002. De nombreuses associations proches des personnes de la rue y adhèrent. Ses objectifs : faire savoir que vivre à la rue mène à une mort prématurée, dénoncer les causes souvent violentes de ces morts, veiller à la dignité des funérailles, soutenir et accompagner les proches en deuil. L'association interpelle en rendant hommage publiquement chaque année aux morts de la rue, dénombre et décrit la mortalité et le parcours

des personnes sans domicile, communique sur la mortalité de la rue. Elle accompagne les morts en informant l'entourage et les partenaires associatifs, accompagne chaque semaine, en convention avec la Ville de Paris, les funérailles des personnes dont les proches n'ont pas été retrouvés et publie les noms sur le site afin d'informer ceux qui les recherchent. Elle accompagne aussi les vivants en soutenant les amis, familles, associations et voisins et en créant du lien entre eux, en informant et recueillant les témoignages du voisinage des sans-abri d'un quartier donné, en formant les salariés et bénévoles des structures d'accueil à faire face aux décès. (<http://www.mortsdelarue.org>)

Porteur : association

## PROBLÉMATIQUES D'AVENIR

Si la prise en charge avec dignité de la personne décédée et isolées est à assurer dans un contexte de baisse budgétaire et de peu de cas fait aux sans-abris, il s'agit avant tout de disposer d'un véritable observatoire des morts à la rue, indépendant, visant une plus grande exhaustivité dans le recueil, en lien avec les collectivités locales et non plus sur du déclaratif des réseaux associatifs.



# AVOIR UNE VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

## CONTEXTE

La question de la vie affective et sexuelle des personnes sans-abri est un enjeu invisibilisé et peu pris en considération dans les politiques publiques ce qui conduit à des présupposés misérabilistes : vie sexuelle inexistante, marquée par la violence, la domination, l'alcoolisation, (Pourette et al, 2007<sup>1</sup>), absence de sentiment amoureux, histoires courtes, etc. La vie affective et sexuelle des sans-abri est taboue sur la scène publique, souvent stigmatisée et, en raison de la hiérarchisation des préoccupations de survie (se nourrir, s'abriter, dormir, se laver), mise de côté. Les représentations collectives n'interrogent pas la sexualité et les relations affectives des personnes sans-abris.

L'intimité des personnes sans-abri reste alors souvent cachée et il pourrait même apparaître indécent et immoral de donner aux sans-abri les moyens d'accéder à la sexualité. Le droit à la sexualité et au plaisir ne serait réservé qu'à une partie de la population dans une forme de « normalité sociale » dont les sans-abri seraient bien loin (Giami, Humbert, Laval, 2001). Cela s'applique également à la vie affective qui n'est d'ailleurs pas toujours en lien avec la vie sexuelle et inversement. La relation affective n'implique pas nécessairement « de rapport sexuel, ni de réciprocité des sentiments » (Oppenchaim et al, 2010) et la vie affective peut exister sans relation sexuelle normative. Les relations amoureuses et les histoires à deux existent chez les sans-abri et peuvent mêmes constituer des stratégies de survie et d'accès facilité aux ressources dans la ville.

L'absence de domicile fixe ne constitue pas une raison permettant de caractériser l'expérience affective et sexuelle de toutes les personnes vivant sans abri, dont les significations s'inscrivent toujours dans un parcours de vie singulier. En revanche, « l'absence d'intimité et d'un lieu à soi, le déclassement social, la stigmatisation dont fait l'objet le sans-abri conditionnent de façon variable la construction de relations affectives et sexuelles » (Oppenchaim et al, 2010)<sup>2</sup>. La sexualité de ces personnes questionne le droit à l'intimité et à une sexualité épanouie mais aussi sécurisée. En effet, la sexualité a trait également à la prévention des personnes sans-abri qui est peu prise en compte par les institutions ou collectifs privés. Elle implique aussi les représentations de la sexualité, les souhaits de pouvoir l'évoquer face à des personnes aptes à échanger. Enfin, elle sous-entend la pratique concrète dans des espaces appropriés (question de l'intimité des personnes).

On ne peut nier le fait que la population des sans-abri étant constituée à 80 % d'hommes, la situation ne facilite pas les rencontres, voire augmente les rapports problématiques. Les pratiques de « désérotisation » (Oppenchaim, et al, 2010) des corps féminins réalisées dans l'objectif de se soustraire au regard sexuel d'autrui en témoigne. Les femmes restent des « proies sexuelles » dans la rue. Mais lorsque les rapports existent, de manière consentie, aucun lieu n'existe pour les accueillir. Et lorsqu'ils reposent sur un couple, ces derniers sont très peu reconnus par les institutions. La pratique serait davantage acceptée pour les personnes mariées, pour lesquelles les associations respectent le statut marital, mais combien de couples mariés dans la population des sans-abris ?

1. Pourette Dolorès, Laporte Anne, Le Mener Erwan et Oppenchaim Nicolas, 2007, « Améliorer les conditions de vie affective et sexuelle des SDF », La Santé de l'homme, n 392, <http://inpes.santepubliquefrance.fr/SLH/articles/392/08.htm>

2. Oppenchaim Nicolas, Pourette Dolorès, Le Mener Erwan et Laporte Anne, 2010, « Sexualité et relations affectives des personnes sans domicile fixe. Entre contraintes sociales et parcours biographiques », Sociologie, vol.1, n°3 : <http://www.cairn.info/revue-sociologie-2010-3-page-375.htm>, (consulté le 11 avril 2019).

## SERVICES EXISTANTS

### Les lieux informels de la sexualité

À travers plusieurs témoignages, on identifie des lieux préférablement dédiés aux pratiques de sexualité de manière informelle. L'hôtel est un lieu fréquenté ponctuellement par les sans-abri pour se ressourcer et venir à deux permet de diviser le prix de la chambre même si certains hôteliers augmentent le prix des chambres pour les couples. Les squares où les toilettes publiques peuvent être utilisés pour des relations sexuelles rapides.

### Des espaces de prévention

Lors de certaines prises en charge médicale des personnes sans-abri (ex : frottis-truck, foyer d'hébergement), les équipes dispensent des conseils de prévention des risques liés à la sexualité non-protégée, des indications sur la contraception.

## BARRIÈRES ET LIMITES

### Financière

- Les pratiques de sexualité dans des lieux privés, où l'intimité est possible, comme par exemple dans des hôtels, représente une charge lourde dans les budgets des personnes sans-abris.
- Le prix des préservatifs constitue une barrière à une sexualité protégée.

### Statutaire

- Le statut de sans-abri semble être incompatible avec une vie de couple dans les foyers et les institutions où aucun dispositif n'est prévu à cet égard.
- Dans le cas de couples non mariés, une chambre avec deux lits ou un lit double ne pourra leur être attribuée par principe de non-mixité des chambres.

### Fonctionnels

- Il existe peu de dispositifs permettant la réunion des conjoint.es dans les centres d'hébergements par exemple. Bien souvent, ils s'excluent de ces dispositifs pour rester ensemble la nuit.
- Les pratiques sexuelles et affectives sont conditionnées par l'organisation matérielle de la vie en centre d'hébergement : horaires, chambres non mixtes, regard d'autrui, personnel d'accueil non tolérant aux pratiques sexuelles.
- La pratique de la sexualité fait intervenir deux enjeux : la protection des Maladies Sexuellement Transmissibles (MST, virus du sida, hépatite), mais également la prévention de la grossesse non désirée. Pour ce dernier enjeu, la prise de la pilule dans des quotidiens incertains (vols de sacs, oubli) peut être un risque.
- Il n'y a pas davantage de structures prévues pour les couples que pour les personnes seules. Les sans-abri qui désirent rester ensemble n'ont pas d'autre choix que de rester à la rue.

### Symbolique

- La sexualité des personnes sans-abri est taboue, dans la mesure où leurs besoins peuvent être hiérarchisés. La prise en compte des besoins affectifs, sexuels, et même reproductifs de ces personnes s'avère être faible, et par conséquent, peu de structures, et d'équipes intervenantes (en maraude), prennent en charge ces questions.
- Il peut exister une réserve de la part des équipes d'accueil à accepter les relations sexuelles entre personnes du même lieu d'hébergement.

## INITIATIVES ÉMERGENTES

### Kits hygiène

Dans les kits distribués aux SDF, on peut retrouver dans certains cas ce qui est lié à la prévention des risques en matière de sexualité. La Croix Rouge distribue des kits avec préservatifs.

Porteur : association

### Frottis truck

Le Frotti truck de l'ASDF (Association pour le Développement de la Santé Des Femmes) offre une consultation gynécologique par camion mobile, mais participe également à la prévention contre les MST. Ce Frottis truck vise à rapprocher les femmes des soins gynécologiques et permet de faire des campagne de prévention.

Porteur : association

### Love Room pour personnes sans abris



L'ASBL Corvia, association belge, a créé à Bruxelles un espace dédié aux personnes sans-abri afin que les couples puissent avoir de l'intimité lors de rapports sexuels. La love room est gratuite pour les sans-abris. C'est aussi un lieu de prévention (préservatifs, contraception). Les débats à la suite de cette décision soulignent le fait que la sexualité des personnes sans-abri est un sujet sensible et que la sexualité n'est pas prise en compte. Le couple, les pratiques de la sexualité, le désir d'une sexualité affective, amoureuse, reproductive sont considérés comme besoins secondaires.

Porteur : association

## PROBLÉMATIQUES D'AVENIR

Le manque d'initiatives liées à la sexualité des personnes sans-abri est révélateur de l'invisibilité de ces questions dans la prise en charge des besoins des personnes sans-abris. Une absence de lieux adéquate pour la sexualité : Les hôtels sont payants. Les squares et toilettes publiques sont quant à eux des lieux peu propices pour la sexualité, sauf dans un temps très contraint. Les foyers ne sont pas prévus pour permettre une vie de couple. Plus généralement, les couples sans-abri ne sont pas bien reconnus par les institutions. La non-mixité de nombreux lieux d'accueil interdit le partage des chambres. Le fait de favoriser les hébergements pour couples est un enjeu afin de leur donner accès à une certaine intimité, non seulement pour l'exercice de leur sexualité mais aussi

pour qu'ils puissent se construire en tant que couple et pour rétablir la communication, en particulier pour la négociation des pratiques et des protections (contraception, préservatif).

Au-delà, la possibilité d'entretenir une vie affective et sexuelle peut passer par une amélioration de l'estime de soi (Raynal, 2008<sup>3</sup>) : soin sur l'hygiène, proposer des consultations pour couples afin d'aider à la résolution de conflits et de rendre au couple son action bénéfique de support social, ouvrir des consultations de soutien psychologique pour que les personnes puissent évoquer leurs expériences douloureuses (violences, séparations avec les enfants, etc.). Il est ainsi possible de penser la distinction entre pratiques de la sexualité et représentation de sa sexualité : on peut penser à des centres d'écoute, notamment pour parler de sa/ses sexualités, lors d'une transition affective par exemple mais aussi pour les populations LGBT+. Alliés à ces centres, un des enjeux est la sensibilisation des intervenants sociaux (lors maraudes, dans les centres d'hébergement) aux questions de vie affective, sexuelle et reproductive.

Si la sexualité n'est pas prise en compte dans les dispositifs pour les sans-abris, dans la rue, la pratique de la sexualité peut aussi être un échange économique-sexuel : la monétarisation des pratiques sexuelles contre un logement d'une nuit surtout pour les femmes est un fait d'autant plus important que la proportion de femme augmente chez la population des sans-abri (Maurin, 2017)<sup>4</sup>. De plus, la sexualité non-désirée est une réalité crue du sans-abrisme. Le viol et la contrainte vécue par des publics en majeure partie féminin et victime des violences sexuelles à la rue réinterroge l'importance des lieux non-mixtes.

La mixité ou non-mixité est une solution pour la sexualité des personnes sans-abri qui n'est en fait pas si simple. Le fait qu'il n'existe pas de chambres destinées à des couples rentre en tension avec l'idée de la non-mixité des lieux protecteurs pour les femmes. De la même façon, la conception des lieux mixtes ou non mixte interroge aussi le genre indiqué par les personnes qui ne recoupe pas nécessairement leur sexe, par exemple pour les personnes qui se définissent trans. Quid alors de différents types d'hébergement mixtes et non mixtes ou d'espaces de mixité accolés à des espaces de non-mixité avec l'enjeu de la préservation de l'intimité. À cela peut s'ajouter la sexualité solitaire, sa reconnaissance ou pas, dans les espaces de sommeil...

---

3. Raynal F., 2008, « SDF : une sexualité préservée. », *Transversal : journal des acteurs de la lutte contre le sida*, n°42, mai, p. 28-29

4. Maurin Marine, 2017, « Femmes sans abri : vivre la ville la nuit. Représentations et pratiques », *Les Annales de la recherche urbaine*, vol. 112, p.138-149.



---

WWW.  
MILLENAIRE3.  
COM

**Métropole de Lyon**  
Direction de la prospective  
et du dialogue public  
20 rue du Lac  
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03